







RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Déclaration de performance extra-financière

2022

eranove

RENDRE ACCESSIBLES LES SERVICES ESSENTIELS DE LA VIE

SODECI S.A. · CIE · SDE · CIPREL · Awale · KENIE · Smart Energy · ATINKOU · ASOKH ENERGY

LOUETSI ENERGY · KÉKÉLI Efficient Power · NEHO · SDER · ORELO · omilayé · MOYI POWER GEMENA · eranove Academy

RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Déclaration de performance extra-financière

2022

Directeur de publication :
Marc ALBEROLA

Coordination RSE :
Cédric A. LOMBARDO
Georges AMAN

Design, mise en page et appui à la rédaction : 35° Nord
Crédits photos : Eranove, CIE, SODECI, CIPREL, CME, KEKELI, ATINKOU, Cédric Lombardo

Édition : 500 copies
Copyright © juin 2023 ERANOVE
www.eranove.com

Ce document est imprimé en Côte d'Ivoire sur un papier écologique issu de forêts gérées durablement.

Sommaire

Édito 6

Déclaration de performance extra-financière 9

Construire sur une gouvernance forte 18

Décider avec des organes structurés 20

Pérenniser une gouvernance responsable 22

Placer l'éthique au centre 23

Évaluer et certifier les systèmes de management 25

Développer le capital humain 28

Favoriser l'emploi durable 30

Protéger nos collaborateurs 33

Renforcer la santé et la sécurité au travail 35

Investir dans la formation 37

Préserver l'environnement et intégrer le changement climatique 38

Intégrer l'environnement au cœur de notre activité 40

Maîtriser notre impact climatique 43

Gérer nos ressources et nos rejets 50

Contribuer à la préservation de la biodiversité 53

Rendre accessibles les services essentiels et contribuer au développement local 56

Partenariats public-privé 58

Servir les consommateurs 61

Intégrer l'innovation 65

Nourrir des liens de proximité avec les communautés d'accueil 66

ANNEXES

ANNEXE I - Tableau de concordance DPEF 69

ANNEXE II - Tableau de concordance GRI 70

ANNEXE III - Note méthodologique 72

ANNEXE IV - Indicateurs de performances 2020 à 2022 79

ANNEXE V - Rapport de l'organisme tiers indépendant 100


18


28


38


56

Poursuivre l'amélioration du cadre de vie des populations africaines par l'accès à des services essentiels et durables

Édito

L'année 2022 s'est caractérisée par des défis mondiaux sans précédents. Mais nous avons continué à avancer, avec détermination, pour remplir notre mission essentielle : offrir des services durables, de qualité, qui améliorent le cadre de vie des communautés africaines.

La sécurité énergétique des populations et l'accès équitable à l'électricité sont vitaux pour le développement économique et social avec la prise en compte de la sécurité climatique. Les succès de nos investissements dans les infrastructures énergétiques furent illustrés en novembre 2022, au Togo, par la mise en service du cycle combiné gaz/vapeur de la centrale de Kékéli Efficient Power, portant sa puissance installée à 65 MW. Les choix technologiques témoignent de nos orientations climatiques. La turbine à gaz pourra fonctionner à l'hydrogène vert dans le futur. En attendant, la turbine à vapeur valorise la chaleur résiduelle des cheminées, produit de l'électricité supplémentaire, sans consommation additionnelle de gaz naturel, sans émissions supplémentaires de gaz à effet de serre.



Marc Albérola,
Directeur général
du groupe Eranove

L'approvisionnement des populations africaines en eau potable est tout autant vital. Nous sommes heureux d'annoncer deux accords majeurs en 2022, qui renforcent notre engagement aux côtés des États africains, dans le cadre de partenariats publics privés.

La signature du contrat de concession pour renforcer les capacités de production d'eau potable pour l'alimentation du grand Libreville consacre notre modèle de production indépendante d'eau potable. Cette concession octroi à Orelo, société de droit gabonais créée avec le Fonds Gabonais d'Investissements Stratégiques (FGIS), la mission de concevoir, financer, construire, exploiter et maintenir une nouvelle infrastructure de production d'eau potable pour une capacité de 140 000 m³/jour. Ce projet bénéficiera à près de 700 000 habitants, répondant à la croissance de la demande en eau potable du grand Libreville.

Au Bénin, le gouvernement a attribué un contrat d'affermage porté par la société Omilayé pour la production, la distribution et la commercialisation d'eau potable en milieu rural. Cette délégation de service public sur huit départements du Bénin permettra à la société Omilayé, filiale du groupe Eranove, Vergnet Hydro et Uduma, de desservir jusqu'à 9,3 millions de personnes en eau potable d'ici 2030. Ce projet d'envergure renforce notre engagement à l'accès universel à l'eau potable dans les paysages ruraux africains.

L'alliance de la digitalisation des processus clés et de notre connaissance des réalités opérationnelles africaines est indispensable aux succès de ces missions. Tout comme elle contribue au renforcement de notre vigilance quant aux enjeux de santé et de sécurité de nos parties prenantes.

Conscients de l'impact environnemental de nos activités, nous avons initié de nombreuses actions pour renforcer nos engagements. Le développement des projets nous a permis de mieux appréhender les enjeux de biodiversité qui seront encadrés par une politique dédiée en 2023. Nous poursuivons la réduction de notre empreinte carbone en favorisant l'efficacité énergétique des infrastructures exploitées et l'écoresponsabilité dans nos opérations ; nos filiales se sont ainsi toutes mobilisées pour contribuer à la révision triennale de la politique climat groupe en décembre 2022. Il en sera de même pour notre engagement en matière d'éthique et d'anticorruption, pour lequel nous avons initié les actions qui nous conduiront à la certification ISO 37001 à l'horizon 2025.

Nous sommes fiers de nos réalisations, mais nous sommes également conscients que beaucoup reste à faire.

Les défis du développement durable restent nombreux, nous restons résolus à continuer à progresser, à innover, à apporter des solutions tangibles aux côtés des États et des populations africaines.

Eranove, groupe industriel panafricain de premier plan dans la gestion de services publics et la production d'électricité et d'eau potable

Avec son siège social en France et ses activités dédiées à l'Afrique, le groupe Eranove développe un modèle original qui allie un ancrage africain, une expertise sur toute la chaîne de valeur des métiers de l'eau et de l'électricité et un engagement fort en faveur des partenariats public-privé (PPP). Son savoir-faire va de la conception au développement de projets, en passant par la production, la gestion des réseaux, la distribution et la commercialisation.

L'écosystème panafricain de compétences et d'exigences opérationnelles du groupe Eranove permet d'apporter des solutions efficaces, performantes, adaptées et pérennes au défi africain de l'accès aux services essentiels (électricité, eau, assainissement, formation, information, etc.), alors que les ressources sont abondantes et que le déficit d'accès constitue un frein au développement des économies du continent.

60 ans
de présence sur le continent africain à travers ses filiales

8 663
collaborateurs

3,6 millions
de clients électricité

335 M de m³
d'eau potable produite

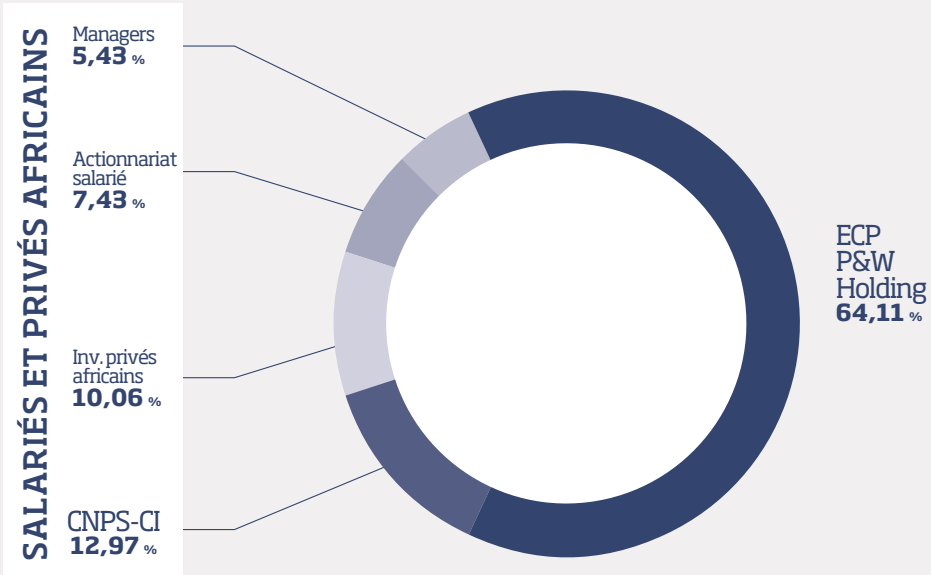
1,9 million
de clients eau

710 M€
de produit des activités ordinaires

5 383 GWh
d'électricité produite

974 000
clients assainissement

ACTIONNARIAT DU GROUPE ERANOVE



Données au 31/12/2022

Nos références dans la gestion de services publics et la production d'eau et d'électricité au 31 décembre 2022

OPÉRATIONS DU GROUPE ERANOVE
(VIA SES FILIALES)

CÔTE D'IVOIRE

CIE **Gestionnaire de service public d'électricité**	• 3 647 000 clients • 704 MW (100 MW thermique, 604 MW hydroélectrique) de capacité de production exploitée • 63 700 km de réseau de transport et distribution
CIPREL **Producteur indépendant d'électricité**	• Centrale thermique à cycle combiné • 543 MW de capacité de production
SODECI **Gestionnaire de service public d'eau potable et assainissement**	• 1 903 000 clients eau potable • 974 000 clients assainissement • 332 millions de m³ de production d'eau potable
AWALE **Fibre optique - Transmission de données**	• 802 utilisateurs finaux raccordés • 2 145 km de fibre optique installés exploités
SMART ENERGY **Efficacité énergétique – Énergies de sources renouvelables**	• Audit énergétique • Équipements économiseurs d'énergie

SÉNÉGAL

SDE - SDER **Gestionnaire de service public d'eau potable en zones rurales**	• 2,8 millions de m³ de production d'eau potable

TOGO

KÉKÉLI EFFICIENT POWER **Producteur indépendant d'électricité**	• Centrale thermique cycle combiné gaz/vapeur (65 MW)

PROJETS EN CONSTRUCTION ERANOVE

CÔTE D'IVOIRE

ATINKOU **Producteur indépendant d'électricité**	• Centrale thermique à cycle combiné Gaz / Vapeur (390 MW)

PROJETS EN DÉVELOPPEMENT EXCLUSIF ERANOVE

BÉNIN

OMILAYE **Gestionnaire de services publics d'eau potable en zone rurale**	• Contrat d'affermage pour l'approvisionnement en eau potable en milieu rural

MALI

KÉNIÉ **Producteur Indépendant d'électricité**	• Centrale hydroélectrique (56 MW)

GABON

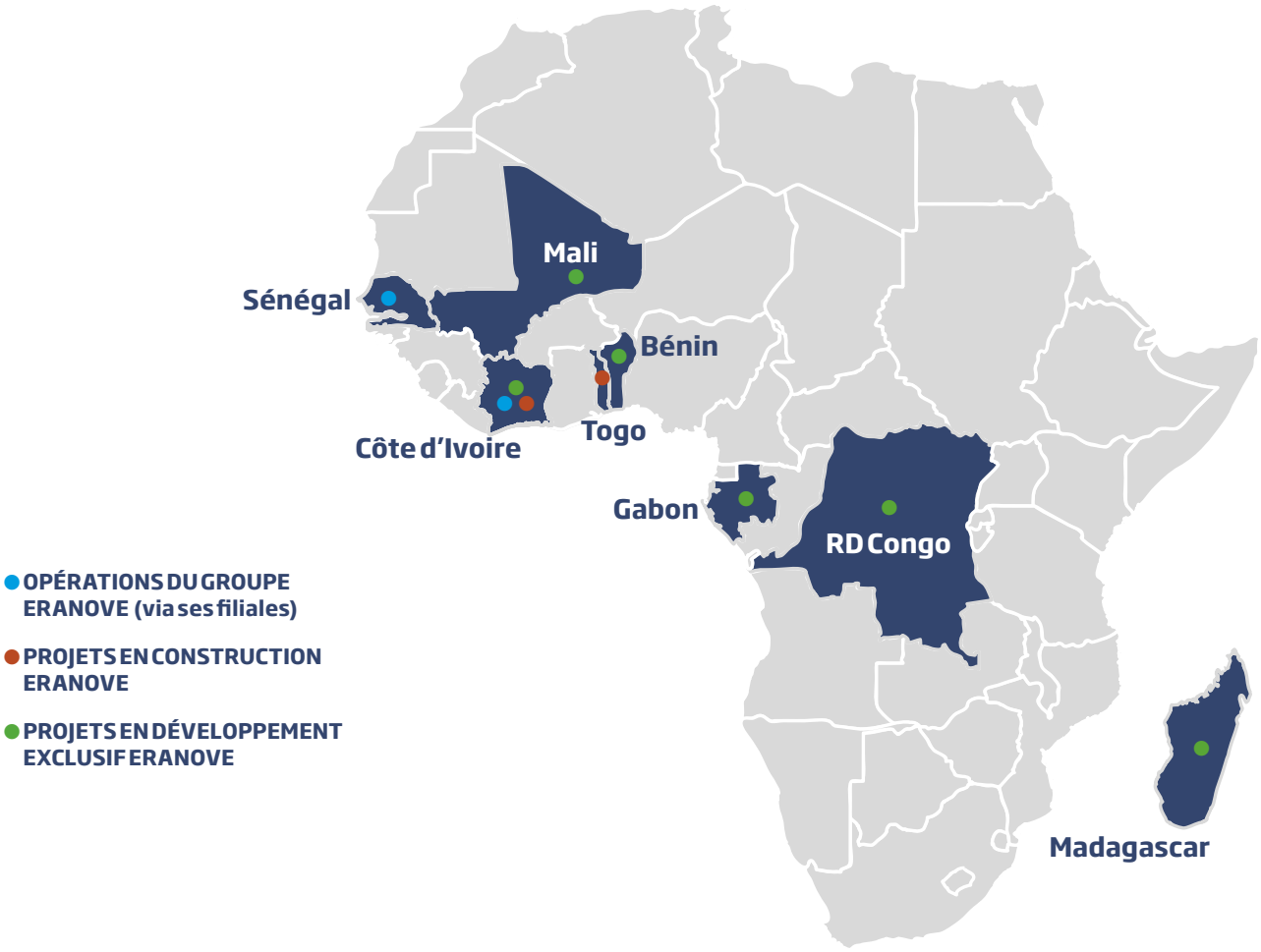
ASOKH ENERGY **Producteur indépendant d'électricité**	• Centrale hydroélectrique de Ngoulmendjim (73 MW)
LOUETSI ENERGY **Producteur indépendant d'électricité**	• Centrale hydroélectrique de Dibwangui (15 MW)
ORELO **Producteur indépendant d'eau potable**	• Usine de production d'eau potable (140 000 m³/jour)

CÔTE D'IVOIRE

CAVALLY **Producteur indépendant d'électricité**	• Aménagement hydroélectrique du fleuve Cavally (à l'étude)

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

MOYI Power **Mini-réseaux**	• Mini-réseaux solaires dans les villes de Gemena, Bumba et Isiro
NEHO **Producteur indépendant d'électricité**	• Aménagement hydroélectrique de Sahofika (à l'étude)



Déclaration de performance extra-financière

Le groupe Eranove est engagé dans une politique de développement durable volontariste. Chaque société du groupe met en œuvre des dispositifs et actions qui s'intègrent dans le cadre de la politique de Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) du groupe. Celle-ci vise la maîtrise des impacts, des risques et opportunités significatifs en matière sociale, environnementale, sociétale et de gouvernance.

Le groupe rapporte ses actions et résultats de manière consolidée. Cette démarche initiée au titre de l'exercice 2015 lui a permis, depuis l'exercice 2018, de présenter une Déclaration de performance extra-financière en conformité avec les textes de la réglementation française issus de la transposition de la Directive européenne 2014/95/UE[1] sur le reporting non financier.

Décrire son activité	Maîtriser enjeux et risques	S'engager
Modèle d'affaires	Analyse des risques	Politique RSE
	Analyse de matérialité	Indicateurs de performance
	Cartographie des risques	Objectifs de réduction GES

1 Directive 2014/95/UE du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014 modifiant la directive 2013/34/UE en ce qui concerne la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité par certaines grandes entreprises et certains groupes.

Notre modèle de création de valeur

Nos principales parties prenantes

NOS COLLABORATEURS

- Du groupe
- Des sociétés opérationnelles, filiales
- Du GIE (Groupement d'intérêt économique)

NOS ACTIONNAIRES



Les ressources utilisées

CAPITAL HUMAIN

- Équipes formées et mobilisées
- Emplois justes et durables
- Protection sociale avancée

+8 600 collaborateurs

CAPITAL FINANCIER

- Actionnariat stable et engagé
- Capacité d'autofinancement

710 M€ de Produit des activités ordinaires (PAO)

CAPITAL INDUSTRIEL

Infrastructures affermées	
ÉLECTRICITÉ	**EAU**
100 MW centrales thermiques à gaz	**1 198 000 m³/j** de capacité de production d'eau potable
604 MW centrales hydroélectriques	**19 000 km** de réseaux d'eau
	ASSAINISSEMENT
63 700 km de réseaux électriques	**+ 2 400 km** de réseaux
Infrastructures "en propre"	
608 MW centrale à gaz à cycle combiné	**2 145 km** fibres optiques

CAPITAL ENVIRONNEMENT

- Besoins en eau
  5,6 Mm³ consommation eau/an
- Besoins en matières premières
  1 089 Mm³ gaz naturel/an
- Besoins en électricité
  336,32 GWh/an

Nos métiers et activités

NOTRE CHAÎNE DE VALEURS :



NOTRE STRATÉGIE : rendre accessibles les services essentiels de la vie, dans une dynamique résolument innovante, performante et africaine, telle est la stratégie inclusive du groupe industriel Eranove. À travers un actionnariat privé africain et salarié, l'autonomie de ses filiales, l'investissement dans la formation et l'amplification de la digitalisation, le groupe Eranove offre des solutions d'excellence adaptées à chaque écosystème. Il se positionne en partenaire de confiance grâce à son engagement citoyen et responsable.

NOTRE AMBITION : devenir un leader industriel panafricain dans la gestion de services publics et la production d'électricité et d'eau potable.

Marchés, clients, tendances

NOS MARCHÉS

L'Afrique, sur les marchés de :

- La délégation de services publics eau, électricité, assainissement
- La production indépendante d'électricité et d'eau potable
- L'efficacité énergétique
- La transmission de données
- La formation

LES HYPER-TENDANCES

- Amélioration des taux d'accès
- Hausse de la consommation des particuliers à faible revenu vs baisse de la consommation des gros clients (efficience, autoproduction)
- Décentralisation des marchés
- Changement climatique
- Digitalisation

NOS FOURNISSEURS ET PARTENAIRES

- Les institutions financières
- Les partenaires développeurs locaux
- Nos fournisseurs
- Les bureaux d'études, consultants et centres de recherche

LA SOCIÉTÉ CIVILE

- Les riverains des infrastructures exploitées
- Les ONGs

LES INSTITUTIONS

- Les États concédants, les régulateurs
- Les collectivités locales et territoriales
- Les agences de contrôle

tion
tricité

Transport eau/électricité
Distribution eau/électricité
Commercialisation

Gestion de la relation avec les concédants et les clients

NOS MÉTIERS / NOS IMPLANTATIONS : gestionnaire de services publics (électricité, eau potable, assainissement) ; producteur indépendant d'électricité et d'eau ; efficacité énergétique ; transmission de données ; formation.

Présence dans 7 pays du continent africain.

LES FACTEURS CLÉS DE PERFORMANCE ET DE RÉSILIENCE DE NOS ACTIVITÉS :

L'ancrage africain : présence depuis plus de 60 ans et relations de proximité et de confiance avec les États. **Le capital humain :** mise en valeur et développement des expertises locales. **L'exigence RSE :** engagement RSE aux standards internationaux. **L'organisation efficiente :** adaptée aux besoins de l'exploitation et du développement.

NOS CLIENTS

États africains, particuliers, entreprises, administrations

3,65 M clients
électricité

1,90 M clients
eau

974 000 clients
assainissement

802 clients
transmission de données

Nos impacts et résultats clés

POUR NOS SALARIÉS

- **109 M€** masse salariale
- **7 621** formations suivies (2,79 % masse salariale)
- Certifications **ISO 45001**
- **12 M€** de dépenses de politiques sociales

POUR LES COMMUNAUTÉS

- **2,2 M clients** bénéficiaires de programmes sociaux
- **920** recrutements
- Riverains des installations intégrés dans une démarche **ISO 26000**
- **1 116 000 €** dépensés en actions RSE

POUR NOS ACTIONNAIRES

- Rentabilité économique et financière des activités
- Maîtrise des risques et des opportunités

POUR NOS CLIENTS

- Accès aux services essentiels
  +40 % de clients depuis 2018
- Qualité produits
  92 % de conformité physico-chimique
  97% de conformité microbiologique
  29 heures Temps moyen de coupure électrique
  90,8 % taux de disponibilité - production électrique
- Services
  Paiement mobile / Prépaiement / E-agence
  Centres de relation-client et dépannage

POUR LES INSTITUTIONS

- Des services stratégiques pour le développement économique
- Des services performants (rendements)
- Un partenaire proche et de confiance

POUR L'ENVIRONNEMENT

- Certifications **ISO 14001 et 50 001**
- Optimisation empreinte carbone
  509 gCO₂e/ kWh d'électricité produite
  0,886 kWh/ m³ eau vendue
  532 MW projets électriques et solaires

Évaluation, suivi et gestion du risque non financier

L'identification, l'évaluation et le management des risques extra-financiers sont engagés de longue date chez Eranove. En matière de facteurs sociaux, environnementaux, sociétaux et de gouvernance, l'approche a été renforcée à l'occasion de l'ordonnance sur la déclaration de performance extra-financière de juillet 2017 et son décret d'application.

Pour Eranove, le risque se définit comme « la possibilité qu'un événement survienne et dont les conséquences seraient susceptibles d'affecter les personnes, les actifs, l'environnement, les objectifs du groupe ou d'une de ses filiales ou sa réputation ». L'approche par les risques permet au groupe de déterminer les facteurs susceptibles de provoquer un écart par rapport aux résultats attendus et de mettre en place des actions de prévention et de protection. Cette perspective a fait l'objet d'un travail participatif en 2018, associant les équipes de développement durable et douze leaders de l'entreprise, puis actualisé lors des exercices suivants et enfin revu au cours de l'exercice 2021.

En 2022, la direction en charge du développement durable a procédé à une revue des risques. Les résultats et conclusions de cette revue ont été examinés par le comité de direction générale. Cette révision a permis la prise en compte d'un défaut de gouvernance de la durabilité en tant que risque, afin de s'assurer de l'amélioration continue du système de management de la durabilité du groupe. Les dispositifs de maîtrise des risques s'articulent autour d'un ensemble de programmes et actions et d'indicateurs de pilotage : indicateurs clés de performance vérifiés par un organisme tiers indépendant, autres indicateurs de résultats et indicateurs de moyens. Ils permettent de donner un niveau d'assurance modérée quant à la maîtrise des risques.

Critères d'occurrence

Code couleur				
Qualification	Improbable	Peu probable	Probable	Très probable
Qualification	Rare	Occasionnel	Courant	Fréquent
Coefficient-indice de vraisemblance pour la cotation (V x I)	1	2	3	4
Risque observé, avéré				
Fréquence, occurrence	Rare (> à 10 ans)	Inhabituel (> 3 ans à < à 10 ans)	Courant (> 1 ans et < à 3 ans)	Fréquent (de 1 à plusieurs fois par an)
Risque potentiel, hypothétique				
Vraisemblance	Très faible (cela ne devrait pas se produire - la probabilité d'occurrence estimée est inférieure à 25%)	Faible (cela pourrait se produire mais avec une probabilité d'occurrence estimée de 25 à 50%)	Forte (cela devrait se produire - avec une probabilité d'occurrence estimée de 50 à 75%)	Très forte (cela va certainement se produire prochainement, la probabilité d'occurrence est supérieure à 75%)

Critères d'impact

Code couleur				
Qualification	Mineur - Faible	Modéré - Significatif	Important - Fort	Majeur
Coefficient-indice de vraisemblance pour la cotation (V x I)	1	2	3	4

Impact social	Impact environnemental	Impact sociétal	Autres impacts
Capital humain	*Pollution*	*Acceptabilité sociétale*	*Stratégie*
Climat social et motivation	*Climat*	*Autorisation d'exploiter*	*Financier*
Rotation des équipes/rétention	*Biodiversité*	*Mise en cause pour corruption*	*Image de marque*
Santé et sécurité	*Ressources*	*Mise en cause pour mauvaise gouvernance*	*Opérationnel*

AXE 1 - GOUVERNANCE | AXE 2 – CAPITAL HUMAIN | AXE 3 – ENVIRONNEMENT | AXE 4 – SOCIÉTÉ

Gouvernance - Politique RSE - Axe 1 (gouvernance), chap. 1

Enjeu	Risques [-]	Opportunités [+]	Principales actions mises en œuvre dans les filiales	Indicateurs de résultats	Type*	Actions de progrès engagées pour les 3 prochaines années	Chapitre du rapport
Gouvernance de la durabilité	▪ Non-conformité aux standards et réglementations en matière de durabilité ▪ Défaut de cadrage / coordination / exécution des plans d'action ESG Eranove & Filiales	▪ Homogénéisation du vocabulaire, procédures, plans de gestion, indicateurs, suivi et évaluation des enjeux de durabilité du Groupe ▪ Renforcement de l'exellence opérationnelle, des pratiques et des compétences des collaborateurs face aux enjeux de durabilité de leur ressort ▪ Renforcement de l'élaboration, exécution et suivi des plans d'actions ESG au sein du Groupe ▪ Renforcement de la transition écologique du groupe ▪ Conforte la confiance de nos parties prenantes et de notre écosystème d'affaires	▪ Mise en place d'un système de management Environnemental et social Groupe ▪ Management QSE/RSE avec certification et évaluation en oeuvre dans les filiales ▪ Revues trimestrielles et annuelles du PAESG des filiales à partir de 2023	▪ Taux de mise en œuvre (2022- Phase 1 diagnostic) ▪ Taux de couverture des certifications ▪ Taux de mise en œuvre des revues (nombre de revue tenues dans l'année / nombre de revue planifiées)	IM	→ Élaborer les éléments socles du SMES ombrelle groupe & associer les filiales à sa mise en œuvre → Préparer les filiales à la mise en œuvre de leur SMES en 2024 → Renforcement des procédures de gouvernance DD au sein de Eranove et avec ses filiales → Suivi du planning des certifications ISO filiales → Élaboration des plans d'actions DD des filiales en un seul plan favorisant son suivi trimestriel (revue SG filiale / DDD Eranove) et annuel (revue DG Eranove / DG filiale) → Élaboration d'un cycle de management annuel avec chacune des filiales concernées pour le suivi du Plan d'action DD intégré	1.D
Lutte contre la corruption	▪ Non-conformité aux standards et réglementations en matière de lutte anti-corruption	▪ Renforcement des cartographie des risques de corruption, outils de lutte contre la corruption ▪ Renforcement de la culture et des collaborateurs en matière d'anti-corruption	▪ Engagement de la Direction générale ▪ Conformité avec la Loi Sapin dans toutes les entités ▪ Organisation des responsabilités autour d'un responsable éthique et d'un réseau d'acteurs ▪ Charte éthique et responsabilité d'entreprise ▪ Moyens significatifs et suivi du programme de lutte contre la corruption	▪ Nombre de personnes formées / sensibilisées à l'éthique (SOT 132) ▪ Dépenses effectuées (en €) pour le programme éthique (SOT 131) ▪ Taux de couverture par un système de management anti-corruption conforme à la loi Sapin II (SOT 192) ▪ Part des collaborateurs couverts par un système d'alerte (SOT194) ▪ Reporting des plaintes internes et externes (SOT 136 à 139)	ICP ICP IM IR IR	→ Amélioration continue des systèmes de management anti-corruption, avec de façon volontaire extension de la couverture des certifications ISO 37001 → Indicateurs de pilotage : Reporting des sanctions	1.C
Protection de la réputation	▪ La survenance d'événement pouvant porter atteinte à la réputation	▪ La réputation de l'entreprise, de ses produits et services constitue un actif solide de l'entreprise	▪ Mise en place de plans de prévention sur les principales causes possibles d'atteinte à la réputation ▪ Déploiement de mécanismes de remontée de l'information groupe	▪ Taux de couverture de la procédure de suivi des incidents (en % de société construction et opération) ▪ Nombre d'accidents induisant un risque potentiel réputationnel remontés annuellement par les filiales (indicateur à créer/ définir en 2023)	IM IR	→ Mettre en place le reporting des événements à risques réputationnels des filiales vers Eranove → Formaliser le système de gestion de la réputation → Reporting de l'indicateur de suivi des remontées des incidents réputationnels et du taux de couverture de la procédure associée	1.B.3

Capital humain - Politique RSE - Axe 2 (ressources humaines), chap. 2

Enjeu	Risques [-]	Opportunités [+]	Principales actions mises en œuvre dans les filiales	Indicateurs de résultats	Type*	Actions de progrès engagées pour les 3 prochaines années	Chapitre du rapport
Adéquation des compétences avec les besoins	▪ La non-disponibilité des compétences ▪ Le désalignement entre les compétences et qualifications avec les besoins et évolutions, notamment sur les technologies de production eau-énergie, la gestion de projets complexes et la digitalisation des process	▪ L'avantage compétitif lié à la qualité des compétences ▪ La satisfaction, l'engagement et la fidélisation des personnels par le développement des compétences et responsabilités	▪ Programme de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) ▪ Plans de formation (corporate et filiales) ▪ Plans d'excellence pour les centres de formation du groupe avec des investissements, de nouveaux programmes de formation, du e-learning, etc.	▪ Dépenses (€) en formation interne et externe (SOC 320) ▪ Nombre d'heures de formation par collaborateur (SOC 333) ▪ Déploiement de programme de gestion prévisionnelle des emplois et compétences cœur de métier ▪ % de la masse salariale consacré à la formation (SOC 323) ▪ Effectif total, répartition F/H et par tranche d'âge	IM ICP IM IM ICP	→ Renforcement continu des centres de formation du groupe et des programmes de formation → Développement de programmes de montées en compétences pour les SPV → Financement de bourses via la Fondation Eranove → Programme de développement des compétences des managers techniques (Chefs de services à Directeur) → Programme jeunes talents	2.A.2 et 2.D

Préservation de la santé, la sécurité et la sûreté des collaborateurs	▪ Les accidents du travail et maladies professionnelles de personnels ▪ L'indisponibilité de personnel liée aux différentes causes d'absentéisme ▪ Perturbations opérationnelles résultant des risques précités	▪ L'attractivité de l'entreprise liée aux conditions de travail ▪ La bonne santé des collaborateurs ▪ La fidélisation des collaborateurs	▪ Mise en place d'un dispositif de médecine du travail et de programme pour la santé et la sécurité des personnels, depuis l'analyse des risques aux indicateurs de pilotage ▪ Certification de systèmes de management de la santé et la sécurité ISO 45001 (ex OHSAS 18001) ▪ Procédures de sûreté des collaborateur sur le terrain et en mission ▪ L'induction sécurité pour tous les nouveaux collaborateurs	▪ Temps théorique de travail (SOC 610) ▪ Taux d'absentéisme (SOC 711) ▪ Taux de fréquence (SOC 560) des accidents du travail ▪ Taux de gravité (SOC 550) des accidents du travail ▪ Nombre de maladies professionnelles (SOC 101) ▪ Taux de couverture des certifications système de management de la santé et sécurité ISO 45001 (SOC 1012)	ICP ICP ICP ICP IR ICP	→ **Plans de réduction des risques professionnels dans les filiales** → **Mise en œuvre du SMES (Système de Management Environnemental et Social) sur l'ensemble du périmètre avec plan d'audits associés** → **Système formel de remontée des accidents** → **Analyse des risques sécurité sur les sites principaux** → **Formaliser les procédures d'urgence sur tous les sites principaux**	**1.D, 2.A et 2.C**
Rémunération équitable et protection sociale	▪ La perte de compétences ▪ Le déficit d'attractivité ▪ L'insuffisance de productivité	▪ La compétitivité de l'entreprise ▪ L'attractivité et la fidélisation des collaborateurs ▪ La protection sociale des salariés	▪ Politique de rémunération globale attractive ▪ Programmes de protection sociale (ex. santé, retraite) adaptés au contexte, aux pays, aux réglementations ▪ Éducation à la gestion du budget « budget familial » ▪ Système de rémunération indirecte (FCP)	▪ Évolution de la masse salariale (€) (SOC 400) ▪ Suivi des salaires (€) par catégorie socioprofessionnelle et par genre (SOC 410-SOC433) ▪ Dépenses et fonds volontaires en matière de politique sociale (€) ▪ Part de l'effectif couvert par une protection sociale volontaire (SOC107)	IR IR IM IR	→ **Mise à jour des protections sociales à des standards compétitifs** → **Politique de rémunération variable associée à la performance**	**2.A et 2.B**

Environnement - Politique RSE - Axe 3 (environnement), chap. 3

Enjeu	Risques [-]	Opportunités [+]	Principales actions mises en œuvre dans les filiales	Indicateurs de résultats	Type*	Actions de progrès engagées pour les 3 prochaines années	Chapitre du rapport
Prévention des pollutions air, eau sols et déchets	▪ Non-conformité avec les réglementations, retrait d'autorisations ▪ Absence de prise provision / garantie pour risque en comptabilité ▪ Coûts des mises aux normes et impacts sur les prix de l'eau et l'énergie pour le client final ▪ Accidents ou incidents générant des pollutions	▪ Maîtrise des activités industrielles et développement des expertises ▪ Confiance des riverains et de la société civile ▪ Renouvellement des autorisations par les concédants ▪ Maîtrise de la répartition des coûts de mise en conformité légale entre l'entreprise et l'autorité concédante	▪ Mise en place et certification de système de management ISO14001 ▪ Suivi d'indicateurs ▪ Couverture des risques et assurances ▪ Programme d'audits des risques environnementaux	▪ Air. Suivi de la qualité des émissions dans l'air (hors CO_2) ▪ (ENV 720 - ENV 730 - ENV 727) ▪ Suivi des accidents environnementaux ▪ Taux de couverture des certifications ISO 14001 (ENV 1010) ▪ Production et transport d'électricité ▪ Production d'eau potable Provisions et garanties pour risques environnementaux (ENV 110)	IR IM IM IM	→ **Management environnemental : Mise en œuvre du SGES sur l'ensemble du périmètre avec plan d'audits associés** → **Amélioration des indicateurs de suivi ICPE et prévention de la pollution** → **Formalisation d'un système de remontée des accidents et presqu'accidents** → **Formalisation des actions d'alerte et de sensibilisation aux autorités**	**3.A et 3.B**
Utilisation durable des ressources	▪ Pertes de production et impacts sur les prix de revient ▪ Gaspillage de ressources en eau, en énergie primaire (gaz, HVO, DDO…) et en énergie finale (distribution, réseaux) ▪ Vandalismes et utilisations sauvages des ressources	▪ Performance industrielle et compétitivité des installations de production et de distribution ▪ Valeur des actifs de production. ▪ Préservation et intégrité des installations ▪ Diminution des coûts de réhabilitation	▪ Programmes d'actions d'amélioration de la performance des installations (effectivité, efficacité, efficience) : investissements, maintenance et compétences - réduction des pertes techniques	▪ Rendement interne des usines de production d'eau (ENV 320) ▪ Rendement de réseau (ENV 330)	ICP ICP	→ **Plan d'action de réduction des pertes techniques** → **Formalisation des actions d'alerte et de sensibilisation aux Autorités**	**3.A.2 et 3.C**
Atténuation et adaptation au changement climatique	**Risques physiques :** ▪ Évènements climatiques extrêmes (sécheresse, inondation) ayant un impact sur la production, les capacités de production d'eau et d'électricité, et l'intégrité des ouvrages de production, transport et distribution ▪ Exposition des actifs situés sur le littoral côtier (érosion côtière et élévation du niveau de l'océan) **Risques financiers :** ▪ Dévalorisation des actifs de production ▪ Non-acceptabilité sociétale et légale des projets carbonés ▪ Difficulté d'accès au capital et à la dette ▪ Renchérissement des projets (fiscalité, etc.) ▪ Risques de transition (réglementations) ayant un impact sur les capacités de production d'eau et d'électricité	▪ Développement d'énergies renouvelables (hydro, solaire, biomasse, …) pour répondre aux besoins énergétiques décarbonés du continent ▪ Émergence d'un marché pour l'efficacité énergétique ▪ Études, ingénierie environnementale et sociale des projets soutenant les développements ▪ Émergence de business models de capture carbone et de compensation	▪ Évaluation des risques physiques de chaque usine et site de production ▪ Développement des capacités de production et investissements ▪ Développement de la part des renouvelables ▪ Développement des activités d'efficacité énergétique ▪ Etude pour développer des activités de dessalement d'eau de mer	▪ Part (%) des capacités de production (MW) d'électricité renouvelable ▪ Production totale des usines de production hydroélectrique (GWh) ▪ Part (%) de la production (GWh) d'électricité renouvelable ▪ Kg $CO2_e$/kWh produit (ENV 713) ▪ KgCO_2e/m³ eau produit (ENV 748) ▪ Rendement production électricité (ENV 530) ▪ et rendement production électricité Abidjan (ENV 531) ▪ Taux de couverture des certifications ISO 50001 (ENV 1102) ▪ Taux de couverture par des plans de résilience à des risques physiques liés au changement climatique	ICP ICP ICP IR IR ICP IM IR	→ **Engagement de réduction relative des émissions de gaz à effet de serre à court, moyen et long terme (IM)** → **Couverture des ouvrages de production par des plans de résilience aux risques climatiques** → **Management : recensement des actions d'alerte et de sensibilisation des autorités sur l'évolution des ressources en eau ; et formalisation du suivi des ressources en eau**	**3.B**

Préservation de la biodiversité et des services écosystémiques	▪ Risques de développement : retards ou abandon de projet liés à l'identification d'impacts négatifs & coûts des mesures de préservation ▪ Risque réputationnel : mobilisation de la société civile sur un enjeu de biodiversité mal appréhendé	▪ Études, ingénierie environnementale et sociale des projets soutenant les développements ▪ Réputation positive du groupe sur la gestion des risques de biodiversité améliorant la perception du risque par les prêteurs/ société civile	▪ Diligence dans le traitement des enjeux de biodiversité en phase de développement et de construction, en conformité avec les normes de performance de la SFI ▪ Construction d'un réseau de partenaire permettant d'appréhender et de suivre avec diligence les enjeux de biodiversité	▪ Taux de projets en développement et en construction disposant d'une étude d'impact environnemental et social adressant les enjeux de biodiversité (ENV 1204) ▪ Taux de projets en développement et en construction conduit conformément aux exigences en matière de gestion de la biodiversité (ENV 1206) ▪ Taux de projets en construction ayant identifié l'existence d'une espèce classée en danger critique (CR) ou en danger (EN) sur la liste rouge de l'IUCN et pour lesquelles des mesures de protection et de conservation sont mises en œuvre (ENV 1209)	IR IR IR	→ **Développer le pilotage des enjeux de biodiversité**	**3.D**

Relations avec la société - Politique RSE - Axe 4 (société), chap 4

Enjeu	Risques [-]	Opportunités [+]	Principales actions mises en œuvre dans les filiales	Indicateurs de résultats	Type*	Actions de progrès engagées pour les 3 prochaines années	Chapitre du rapport
Santé et sécurité des consommateurs	▪ Non-conformité aux normes de santé publiques et standards de l'OMS ▪ Mésusages et raccordements dangereux ▪ Maladies, électrocution liés à nos services	▪ Confiance et fidélité des consommateurs	▪ Investissements, maintenance et programmes de surveillance des installations pour la santé et la sécurité des consommateurs ▪ Suivi de la qualité de l'eau ▪ Prévention, sensibilisation et informations des consommateurs ▪ Informations des autorités ▪ Consolidation des accidents aux tiers	▪ Eau. Nombre d'analyses microbiologiques (SOT 212) réalisées ▪ Eau. Nombre d'analyses physico-chimiques (SOT 211) réalisées ▪ Taux de conformité microbiologique (SOT 216) ▪ Taux de conformité physico-chimique (SOT 215) ▪ Nombre d'accidents des tiers (SOT 181, 182,183)	IR IR IR IR IM	→ **Plan de sensibilisation du grand public aux risques électriques** → **Recensement des actions d'alerte et de sensibilisation des Autorités sur les situations d'exposition aux risques santé sécurité de tiers**	**2.C et 4.A.2**
Qualité de service, de produit et prix soutenable	▪ Non acceptabilité sociétale du prix ou de la qualité de service ▪ ▪ Risque de solvabilité clients, non paiement	▪ Limitation des fraudes ▪ Renouvellement des concessions ▪ Satisfaction clients	▪ Programme de compétitivité pour le maintien des prix de revient ▪ Programme d'amélioration de la performance de la qualité du produit et des services ▪ Mise en œuvre et certifications de systèmes de management de la qualité ISO9001 ▪ Pilotage de la performance	▪ Indicateurs de satisfaction clients ▪ Temps (Heures) moyen de coupure électricité (SOT 201) ▪ Taux de couverture par un système de management de la qualité certifié ISO 9001 (SOT 152)	IR IR IM	→ **Recensement des actions de sensibilisation sur l'organisation du secteur** → **Communication sur les indicateurs de qualité de produit et de services**	**1.D et 4.B.1**
Accès aux services essentiels	▪ Baisse des parts de marché et volumes vendus lié à émergence d'une concurrence sur les populations non couvertes par le service public ▪ Non-acceptabilité des pouvoirs publics	▪ Accroissement du nombre de clients par une augmentation de l'accès aux services essentiels ▪ Soutien au développement économique : par l'accès à l'eau - électricité des entreprises, des collectivités et des ménages ▪ Demande croissante d'énergie du continent, en volume et en point d'accès, lié au développement économique et la croissance de la population favorisant nos activités	▪ Programmes d'accès PEPT et APTF ▪ Accroissement de l'activité des Mini grids et des programmes ruraux	▪ Nombre de clients eau (SOT 102) ▪ et électricité (SOT 101)	IR	→ **Développement du marché des mini grids** → **Prolongation des activités PEPT et APTF**	**4.B.2**
Lutte contre la Fraude clients	▪ Détournements indus des services et fraudes ▪ Pertes financières, ▪ Pertes de crédibilité et de confiance des collaborateurs et clients	▪ Rentabilité de l'entreprise ▪ Intégrité des collaborateurs	▪ Programmes et actions de lutte contre la fraude et capacité de détection ▪ Information des consommateurs ▪ Pilotage des paiements effectifs des consommations	▪ Ratio de facturation (SOT 241)	IR	→ **Renforcement continu des capacités de détection et de surveillance, digitalisation des contrôles, facturations et paiements**	**1.C et 3.A.2**
Transparence ESG : environnement, social et Société, gouvernance	▪ Allongements des délais et contraintes dans les développements et la sécurisation des activités ▪ Pertes de marchés	▪ Expertise ESG et capital-confiance facilitant les relations avec les autorités et la sélection pour des marchés	▪ Relations avec les institutions, les agences dans les pays d'opération ▪ Programme de conformité aux engagements contractuels ▪ Transparence de nos actions et résultats ▪ Évaluation tierce-partie des engagements RSE sur des périmètres clés	▪ Reporting des actions RSE-ESG et publication des rapports DD ▪ Programmes de plaidoyer et communication RSE ▪ Taux de couverture de l'évaluation « engagé RSE » selon la norme ISO 26000 (SOT 173, 177)	IR IM IM	→ **Mise en place du SMES** → **Diffusion des rapports DD à l'AG des sociétés**	**1D.2, 3.D et 4.A.1**
Dialogue avec les parties prenantes	▪ Non-acceptabilité sociétale des projets, retards et coûts induits, fraude, pertes, actions contre les infrastructures	▪ Qualité des relations, dialogue constructif et capital confiance avec les riverains et communautés dans un intérêt réciproque	▪ Programme de dialogue avec les parties prenantes locales : riverains, communautés locales, clients ▪ Prise en compte des attentes et intérêts raisonnables	▪ Dépense d'actions de soutien/mécénat et parteriat (€) SOT 121 ▪ Cartographie des parties prenantes et suivi des modalités de dialogue ▪ Plans d'engagements des parties prenantes mis en place sur les projets	IR IM IM	→ **Indicateurs de pilotage % de plans d'engagement des parties prenantes déployé sur les projets** → **Mise en place d'un système de dialogue avec les communautés de gestion des plaintes/griefs harmonisé**	**4.D**

Nos valeurs, sources d'innovation

Pour le groupe Eranove, la recherche de performances pour ses clients, ses actionnaires, ses collaborateurs et pour la société, est permanente et plurielle : économique, sociale, financière, technique, humaine, environnementale et sociétale.

A chaque niveau de la chaîne de valeur, les performances sont déclinées en objectifs collectifs placés dans un cercle d'amélioration continue.

La principale richesse du groupe Eranove est son capital humain constitué d'une mosaïque d'expertises panafricaines.

Grâce à des programmes performants de recrutement, de formation et de partage d'expériences, ce capital est doté de compétences pointues et en constant développement.

Le groupe Eranove opère en Afrique, pour l'Afrique et par l'Afrique depuis 60 ans. Cette empreinte africaine s'exprime à travers son modèle managérial responsabilisant et sa politique sociale axée sur l'entraide, le partage et la fraternité.

L'ancrage en Afrique du groupe Eranove garantit une relation de proximité durable avec ses clients, partenaires et communautés d'accueil.



Eranove est un groupe citoyen, soucieux de ses droits et devoirs vis-à-vis de la société et de l'environnement. Il promeut un comportement éthique, lien de confiance entre l'entreprise et son écosystème et facteur de durabilité des affaires.

Chacun des membres du groupe Eranove, engagé dans la transmission de ces valeurs, est conscient de son rôle vis-à-vis de ses collègues, de ses parties prenantes et de la planète.

La gouvernance du groupe Eranove vise à garantir la transparence et la rigueur en s'appuyant sur des organes forts, éthiques et responsables.

Chaque collaborateur et collaboratrice évolue avec intégrité et professionnalisme dans le respect des réglementations locales, des standards internationaux et suivant des pratiques certifiées selon les référentiels ISO.

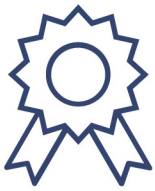
Empreint du contexte culturel, des réalités opérationnelles techniques, humaines et environnementales de ses lieux d'implantation, le groupe Eranove peut en permanence anticiper les besoins de ses clients et proposer des solutions innovantes et sur-mesure.

La créativité est portée aussi bien dans l'exploitation que dans les projets dans un esprit d'ouverture et de partage d'idées.

Notre politique RSE

VISION

Pour le groupe ERANOVE, la RSE est au service de la performance, avec un impact positif sur l'ensemble de ses parties prenantes : les actionnaires, les collaborateurs, les clients, les partenaires, les fournisseurs, les communautés. Le développement des services de l'eau et de l'énergie, l'accès à l'information et la formation, constituent tout à la fois des opportunités de croissance, de mieux-être et de développement de la société. Cette performance est rendue possible en s'appuyant sur notre culture, nos valeurs et en les partageant.



Axe 1 (gouvernance). Gouvernance éthique et conformité



Axe 2 (ressources humaines). Développement du capital humain et employeur responsable



Axe 3 (environnement). Prévention, optimisation des ressources et solutions



Axe 4 (société). Accès aux services essentiels et développement des communautés

Engagements

Notre gouvernance s'appuie sur les meilleures pratiques internationales et intègre les critères ESG : environnementaux, sociaux et de gouvernance. Éthique et conformité cimentent nos actions.

Nous nous engageons pour des emplois durables, dans le respect des normes locales et internationales. La santé, la sécurité, la formation et l'actionnariat salarié sont les leviers du développement, de l'épanouissement et de la fidélisation des collaborateurs.

Nous prévenons les pollutions et optimisons les ressources. Notre offre de production, nos services et nos performances sont porteurs de solutions pour la planète.

Nous respectons les droits humains. Nos services sont accessibles et de qualité. Nous contribuons au développement des communautés locales et impliquons nos fournisseurs dans la RSE.

Domaines d'actions

- Gouvernance forte, intégration de critères de décision ESG dans la prise de décision
- Mesure de la performance extra-financière et transparence
- Conformité et lutte contre la corruption
- Transversalité opérationnelle et partages de bonnes pratiques éthiques et RSE

- Santé et sécurité
- Développement des compétences et management des talents
- Dialogue social et respect des droits fondamentaux du travail, y compris chez nos sous-traitants
- Protection sociale et rémunération équitable

- Prévention des pollutions (eau, air, sol)
- Performances et optimisation des ressources, de la production à la livraison
- Efficacité énergétique et promotion de l'autoproduction en énergies durables
- Productions et technologies renouvelables et/ou efficientes

- Accès à des services de base de qualité
- Dialogue constructif avec les institutions et les parties prenantes
- Entraînement de nos partenaires et fournisseurs dans la démarche RSE
- Impact local positif de nos activités (santé, éducation, emplois, achats, mécénat)

Valeurs

Nos valeurs, empreintes d'Afrique : compétences - performance - rigueur - créativité - responsabilité sont exprimées dans notre charte éthique et responsabilité d'entreprise et guident nos actes au quotidien.

Impacts

Notre contribution au développement durable de la société est significative sur 8 des 17 Objectifs de développement durable de l'ONU. Nous amplifions chaque fois que possible notre impact positif.



01



Construire sur une gouvernance forte

Politique RSE - Axe n°1 (Gouvernance) : Gouvernance éthique et conformité

Certifications QSE
ISO 9001, ISO 45001, ISO 14001, ISO 50001 et ISO 37001

CIE et Ciprel évaluées
ISO 26000
niveau exemplaire

L'éthique et la RSE
au cœur d'un système performant

7521 personnes
formées à l'éthique et à la lutte anti-corruption depuis 2020


APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 03 DECEMBRE 2021
AVANCEMENT DE LA FINALISATION DES ANNEXES DE LA CONVENTION DE CONCESSION
ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE
BILAN DES ACTIVITES DE L'EXERCICE 2021
EXAMEN DES RESULTATS FINANCIERS ET ARRETE DES COMPTES ANNUELS SYSCOHADA DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021
EXAMEN DES RESULTATS FINANCIERS ET ARRETE DES COMPTES ANNUELS INDIVIDUELS IFRS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021
EXAMEN DES RESULTATS FINANCIERS ET ARRETE DES COMPTES ANNUELS CONSOLIDES IFRS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021
COMPTE RENDU DU COMITE D'AUDIT

A - Décider avec des organes structurés

Avec le concours de son actionnaire majoritaire ECP Power and Water Holding SAS, **le groupe Eranove a mis en place un système de gouvernance** qui s'appuie sur six comités dont trois dépendent directement du Conseil d'administration.

1 – Le Conseil d'administration*

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité et veille à leur mise en œuvre. Il délibère notamment sur les principales orientations stratégiques, économiques et financières.

Le Conseil d'administration du groupe Eranove, présidé par **M. Vincent Le Guennou**, Président d'ECP Power and Water Holding SAS, compte huit administrateurs, en sus du Président.

ECP Power and Water Holding, représenté par **M. Jean-Marc Simon**

M. Brice Lodugnon, ECP Power and Water Holding

M. Marc Alberola, Eranove

M. Momar Nguer, ECP Power and Water Holding

M. Jens Thomassen, ECP Power and Water Holding

M. Moctar Thiam, Envol Energy

Caisse nationale de prévoyance sociale (CNPS), représentée par **M. Ahmed Cissé**

Représentant des salariés en la personne de **Mme Maria Prados**

2 – Les comités dépendants du Conseil d'administration*

Comité d'audit

L'objectif du Comité d'audit est d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières et de s'assurer de l'efficacité du dispositif de suivi des risques et de contrôle interne en la matière.

Le Comité d'audit constitué lors du conseil d'administration du 27 juin 2010 est composé de trois à cinq membres. Son président est désigné par le Conseil d'administration.

Le Comité d'audit est actuellement présidé par M. Brice Lodugnon, Managing Director ECP, et composé de M. Marc Albérola, Directeur général du groupe Eranove, M. Ahmed Cissé, Président de la commission finance et investissement de la CNPS, et M. Jens Thomassen, Partner d'AP Moller Capital.

Comité stratégique

Le Comité stratégique créé lors du Conseil d'administration du 31 octobre 2012 assiste et conseille le Conseil d'administration dans les principales orientations stratégiques et opérationnelles, et plus particulièrement sur la préparation de ses prises de décisions. Il se réunit au moins une fois par trimestre et aussi souvent que nécessaire lorsque les projets dépassent les limites prédéfinies.

Le Comité stratégique est composé de trois administrateurs de la société. Il est présidé par M. Marc Albérola, Directeur général du groupe Eranove, et composé de M. Brice Lodugnon, Managing Director ECP, et de M. Jens Thomassen, Partner d'AP Moller Capital.

Comité des rémunérations et des nominations

Le Comité des rémunérations assiste le Conseil d'administration dans la détermination et l'appréciation régulière de l'ensemble des rémunérations et avantages des dirigeants mandataires sociaux de la société. Son rôle est également d'assister le Conseil d'administration dans la composition des instances dirigeantes du groupe. Ces comités se réunissent autant que de besoin et, en tout état de cause, au moins une fois par an, préalablement à la réunion du Conseil d'administration.

Le Comité des rémunérations et des nominations est composé de deux administrateurs de la société. Il est composé de M. Jean-Marc Simon et M. Jens Thomassen.

3 – Les comités dépendants de la Direction générale*

CDG

Le Comité de Direction Générale (CDG) est un lieu de décision et de partage d'information au niveau de la Direction générale du Groupe. Le CDG se réunit tous les lundis et aussi souvent que nécessaire.

Le CDG est présidé et animé par le Directeur général du groupe Eranove, M. Marc Albérola, et composé de Mme Pascale Albert-Lebrun, Directrice générale adjointe, M. Jean Claude Simana, Secrétaire général, M. Ahmadou Bakayoko, Directeur des Opérations, M. Ralph Olayé, Directeur du Développement et du management des projets.

COGES

Le Comité de gestion (COGES) est l'organe de pilotage des résultats économiques et financiers des entités du groupe Eranove. Chaque société du groupe a son propre COGES.

Son rôle est de : préparer la planification financière des filiales (business plans, plans à cinq ans, budgets, actualisations) ; suivre et analyser le résultat et les principaux éléments du bilan de chaque filiale en norme locale et en IFRS ; piloter les principales options lors des arrêtés des comptes des filiales (par trimestre et par an) ; définir et suivre les actions correctrices en cas de dégradation par rapport aux prévisions ; favoriser les retours d'expérience sur les bonnes pratiques économiques et financières entre les sociétés du groupe Eranove.

Le COGES est composé pour le groupe Eranove du Directeur général, M. Marc Albérola et de la Directrice générale adjointe, Mme Pascale Albert-Lebrun, du Directeur général de chaque société et de ses collaborateurs en charge des aspects économiques et financiers (DGA, Secrétaire général, Directeur administratif et financier, etc.).

COMOP

Le COMOP est un lieu de décision dans le cadre duquel les Directeurs généraux des sociétés du groupe exposent les plans d'action pour améliorer leurs performances opérationnelles, sociales, environnementales et contractuelles ainsi que l'avancement de la mise en œuvre de la stratégie de chaque filiale. Des* benchmarks *visant l'amélioration des performances y sont également partagés.

Le COMOP est présidé et animé par le Directeur général du groupe Eranove, M. Marc Albérola, et composé de Mme Pascale Albert-Lebrun, Directrice générale adjointe du groupe Eranove, M. Jean-Claude Simana, Secrétaire général du groupe Eranove, M. Ahmadou Bakayoko, Directeur des Opérations, M. Ralph Olayé, Directeur du Développement et du management des projets, ainsi que des Directeurs généraux des filiales et du GIE (GS2E).

Comité d'engagement

Le Comité d'engagement du groupe Eranove traite les dossiers des projets en présentant en particulier les données techniques, financières, légales, E&S, RH, communication, permettant la supervision des activités de développement et la bonne prise en compte des décisions stratégiques. À cette fin, la Direction du développement et du management des projets prépare toute la documentation nécessaire.
Le Comité d'engagement approuve l'instruction de nouveaux projets à travers des notes d'opportunité qui peuvent lui être soumises lors des revues trimestrielles ou, si l'urgence le requiert, de façon ad hoc. Il apprécie de façon collégiale les informations des dossiers et notes et s'assure notamment que la grille des risques est maîtrisée et que toute la documentation est prête pour présenter le dossier au Comité stratégique qui dépend du Conseil d'administration.

Le Comité d'engagement est présidé et animé par le Directeur général du groupe Eranove, M. Marc Albérola, et composé de Mme Pascale Albert-Lebrun, Directrice générale adjointe du groupe Eranove, M. Jean-Claude Simana, Secrétaire général du groupe Eranove, M. Ahmadou Bakayoko, Directeur des Opérations, M. Ralph Olayé, Directeur du Développement et du management des projets et M. Luc Delamaire Directeur des Concessions et du financement.

*** Rôle et composition du conseil et des comités au 31 décembre 2022**

B - Pérenniser une gouvernance responsable

Un management adapté aux réalités culturelles

La gouvernance du groupe Eranove puise sa force dans le management instauré par Feu Marcel Zadi Kessy au début des années 1970 à la SODECI, puis dupliqué à la CIE à partir de 1990. Pour celui qui allait prendre la direction de la SODECI puis de la CIE, la gestion d'une entreprise en Afrique doit tenir compte de son environnement socio-culturel et utiliser des méthodes de motivation liées aux valeurs locales. Concrètement, les principes préconisés sont les suivants :

- Les antennes régionales sont organisées autour de quatre fonctions clés (administration, commercial, technique et stock) sans lien hiérarchique entre elles et dépendant toutes d'un Directeur régional. Dans cette organisation, une place privilégiée est réservée aux femmes.
- Les niveaux hiérarchiques sont réduits pour favoriser la circulation de l'information, accroître la délégation de pouvoir et l'autocontrôle et faciliter la prise de décision.
- La pression communautaire est contrebalancée à la fois par l'instauration d'un principe de gestion simple, basé sur le contrôle interne croisé et par la création de divers fonds sociaux. Ces derniers, venus renforcer la chaîne de solidarité, ont joué un rôle capital dans le maintien d'un bon climat social et l'instauration d'un esprit d'entreprise.



M. Vincent LE GUENNOU PCA du Groupe Eranove (à gauche) et M. Marc ALBEROLA, Directeur général Eranove SA © ERANOVE

Grâce à cette responsabilisation décentralisée, tous les collaborateurs sont associés à la gestion de l'entreprise : ils assument la responsabilité qui engage l'entreprise, conçoivent et analysent des indicateurs de pilotage et développent leur capacité d'anticipation.

Plus de 50 ans plus tard, ce modèle managérial interculturel, décentralisé et responsabilisant demeure le socle du groupe Eranove. Il soutient au quotidien chaque collaborateur dans ses décisions et contribue à pérenniser la performance du groupe Eranove, acteur panafricain de premier rang dans les secteurs de l'eau et de l'électricité.

Une organisation en cercles métiers

La mise en place de cercles métier s'inscrit dans la stratégie de gouvernance du groupe Eranove, visant à concilier le respect des meilleures pratiques internationales et les enjeux propres à chaque société. Ces cercles métiers, lieux d'échanges et de partages d'expériences, se veulent des forces de proposition pour lancer des chantiers transversaux et permettre l'amélioration continue des activités. Ils sont composés de correspondants de chaque filiale et animés par un expert métier Eranove. Leur rythme de fonctionnement est défini en fonction des besoins de chaque cercle en alternant réunions plénières, interventions externes, communications informelles et travail individuel.

Le contrôle interne, pour mieux maîtriser les risques

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le conseil d'administration, le management et les collaborateurs d'une entité, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation d'objectifs liés aux opérations (processus facturation, stock, branchement/abonnement par exemple), au reporting et à la conformité. Il permet non seulement de maîtriser les activités administratives et opérationnelles, mais aussi d'identifier les risques susceptibles de compromettre la réalisation des objectifs, de les analyser et d'assurer le suivi de leur gestion. Parce que le contrôle interne est l'affaire de tout le personnel, en premier lieu des opérationnels, des structures spécialisées et des dirigeants, une journée de sensibilisation annuelle est organisée depuis 2021 par le groupe, à laquelle participent les dirigeants des filiales.

Durant la deuxième édition de la « Journée de contrôle interne », le 8 décembre 2022 au Centre des métiers (CME) de Bingerville, Marc Albérola, le Directeur général du groupe Eranove, a évoqué la nécessaire digitalisation des données, tandis que le directeur des opérations, Ahmadou Bakayoko, a invité les filiales à s'engager pleinement dans le contrôle des risques, pour mieux atteindre leurs objectifs de performance. Des panels ont été animés pour l'occasion par les « Risk Managers » et les correspondants de contrôle interne des différentes filiales du groupe, portant notamment sur « la contribution du contrôle interne à la performance de l'entreprise », « les risques récurrents et émergents », ou encore « la fraude et l'éthique dans nos organisations ».

Un reporting des risques réputationnels

Les incidents et accidents susceptibles d'affecter le cadre de travail, la santé, la sécurité, la sûreté ou l'environnement des collaborateurs, clients et fournisseurs du groupe sont qualifiés de risques susceptibles de nuire à la réputation de l'entreprise. Tout événement de cette nature fait l'objet d'une notification en 48 heures à compter de sa survenance ou de sa découverte auprès d'Eranove par la filiale concernée. S'ensuit une analyse des causes de cet évènement ainsi que des recommandations permettant d'en réduire l'occurrence.

Ces exigences ont été matérialisées en 2022 par l'élaboration, la validation et le partage d'une procédure commune à l'échelle de toutes les filiales pour effectuer les notifications et réaliser les rapports d'enquête et d'analyse, en ce qui concerne les dommages corporels, matériels et environnementaux. Ces aspects seront étendus en 2023 par le renforcement des travaux d'enquête et d'analyse, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de recommandations de ces rapports afin de réduire les risques d'occurrence d'accidents similaires.

C - Placer l'éthique au centre

Sous l'impulsion du Directeur général, l'éthique se trouve au cœur du dispositif de gouvernance d'Eranove. Elle représente le lien de confiance du groupe avec son environnement, condition centrale de la pérennité des affaires d'Eranove, groupe citoyen et responsable en Afrique, pour l'Afrique et par l'Afrique. La charte éthique et de responsabilité d'entreprise formalise cet engagement à trois niveaux :

- Celui du groupe, par l'adhésion aux valeurs universelles et aux principes de protection des personnes, des biens et de l'environnement, ainsi que par l'animation des systèmes de gestion éthique.
- Dans chacune des filiales, à travers la mise en place et l'animation des dispositifs de promotion de l'éthique et de la responsabilité d'entreprise.
- Pour chaque collaborateur, en faisant vivre les valeurs du groupe au quotidien.

Dans le domaine de l'éthique, l'engagement ne se décrète pas mais se construit au sein de chaque société, en prenant en compte les valeurs, la culture et les enjeux spécifiques de l'activité. C'est pourquoi, tout en partageant des objectifs et valeurs communs, chaque société développe une organisation et un dispositif éthique spécifiques, lesquels évoluent dans une démarche d'amélioration continue.

En complément de la conformité réglementaire, notamment aux conventions et déclarations internationales et aux lois nationales, notamment à la Loi dite « Sapin II », l'objectif est de faire certifier ces systèmes selon la norme ISO 37001 relative aux systèmes de gestion anti-corruption. Première étape vers cet objectif, la CIE a confirmé son rôle de pionnière en Afrique en faisant évaluer en avril 2017 son système de gestion de la conformité selon le référentiel ISO 19600. Dans la continuité de son engagement, en 2019, la CIE a réalisé un audit à blanc selon la norme ISO 37001. En 2022, la poursuite de la démarche de management anti-corruption (SMAC) selon le référentiel ISO 37001 à la CIE s'est traduite par des actions de sensibilisation / formation, à savoir :

- 109 correspondants éthique sur 138 (soit 79 %) sensibilisés les 18 et 25 mars 2022 afin de relayer les valeurs éthiques et anti-corruption auprès des agents ;
- 22 agents de la Sous-Direction Recouvrement sensibilisés sur les directives anticorruptions les 07 et 13 juin 2022 dans le cadre de la maîtrise des risques anticorruption identifiés ;
- au 31 décembre 2022, 345 sur 439 collaborateurs prévus ont été formés aux directives anti-corruption, soit 79 % pour un objectif de 85 %.

L'engagement de GS2E dans cette démarche s'est matérialisé par l'obtention de la certification de son SMAC selon la norme ISO 37001 le 29 avril 2022.



Lutte contre la corruption : GS2E première société certifiée ISO 37 001

GS2E, Groupement d'intérêt économique, filiale des sociétés CIE et SODECI, a été la première société en Côte d'Ivoire à avoir obtenu en avril 2022 la certification ISO 37 001, la norme internationale de management anti-corruption. La mise en place de ce système a valu au GS2E le troisième Prix d'excellence nationale 2022 en matière de bonne gouvernance, décerné par l'État de Côte d'Ivoire à travers son ministère de la Promotion de la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption.
La démarche en vue de la certification a été lancée dans le courant du mois de mars 2019 avec la note d'engagement de la Direction générale du GS2E. La formation de la classe dirigeante et l'évaluation du niveau de maturité (Gap Analysis) ont été réalisées en fin d'année 2019. Ensuite, conformément aux exigences de la norme ISO 37 001, plusieurs actions ont été réalisées, à savoir :
- L'élaboration d'une « politique cadeaux et invitations » qui définit la recevabilité ou non de tous types de cadeaux et invitations par le personnel de la part de fournisseurs ou de partenaires commerciaux, afin qu'ils ne puissent pas influencer la prise de décision.
- La mise en place d'un système d'alerte pour le signalement des inquiétudes. Ainsi, en 2022, 18 alertes ont été reçues, contre 13 en 2021. Toutes se sont avérées fondées et ont été traitées selon les dispositions en vigueur.
- L'évaluation du niveau d'exposition des différentes fonctions existantes au sein du GS2E qui peut être faible, moyen ou élevé, en fonction des critères tels que la détention de valeurs monétaires, le pouvoir de décision, l'accès à des locaux ou des informations, le contact avec les clients de CIE ou de SODECI.
- L'élaboration de la cartographie des risques de corruption avec l'évaluation des schémas de corruption par activité à partir de la matrice d'évaluation des risques.
La cartographie des risques a permis de mettre en place plusieurs actions, notamment :
- Le renforcement des dispositifs de contrôles avec la mise à jour des procédures. Les appels d'offres passent désormais par une commission pluridisciplinaire, tandis que la procédure d'embauche a été actualisée pour prendre en compte la « due diligence » et la recherche réputationnelle au sujet des candidats potentiels à des fonctions dont les niveaux d'exposition sont élevés.
- La centralisation des achats qui ne permet plus à chaque département de procéder à ses propres approvisionnements.
- La réduction de la liquidité disponible dans les caisses tout en privilégiant les paiements électroniques ou par virement bancaire pour éviter la manipulation d'espèces.
- La mise à jour des fiches de postes.
- La réalisation des formations aux exigences de la norme ISO 37 001 à l'endroit de tous les collaborateurs. GS2E a formé des formateurs pour assurer la continuité de la formation en interne.
- Le plan de communication interne et externe qui est revu chaque année.
- L'élaboration d'un Code éthique et anti-corruption qui renferme toutes les définitions, les règles et principes en matière de lutte contre la corruption à GS2E.

Au niveau du groupe, et suivant une démarche d'amélioration continue, une mission d'accompagnement au déploiement d'un SMAC a démarré en septembre 2022 avec l'accompagnement d'un cabinet international. Cette mission a permis sur l'année 2022 de réviser la cartographie des fonctions exposées des directions de Eranove SA et Eranove CI, et des risques de corruption de ses principaux partenaires de ces deux sociétés. Afin de tenir un objectif de certification ISO 37 001 de ses filiales d'ici le 31 décembre 2025, les objectifs 2023 sont :

- De disposer de tous les éléments socles d'un SMAC ombrelle groupe tenant compte des exigences de la norme ISO 37 001.

- D'effectuer une « form'action » des principales filiales de Eranove afin de s'assurer que toutes soient au même niveau de maîtrise des enjeux anticorruption afin de préparer le déploiement de leurs propres SMAC.

En 2022, Eranove a également élaboré un manuel KYC « Know your customer » conformément aux exigences en vigueur au sein de l'Union européenne, de l'espace de l'Union monétaire ouest-africaine (UEMOA) et de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cemac).

Ce manuel instaure une procédure de surveillance pour mieux connaître nos partenaires d'affaires, nous assurer que la source des capitaux contribuant au développement de notre groupe ne soient pas issues de sources illicites telles que le blanchiment d'argent, la fraude, la corruption, et ne contribuent pas au financement du terrorisme. Cet outil de gestion permet de (i) s'assurer de l'identité et de la capacité à contracter de la personne avec laquelle une relation d'affaires est envisagée et/ou (ii) de mesurer le risque d'illégalité de l'origine des capitaux utilisés.





★ 532 970 €
consacrés aux dispositifs de lutte anti-corruption, depuis 2019 dont 35 % en 2022

★ 8 063
collaborateurs formés et sensibilisés à l'éthique depuis 2019 dont 40 % en 2022

D - Évaluer et certifier les systèmes de management

Certifier les démarches QSE

Le groupe Eranove a été l'un des premiers en Afrique à mettre en place une triple certification qualité, sécurité, environnement (QSE).

Son objectif est de voir chaque société opérationnelle du groupe mettre en œuvre les normes qualité ISO 9001, santé et sécurité ISO 45001, et environnement ISO 14001 de l'Organisation internationale de normalisation (ISO). Des audits réguliers sont menés par l'Association française de normalisation (AFNOR), aboutissant à la reconduction des certifications.

Ces mécanismes de certification font partie intégrante du système de management et sont indispensables à la réalisation de ses objectifs économiques, sociétaux, sociaux et environnementaux. Aussi le respect des plans d'actions QSE est-il intégré aux objectifs des dirigeants des sociétés opérationnelles.

Tous les ans, chaque entité s'engage dans un programme de renouvellement des certificats (avec migration selon les nouveaux référentiels) et d'élargissement des périmètres. Chaque entité suit le taux de couverture des certifications et évaluations, dont la conception a fait l'objet d'une large concertation au préalable, aussi bien sur les assiettes que les modes de calcul, en vue de l'ériger en véritable outil de management.

Le tableau suivant résume par « périmètre métiers » les taux de couvertures de certification et d'évaluation à fin 2022.

Outre le maintien des acquis et l'extension des périmètres de certifications ISO 9001, ISO 14001 et de la migration de la norme OHSAS 18001 vers la norme ISO 45001, certaines sociétés du groupe confirment leurs positions de pionnières en s'engageant vers les certifications ISO 50001 (Management de l'énergie) et ISO 37001 (Système de management anti-corruption). C'est le cas notamment de la CIE qui a obtenu en avril 2021 le certificat ISO 50001 dont le périmètre concerne la gestion patrimoniale des bâtiments sur les périmètres 1 et 2 (Siège, CME, site du port, les barrages, DPE Vridi, DME et Base de Niangon), la gestion patrimoniale des process de production d'électricité, ainsi que des véhicules de la CIE.

Tableau de bord des certifications / évaluations

Axe politique RSE	Domaine	Norme / Référentiel	Périmètre métier	Assiette	Taux de couverture certification évaluation 2021
1	Compliance	ISO 19600	Tous métiers	Effectif	54 %
2	Santé Sécurité au travail	OHSAS 18001 / ISO 45001	Tous métiers	Effectif	19 %
3	Environnement	ISO 14001	Production eau potable	Capacité de production eau	60 %
			Production d'électricité	Capacité de production électricité	95 %
			Transport d'électricité	Km réseau électricité	100 %
		ISO 50001	Gestion patrimoniale des bâtiments, des process de production d'électricité et de gestion des véhicules de CIE		
4	Qualité	ISO 9001	Tous métiers	Effectif	42 %
	Responsabilité sociétale	ISO 26000	Production d'électricité	Capacité de production électricité	95 %

[1] Le taux de couverture de la certification ISO 45001 / OHSAS 18000 se réfère à l'effectif total de l'entreprise, retenue comme assiette. À noter que les démarches ciblent en priorité les fonctions opérationnelles, en majorité couvertes.





Déployer un système de management environnemental et social (SMES)

Préoccupé par une gestion performante et durable favorisant la préservation de l'environnement, de la santé et de la sécurité de ses collaborateurs et des communautés dans lesquelles ses filiales sont implantées, Eranove s'est engagé à formaliser un Système de management environnemental et social (SMES) Ombrelle. Ce système permettra :

- De spécifier à toutes ses filiales un cadre fonctionnel commun pour la gestion des enjeux de gouvernance, d'environnement, de ressources humaines et des relations communautaires.
- Harmoniser l'analyse des risques et des impacts en matière de développement durable pouvant affecter les opérations du Groupe ou le cadre de vie de ses collaborateurs et de ses communautés.
- Mettre en œuvre des plans de gestion pour répondre à l'ensemble des risques et des impacts identifiés, ceci de manière fonctionnelle afin que les filiales puissent les adopter et organiser leur cadre opérationnel.
- Déployer des procédures centrales en lien avec les indicateurs de performance suivis par toutes les filiales en opération ou en développement, afin de disposer d'un tableau de bord commun pour la gestion des risques et opportunités de durabilité.
- Permettre à la Direction générale de Eranove et de chaque filiale d'avoir la même approche dans la gestion et l'évaluation des enjeux de durabilité, de disposer d'un vocabulaire commun et de données harmonisées, pour une meilleure prise de décisions.

Le SMES Eranove a pour objectif d'intégrer en un seul référentiel Groupe : les exigences légales et réglementaires en matières ESG dans ses pays d'opération, les exigences des normes de performance de la SFI, ainsi que les exigences des normes opérationnelles ISO en matière de QSE, RSE, Anticorruption et efficacité énergétique.

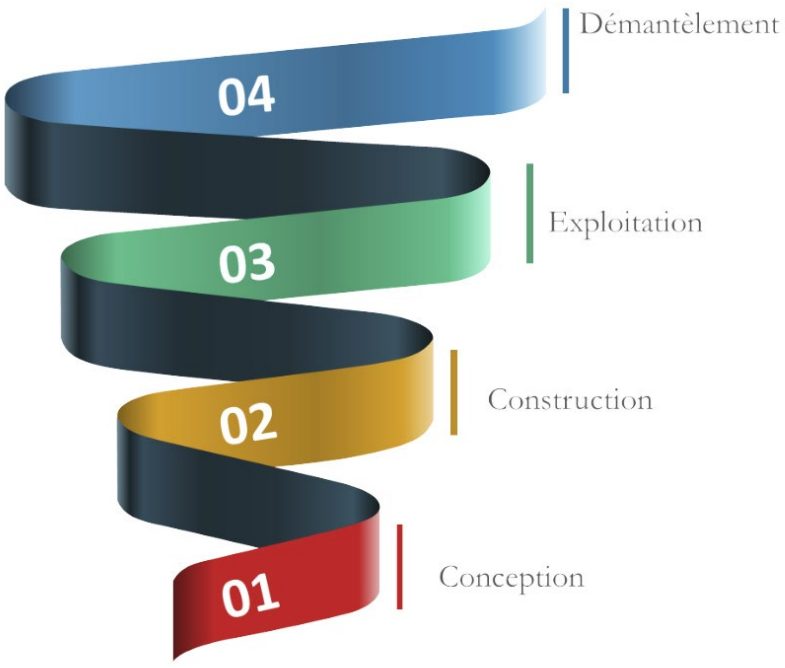
Le SMES Ombrelle couvre les différentes phases des activités d'Eranove qui sont présentées ci-après :

L'année 2022 a permis de déployer la phase 1 de ce SMES.

- Un diagnostic de l'état des lieux des systèmes de management environnementaux et sociaux de ses filiales, allant au-delà des périmètres dès certifiés QSE et/ou évalués RSE, afin d'identifier les écarts entre le référentiel unique constitué par Eranove et les pratiques de ses filiales afin de formaliser un cadre d'amélioration allant jusqu'à la conception et au déploiement des SMES de chaque filiale
- La mise en œuvre d'un Comité de pilotage SMES réunissant les principaux correspondants de ses filiales afin d'assurer une formation commune aux travaux, d'identifier et de capitaliser les bonnes pratiques ESG à généraliser à l'échelle du groupe.

La phase 2 se tiendra en 2023. Elle consistera en la rédaction du SMES Ombrelle conformément à la table des matières comportant les sections suivantes : cadre du SMES ; Identification des risques ; politiques développement durable (DD) ; programmes de gestion ; capacités et compétences organisationnelles ; réponses aux situations d'urgences ; engagements des parties prenantes ; communications externes et mécanismes de traitements des griefs (MTG) ; suivi et évaluation.

Enfin, un accompagnement des équipes de toutes les entités du groupe (périmètre groupe) permettra de bien appréhender le SMES ombrelle et faciliter le développement du SMES de chaque filiale.



S'engager dans une démarche RSE

L'intégration des enjeux environnementaux dans les principales filiales du groupe découle du management responsable et de la triple certification QSE instaurés voilà plus d'une décennie.

Depuis 2015, toutes les sociétés du groupe suivent un ensemble de plus de 200 indicateurs RSE sur un périmètre représentatif de l'empreinte de leurs activités. Chaque année, ces données viennent alimenter un système coordonné au niveau du groupe, véritable outil de suivi et de management. Pour en garantir la transparence, l'exhaustivité et la sincérité, Eranove a dès le départ choisi volontairement de construire et de faire valider son reporting RSE par un organisme tiers indépendant (OTI), suivant la Loi Grenelle II. Par la suite, la transposition de la directive sur la Déclaration de performance extra-financière, a rendu le reporting RSE et sa validation par un OTI obligatoires à partir de l'exercice 2018.



Les indicateurs environnementaux, sociaux et sociétaux reportés sont intégrés dans le cycle de management des filiales. Ils sont présentés lors des Conseils d'administration d'arrêtés des comptes, en amont de la présentation et de la validation du périmètre extra-financier consolidé du groupe Eranove.

Depuis 2018, à travers sa Déclaration de performance extra-financière, le groupe décrit son activité et prouve, au moyen d'une analyse de risques, que ses engagements sont adaptés à la réalité de son activité et couvrent les enjeux les plus importants et pertinents.

Cette démarche structurante, présentée en tête du présent rapport, s'est construite en impliquant un panel d'acteurs de haut niveau et représentatifs de l'ensemble des sociétés. Le résultat, matérialisé par des indicateurs et couvrant les risques les plus importants, passe par une politique RSE articulée autour de quatre engagements :

Axe 1 (gouvernance). Gouvernance éthique et conformité

Axe 2 (ressources humaines). Développement du capital humain et employeur responsable

Axe 3 (environnement). Prévention, optimisation des ressources et solutions

Axe 4 (société). Accès aux services essentiels et développement des communautés

Filiales Eranove
évaluées ISO 26000

ENGAGÉ RSE MODÈLE AFAQ 26000 Exemplaire ★★★ AFNOR CERTIFICATION

Périmètre	Niveau d'évaluation à fin 2022
CIE (Direction de la production de l'électricité)	*Exemplaire*
CIPREL (tout le périmètre)	*Exemplaire*

En parallèle, le groupe encourage ses sociétés opérationnelles à développer leur responsabilité sociétale suivant la norme ISO 26000, qui fixe les lignes directrices et des objectifs en la matière.

Les deux sociétés CIPREL et la CIE (périmètre de la production d'électricité) sont ainsi évaluées à un « niveau exemplaire ». Toutes les jeunes sociétés qui portent le développement du groupe Eranove aspirent à en faire de même, autour de leurs futures unités de production.

02



Développer le capital humain

Politique RSE - Axe n° 2 (Ressources humaines) : développement du capital humain et employeur responsable

88 % des salariés en contrat à durée indéterminée (CDI)

2,79 % de la masse salariale investie dans la formation

Baisse de **28 %** du taux de fréquence des accidents du travail[2] par rapport à 2018

CME et CMEAU, **deux pôles de formation d'excellence** au service du développement des compétences

2 Taux de fréquence de 8,02 en 2018 et de 5,77 en 2022 en nombre d'accidents avec arrêts, hors trajets entre le lieu de travail et le domicile ou lieu de restauration, pour 1 million d'heures théoriques travaillées.



A - Favoriser l'emploi durable

Le groupe Eranove considère que sa première ressource est avant tout humaine, avec des collaborateurs unis dans la perspective de rendre accessibles aux populations africaines les services essentiels à la vie. Pour atteindre cette performance, Eranove entend fédérer ses équipes et les pousser vers l'excellence, car un investissement ne saurait être rentable sans être soutenu par le capital humain de l'entreprise. Sans lui, un réseau ne peut maintenir un rendement élevé, une usine d'eau potable ou d'électricité ne peuvent garantir le niveau de disponibilité et d'excellence requis. Fort de ces convictions, le groupe industriel panafricain Eranove se préoccupe du bien-être, de l'épanouissement, de l'engagement et des compétences des 8 600 personnes qui composent ses effectifs.

Eranove a toujours misé sur ses équipes, et considère que proposer un contrat durable représente un facteur d'attractivité, de motivation et de fidélisation. D'où le nombre élevé de contrats à durée déterminée (CDI), qui représentent 88 % des contrats de travail en 2022.

La performance sociale du groupe est suivie par différents indicateurs, parmi lesquels le taux d'absentéisme non prévu, lié aux arrêts maladie, aux absences non autorisées, aux accidents du travail et aux mises à pied. Ce taux s'est établi à 1,10 % en 2022, contre 1,16 % en 2018. En outre, le taux de turnover, qui indique le renouvellement du personnel rapportant le nombre de départs à celui des recrutements, reste inférieur à 8 % pour l'exercice 2022.

Favoriser des emplois durables, former la jeunesse, encourager le dialogue social, assurer une protection sociale et garantir la santé, lutter contre les discriminations – y compris de genre… Voici autant de priorités sociales déclinées au quotidien par Eranove, en conformité avec une stratégie historique de groupe, amplifiée par notre actionnaire de référence, Emerging Capital Partners (ECP), afin de solidifier et de pérenniser notre ancrage africain.

Respecter le cadre légal national et international

Dans le respect des dispositions légales applicables dans ses pays d'intervention et des principes de l'Organisation internationale du travail (OIT) relatifs au travail des enfants, le recrutement des sociétés du groupe Eranove intègre un critère d'âge minimum fixé à 18 ans. Le recours au travail forcé est naturellement proscrit.

> Eranove a toujours misé sur ses équipes, et considère que proposer un contrat durable représente un facteur d'attractivité, de motivation et de fidélisation.

Le suivi des heures supplémentaires, des congés et de l'absentéisme, ainsi que le respect des temps de travail, sont conformes aux réglementations nationales de chaque pays où le groupe Eranove est implanté.

L'organisation du travail varie en fonction de la nature des activités – opérations techniques, gestion de la clientèle, administration – et dans le respect du droit des pays d'implantation. En Côte d'Ivoire, au Mali, au Togo, au Gabon et au Sénégal, la durée du temps de travail est de huit heures par jour, soit 40 heures par semaine, contre 35 en France. Au-delà, toutes les heures des agents de maîtrise, des employés et des ouvriers sont considérées comme supplémentaires, dans le respect des dispositions légales et internes, avec validation de la hiérarchie.

Une politique de ressources humaines répondant aux enjeux de durabilité et de performance

Le groupe Eranove, parce qu'il considère ses collaborateurs comme sa principale richesse, a adopté une démarche de durabilité dont l'un des cinq piliers porte sur le « développement et le bien-être du capital humain ». Dans la construction du champion africain qu'est le groupe Eranove, l'impératif consiste à homogénéiser à l'échelle du groupe un socle commun qui sera une exigence, à l'instar du système de management environnemental et social. L'objectif est de respecter le cadre législatif en vigueur, en gardant toujours en perspective le niveau supérieur d'exigence, qui correspond aux normes internationales. Dans cette optique, le groupe a préparé en 2022 une nouvelle politique de ressources humaines, qui sera déclinée dans chacune de ses entités, en tenant compte des spécificités locales.

Cette politique s'articule autour des cinq principes fondamentaux suivants :

• Responsabilisation et implication de tous les collaborateurs, quel que soit le poste occupé, en matière de coopération, de discipline, de respect, de rigueur et d'engagement, gages d'une synergie créatrice de valeur.

• Respect et promotion de la diversité et de l'égalité des chances dans tous les processus de la chaîne de valeur. Aucune forme de discrimination, d'intolérance, de harcèlement ou de violence basée sur le genre n'est admise. Le recrutement des femmes, notamment dans les métiers techniques, et de personnes en situation de handicap est encouragé.

• Respect par le groupe, ses filiales et ses parties prenantes (fournisseurs, prestataires, sous-traitants) des exigences législatives et réglementaires, des normes internationales, ainsi que les chartes et règlements internes.

• Développement et gestion des compétences, à travers le recrutement de talents et de collaborateurs à potentiel, la mise à jour continue de leurs compétences, et la création d'un cadre favorisant la mobilité et la gestion dynamique des carrières.

• Bien-être au travail : la sécurité, la santé et l'épanouissement des collaborateurs revêtent une importance capitale aux yeux du groupe Eranove, qui s'engage à apporter un milieu de travail sain et sécurisé et à respecter les lois et réglementations en vigueur, les normes ISO 45001 et la norme de performance 02 de la Société financière internationale (SFI), ainsi que l'ensemble des exigences internes. Le groupe œuvre au maintien d'un espace de travail propice, à un climat social apaisé, à la productivité et à la convivialité, en consultation avec les instances représentatives de ses collaborateurs.



Recruter localement et fidéliser les collaborateurs

Le groupe Eranove encourage le recrutement de compétences sur ses marchés, dans une logique d'ancrage africain qui favorise les performances locales.

Le groupe Eranove est fier de ne compter qu'une part minimale (0,3 %) de ses effectifs en dehors du continent africain, tandis que plus de 99,9 % de ses collaborateurs sont des ressortissants africains. Preuve que l'expertise requise pour exercer les métiers à haute technicité constituant le socle professionnel des sociétés du groupe existe sur le marché du travail local. Cet ancrage humain panafricain représente une valeur centrale du groupe Eranove, qui y voit la condition de sa richesse première : proposer des solutions africaines pour le continent africain.

Lutter contre les discriminations

La non-discrimination constitue l'un des principes fondamentaux édicté dans les chartes éthiques des sociétés du groupe et décliné dans les politiques de recrutement. Sur la question du genre, la part des femmes dans l'effectif (21 %) reflète le caractère traditionnellement masculin des métiers exercés dans les secteurs d'activité du groupe Eranove.

Souhaitant encourager la féminisation de tous les postes, la part des femmes dans les métiers techniques ainsi que dans les comités de direction fait l'objet d'un suivi spécifique par les directions des Ressources humaines des entreprises du groupe. Nombre d'actions spécifiques pouvant favoriser l'emploi des femmes sont menées. CIPREL a notamment inauguré une crèche d'entreprise le 22 décembre 2018. En 2022, le Centre des métiers de l'électricité (CME) a compté 22 % de filles inscrites dans ses cursus techniques. Pour contribuer à la réduction de la disparité de genre dans les filières techniques et scientifiques, le Centre a ouvert ses portes au programme « Girls in STEM » porté par General Electric et Junior Achievement Côte d'Ivoire. Ce programme Sciences, Technology, Engineering and Mathematics (STEM) a pour objectif de stimuler l'intérêt des jeunes filles pour ces matières, en les encourageant à poursuivre une carrière liée à ces domaines. Différentes sessions d'information, de mentorat et d'échanges sur les carrières scientifiques ont ainsi été animées.

21 %
de femmes dans l'effectif

20 %
de femmes dans les Comités de direction

CIPREL célèbre le 8 mars, journée internationale des droits de la femme

Le 8 mars 2022, la Compagnie ivoirienne de production d'électricité (CIPREL), filiale du groupe Eranove employant 126 personnes, a célébré la journée internationale des droits des femmes. Une séance d'échanges a été organisée autour des droits des femmes, de leurs conditions de travail, mais également des plans de carrières envisageables au sein de l'entreprise. La valorisation de l'emploi de la femme dans la centrale, y compris dans les filières techniques, représente en effet l'une des valeurs fondamentales de CIPREL. Les femmes représentent avec 26 collaboratrices près de 21 % des effectifs. Elles sont 33 % à être membres du comité de direction, et une part de 14 % des effectifs féminins exerce des métiers techniques, tels qu'ingénieur d'exploitation, opératrice de conduite, technicienne électricité et instrumentation, ou encore technicienne mécanique. L'échange a été précédé par un partage d'expérience avec Madame Dao Gabala, présidente de la Fédération Ivoirienne de Football (FIF), et s'est clôturé par une distribution de pagnes.

Le groupe Eranove a mis en place un suivi de l'embauche et de l'intégration de personnes en situation de handicap. Des indicateurs ont été définis avec les médecins et assistantes sociales d'entreprise pour assurer une bonne compréhension et une classification adaptée aux pratiques, au sein des sociétés du groupe.

Depuis toujours, les collaborateurs en situation de handicap se voient proposer des adaptations de leurs postes de travail et fonctions, afin de les maintenir dans l'effectif dans les meilleures conditions. Depuis 2016, le groupe suit également le nombre de salariés en situation de handicap dans son effectif (celui-ci a ainsi augmenté de 52 % par rapport à 2019), et depuis 2017, le nombre de personnes en situation de handicap recrutées dans l'année.

150
collaborateurs en situation de handicap en 2022, soit 2 % de l'effectif total

La CIE et la SODECI ont signé en avril 2017 la « Charte de la diversité en entreprise », un engagement en faveur de l'égalité des chances face à l'emploi. Le respect de la diversité, la prévention de toute forme de discrimination et de harcèlement sont devenus des questions importantes de management. La SODECI a ainsi instauré des mesures visant à éviter la discrimination dans le recrutement, à toutes les étapes du processus, de la diffusion de l'offre d'emploi à partir de canaux accessibles à tous, jusqu'à la délibération collégiale en vue d'opérer le choix définitif entre les candidats. La mobilité du personnel (mutations et promotions) se fait également en toute transparence, dans le respect de la validation des différents responsables de structures et de la Direction générale.

Les initiatives de la SODECI pour l'insertion des personnes en situation de handicap

Dans sa politique d'inclusion, la SODECI apporte une attention particulière aux personnes en situation de handicap, qui représentent avec 38 employés une part de 1,2 % des effectifs. La SODECI a participé le 17 mai 2022 à la 6e édition de la « Journée Handi Emploi », qui s'est déroulée à Abidjan sur le thème « Travail pour tous ». L'occasion pour les personnes en situation de handicap de rencontrer et d'échanger avec diverses entreprises, et pour la SODECI de recevoir le Prix « Entreprise handi engagée », en raison de son exemplarité.

Daouda Fofana, Sous-Directeur de la Responsabilité sociétale de l'entreprise et Qualité sécurité environnement (RSE/QSE) de la SODECI, a participé à un panel sur « la mise en place d'une politique de handicap en entreprise ». Il a souligné le fait que l'intégration des personnes en situation de handicap nécessite une pleine coordination avec la direction des Ressources humaines dans ses différentes étapes, de l'état des lieux à l'étude de l'impact, en passant par la formalisation de l'engagement et la sensibilisation, sans oublier le respect des réglementations en vigueur. Il a souligné le fait que cette politique volontaire de recrutement, « qui est l'affaire de tous », se focalise sur les compétences et permet aux nouveaux collaborateurs de participer pleinement à la performance de l'entreprise.

Favoriser l'emploi des jeunes

La population du continent africain, avec un âge médian de moins de 25 ans, est appelée à rester la plus jeune du monde au cours des prochaines décennies. Cet atout, s'il est convenablement exploité, peut se traduire par la capture du « dividende démographique » et fournir une impulsion sans précédent à l'essor économique de l'Afrique.

Conscient de son rôle pour relever ce défi, le groupe Eranove construit des passerelles entre la formation et l'emploi et agit sur quatre niveaux :

- le développement de formations diplômantes et certifiantes en adéquation avec les besoins des employeurs (cf. chapitre 2.D - Investir dans la formation) ;
- l'intégration de stagiaires pour leur permettre de valider leurs diplômes, faire valoir une première expérience professionnelle, et pour certains être recrutés ;
- la participation à des évènements de promotion de l'innovation ou de l'entrepreneuriat des jeunes ;
- la promotion de l'embauche des jeunes.

1348[3] stagiaires
en 2022 (contre 497 en 2021)

128 jeunes
de 18 à 25 ans embauchés en 2022 (contre 75 en 2020)

Encourager le dialogue social

Le groupe Eranove est soucieux des réglementations en vigueur dans chaque pays où il intervient, ainsi que du respect des principes de liberté d'association et de négociation collective prônés par l'Organisation internationale du travail (OIT).

Chaque société entretient un dialogue de qualité avec les organisations syndi-



3 Contrats de stage signés en 2022.



cales, les représentants du personnel et l'ensemble des collaborateurs, par le biais de structures propres. Celles-ci favorisent des cadres de rencontre réguliers et la recherche d'accords négociés, anticipant toute crise susceptible d'affecter les performances attendues, qui relèvent d'une mission de service public.

Au sein de la CIE et de la SODECI, un « Cadre de dialogue permanent » (CDP) permet des échanges réguliers avec les représentants du personnel. Ces deux sociétés disposent également d'une Instance de recours social (IRS). Cet organe de conciliation intervient lorsqu'un collaborateur licencié souhaite, en s'appuyant sur des arguments nouveaux ou supplémentaires, plaider pour la révision des conditions et des motifs de son licenciement en vue de sa réintégration.

> Chaque société entretient un dialogue de qualité avec les organisations syndicales, les représentants du personnel et l'ensemble des collaborateurs, par le biais de structures propres.

Chez CIPREL, un collège de délégués représente le personnel, conformément aux réglementations en vigueur en Côte d'Ivoire. Ce dialogue social se concrétise notamment par des accords collectifs conclus dans un double souci de performance économique et d'amélioration des conditions de travail.

B - Protéger nos collaborateurs

> « Les entreprises du groupe Eranove aux côtés de leurs collaborateurs à toutes les étapes de la vie »

S'inspirant des valeurs africaines, le groupe Eranove a très tôt mis en œuvre une politique sociale garantissant un environnement serein et tissant un lien de solidarité entre les collaborateurs. Cette politique s'articule autour de plusieurs mécanismes ou instruments de solidarité, de santé, de retraite et de financements sociaux

Prévention santé

À la CIE, la Direction de la médecine du travail (DMT) dispose de sept centres médicaux et 18 infirmeries, sept ambulances médicalisées et un personnel de santé fort de 10 médecins statutaires, 27 médecins vacataires, parmi lesquels des spécialistes, 28 infirmiers, une sage-femme et 9 ambulanciers. La médecine du travail propose systématiquement lors de la visite médicale annuelle le dépistage du VIH/Sida, des cancers du sein et de l'utérus pour les femmes à partir de 35 ans, ainsi que du cancer de la prostate pour les hommes à partir de 45 ans, avec des taux de participation variant de 69 % à 99 % selon les pathologies dépistées. La DMT assure au quotidien la prise en charge médicale des travailleurs et leurs ayants droit de la CIE, comme des autres sociétés du groupe Eranove en Côte d'Ivoire. Ainsi, en 2022, pas moins de 91 909 patients ont été reçus par les infirmeries de la CIE.

Cette même démarche de suivi médical préventif a permis de dépister à la SODECI certaines maladies chroniques et de les prendre rapidement en charge. Ainsi, une politique de gestion des travailleurs à l'état de santé fragile a été mise en œuvre, afin de les identifier et de leur offrir un suivi spécifique pour améliorer à la fois leur santé et leurs conditions de travail. Les structures médicales de la SODECI ont enregistré plus de 28 121 consultations en 2022 avec la décentralisation amorcée (centres médicaux de la Riviera Palmeraie et de Yamoussoukro) des activités médicales depuis environ trois ans. Le paludisme constitue le principal motif de consultation (19,8 %), avant les affections respiratoires (7,2 %) et intestinales (5,7 %).

La prévention des accidents du travail représente un volet important des actions de prévention santé du groupe Eranove. La CIE vise notamment à éradiquer les accidents de travail d'origine électrique, par le biais de formations périodiques et « quarts d'heure sécurité », la fourniture d'équipements de protection individuels et collectifs adaptés, ainsi que l'analyse systématique de tous les accidents d'origine électrique, avec un retour d'expérience communiqué à l'ensemble des acteurs du métier.

Dépistage précoce et gratuit du cancer du sein à la CIE

Dans le cadre de la campagne internationale « Octobre Rose », dédiée à la prévention du cancer du sein à travers le monde, la Direction de la Médecine du travail (DMT), en collaboration avec la Direction de la Communication interne (DCI), a organisé le mercredi 26 octobre 2022 une conférence sur l'intérêt du dépistage précoce de cette maladie. Rémy Konan Blé, professeur de gynécologie obstétrique, a rappelé que plus de 3 000 cas ont été enregistrés en 2020 en Côte d'Ivoire. Ce spécialiste a présenté les avantages du dépistage à un stade précoce, tout en soulignant la nécessité d'une prise en charge rapide afin d'assurer les meilleures chances de guérison. Au terme de cette rencontre, le Docteur Alain Gbogou, responsable du Centre médical de Marcory, a invité les collaboratrices de la CIE, sensibilisées en amont via différents canaux de communication, à participer aux séances de dépistage organisées gratuitement par la DMT. Au total, 432 collaboratrices ont été dépistées sur une population ciblée de 571 personnes, soit un taux de dépistage gratuit et volontaire de 75,6 %. Des anomalies bénignes ont été notifiées à 18 femmes, tandis qu'aucun cancer n'a été détecté.



Assurance santé

Tous les collaborateurs du groupe Eranove bénéficient dès l'embauche d'un dispositif d'assurance santé complétant le dispositif médical interne de ses sociétés. Les assurances santé du groupe couvrent les dépenses de soins en cas de maladie des collaborateurs, ainsi que de leur conjoint et enfants. Pour la CIE et la SODECI, ce dispositif est complété depuis 2009 par une assurance maladie des retraités (ASMAR), financée par les actifs comme les retraités, et dont le caractère pionnier a été reconnu à l'international avec le trophée Compensation & Benefits reçu en 2017.

La CIE et la SODECI ont également mis en œuvre un fonds de solidarité santé destiné à faire face à des pathologies au long cours comme le VIH/Sida, l'hépatite ou l'insuffisance rénale. Quatre groupes électrogènes financés par la CIE et la SODECI ont été installés dans une polyclinique pour faciliter l'accès aux séances de dialyse et en réduire le coût.

Du côté de la SDE, en plus d'un dispositif de protection sociale dont les collaborateurs bénéficient dès leur embauche, une complémentaire santé fonctionne depuis juillet 2017. Financée par l'entreprise et le salarié, elle étend l'accès aux soins et offre une couverture totale des dépenses de santé, notamment dans le cadre de maladies chroniques.

Retraite complémentaire

En plus du régime d'assurance retraite légal, les collaborateurs de ERANOVE CI, CIPREL, CIE et SODECI bénéficient d'une retraite complémentaire. Sur les dernières années à la SODECI, la cotisation retraite complémentaire affiche une nette progression, à cause de l'évolution de la population, mais encore plus de la sensibilisation et de l'encouragement continu des collaborateurs à augmenter leurs ressources pour leur future retraite.

Fonds commun de placement (FCP)

Au titre des financements sociaux, la CIE, la SODECI et la SDE ont mis en œuvre un Fonds commun de placement (FCP) dédié à la participation des collaborateurs au capital de leurs entreprises, en vue d'épargner pour leur retraite. Le FCP bénéficie ainsi à l'ensemble des collaborateurs de la CIE, assurant leur présence au capital de l'entreprise à hauteur de 5,28 %. L'épargne ainsi constituée est rendue disponible lors du départ du collaborateur de la société.

Entraide et solidarité

Les principales sociétés du groupe se sont dotées d'un fonds de solidarité qui offre une aide financière non remboursable à leurs collaborateurs lors des évènements heureux ou malheureux de la vie. Ce mécanisme se fonde sur la culture d'entraide et de solidarité africaine.

En outre, la Mutuelle des agents de l'eau et de l'électricité (MA2E), créée en 2006, regroupe les collaborateurs de la CIE, la SODECI et du Groupement des services eau et électricité (GS2E), pour épargner et obtenir des prêts à des taux intéressants. Cette épargne augmentée du prêt permet de s'engager dans des projets générateurs de ressources complémentaires. Le montant total de crédit accordé en 2022 est de plus de 2,47 milliards de francs CFA.

Budget familial et formation en entreprenariat des retraités

Au sein de CIE et SODECI, le projet « Gestion du budget familial » vise depuis 2012 à l'épanouissement des collaborateurs tout au long de leur carrière, pour les aider à franchir le cap de la retraite en toute sérénité, bien assurer leur avenir et transformer leur foyer en acteur du développement et du recul de la pauvreté.

En 2022, 43 collaborateurs de la SODECI ont ainsi suivi une série de formations axées sur la planification des revenus, l'épargne et l'investissement.

Spécifiquement destinée aux collaborateurs seniors, afin d'éviter la dégradation de leur niveau de vie lors du passage à la retraite, la SODECI a initié depuis 2017 un programme de formation à l'entrepreneuriat, suivie par 18 collaborateurs en 2022.

Cette formation ouverte aux volontaires s'avère d'autant plus importante que les futurs retraités disposeront d'un capital financier issu de leur épargne actionnariale, grâce au FCP.

Dépenses volontaires en avantages sociaux[4] :
7,6 M€
soit 6,93 % de la masse salariale

Fonds alloués aux prêts internes[5] :
4,3 M€
soit 3,97 % de la masse salariale

4 Contribution financière de l'entreprise dans les fonds dédiés à la solidarité, à la santé et la retraite des salariés (Fonds de solidarité, Fonds de solidarité santé, Assurance maladie pour retraités - ASMAR, etc.).

5 Fonds mis à la disposition des collaborateurs pour les aider à mettre en œuvre des projets personnels d'acquisition de biens ou d'investissements afin d'améliorer leurs revenus.

C - Renforcer la santé et la sécurité au travail

L'amélioration des conditions de santé et de sécurité au travail représente un axe majeur de la politique sociale du groupe. Les démarches de santé/sécurité déployées suivent les normes OHSAS 18001 ou ISO 45001, ainsi que les actions de prévention des Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), les Visites hiérarchiques sécurité, environnement (VHSE) et les « quarts d'heure sécurité ». Le coordonnateur des activités QSE et les membres des CHSCT s'assurent que les conditions de travail et l'application des mesures de sécurité sont conformes aux réglementations applicables et aux ambitions sociales du groupe. Leurs recommandations font progressivement l'objet de déclinaisons au sein des différentes directions.

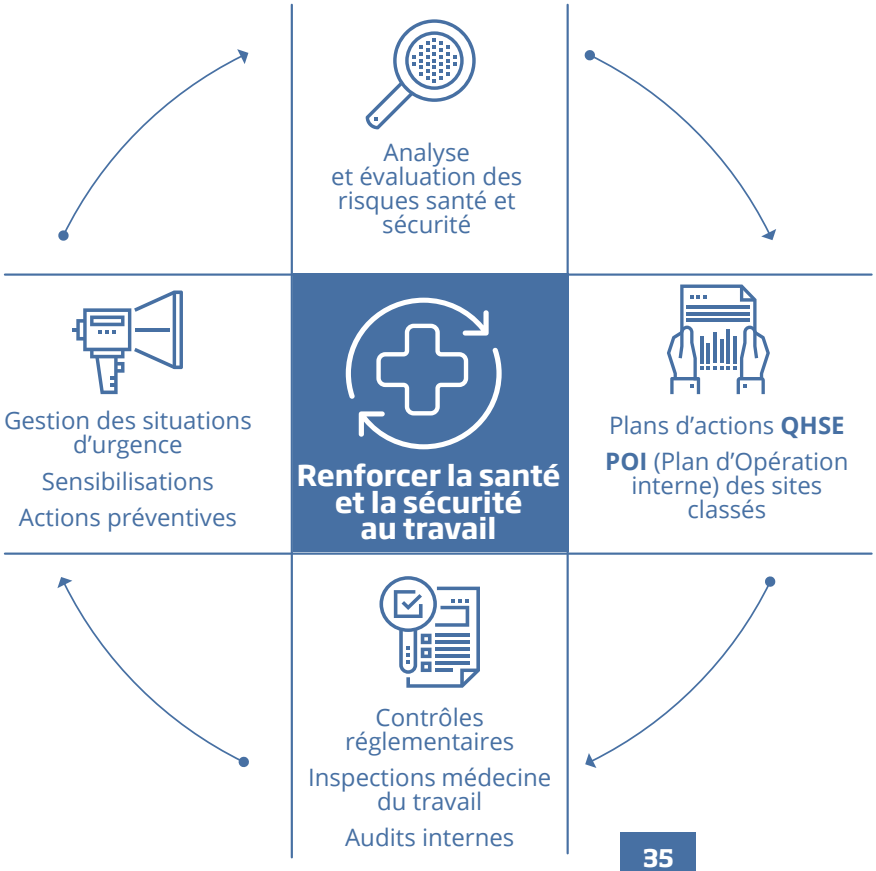
103
accidents du travail avec arrêt hors trajets (contre 151 en 2018)

★ 0,20
jour d'arrêt pour 1 000 heures travaillées, taux de gravité en baisse de 13% par rapport à 2021

★ 5,77
accidents hors trajet par million d'heures travaillées, taux de fréquence en baisse de 28 % par rapport à 2015.

Formation des points focaux du CCSST de la CIE à la campagne « Vision Zéro » pour la santé et la sécurité au travail

Les points focaux du Comité central sécurité et santé au travail (CCSST) de la CIE ont bénéficié le 2 novembre 2022 au siège du Centre des métiers de l'électricité (CME) de Bingerville d'une journée de formation à la campagne internationale « Vision Zéro ». Pour mémoire, l'Association internationale de la sécurité sociale (AISS) a lancé cette campagne en 2017, lors du Congrès mondial sur la sécurité et la santé au Travail à Singapour. Cette vaste mobilisation pour la réduction des accidents du travail et des maladies professionnelles repose sur la conviction que tous les accidents sont évitables, et l'engagement des entreprises à promouvoir les trois valeurs centrales que sont la sécurité, la santé et le bien-être au travail. Après l'Asie et l'Europe, la campagne a été lancée en 2018 sur le continent africain à partir de la Côte d'Ivoire. La session de formation a été organisée en partenariat avec la Caisse nationale de prévoyance sociale (CNPS), qui a dépêché trois de ses experts. Ceux-ci ont rappelé que la Côte d'Ivoire enregistre environ un millier d'accidents du travail par an, pour un coût estimé à 8 milliards de francs CFA. Les secrétaires et les personnes chargées de la sécurité des CSST locaux, qui ont désigné leurs points focaux, se sont vus rappeler l'adhésion de la CIE à la « Vision Zéro », et l'existence d'outils précis pour les aider dans leurs activités. Ils ont été invités à se faire les ambassadeurs de la campagne « Vison Zéro », contribuant à un environnement du travail dépourvu de risques sanitaires et d'accidents.



L'engagement pour la santé et la sécurité au travail des entreprises du groupe s'étend à leurs sous-traitants. Lors du reporting RSE 2020, un indicateur portant sur le suivi des « accidents sur les sous-traitants liés à l'exploitation » a été mis en place. Il renforce et élargit la série des indicateurs existants. Les principaux risques impactant la sécurité des tiers sont électriques et routiers. À cet effet, certaines actions immédiates ont été mises en œuvre à la CIE, notamment le renforcement des procédures de gestion des accidents et de la prise en charge physique et financière des victimes, également suivi par les assistantes sociales de la CIE jusqu'à leur guérison.

Par ailleurs, des actions visant à promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives sont également prises. CIPREL dispose ainsi d'une salle de sport mise à disposition des collaborateurs. À l'occasion des deux journées de Team-building de la CIE et de la SODECI les 26 et 27 août 2022, plus de 450 collaborateurs conviés ont eu droit à une série d'activités sportives marquée par une séance d'étirement, une marche dans les rues de Cocody, un tournoi de football et divers jeux.

Depuis janvier 2020, la pandémie de Coronavirus qui se propage à travers le monde n'a pas épargné les pays où opère le groupe Eranove. Dans ce contexte, le groupe Eranove a déployé des plans de continuité d'activité, cruciaux pour les économies des pays où il est implanté. De nombreuses actions de prévention internes et externes ont été menées. Les sociétés du groupe Eranove ont par ailleurs participé à un élan de solidarité, en prenant une part active dans les efforts de chaque pays pour faire face à la crise. Tout comme en 2020 et 2021, le groupe a connu en 2022 des cas déclarés de la pandémie. La prise en charge des patients contaminés se fait en collaboration avec des structures agréées. Un suivi psychologique est mis en œuvre en vue de l'accompagnement des collaborateurs infectés. Pour se protéger contre la pandémie et réduire le nombre de cas graves et de décès, les agents sont sensibilisés sur l'importance de se faire vacciner.

Actions de durabilité en faveur des collaborateurs de Kékéli

La société Kékéli Efficient Power « Kékéli », située à Lomé-Port, a engagé en 2022 plusieurs actions de durabilité au bénéfice de ses collaborateurs.

• Sur le plan de la santé :
- Un bilan annuel de santé, réalisé sous la supervision du médecin du travail, assure un suivi des bilans précédents (visite médicale d'embauche et bilan annuel) et permet de mener toutes les actions de prévention et de soins nécessaires.
- Les collaborateurs de Kékéli et leurs ayants droits (conjoints et enfants) bénéficient dès leur prise de fonction d'une couverture santé.
- Sur le site de la centrale, une infirmerie est accessible gratuitement aux collaborateurs et à leurs ayants droit aux heures ouvrables du lundi au vendredi.
- Le médecin du travail, en plus du suivi médical des collaborateurs, organise régulièrement dans le cadre du CSST des ateliers de sensibilisation/formation sur des sujets liés à la santé et au bien-être (cancer du sein, cancer de la prostate, diabète, gestes et postures).

• Sur les conditions de travail :
- Afin d'assurer la restauration saine de ses collaborateurs et éviter les risques liés à l'hygiène alimentaire, Kékéli a mis en place une cantine avec des repas subventionnés par l'entreprise, les collaborateurs ne s'acquittant que d'un ticket forfaitaire.
- Face aux risques d'accident de trajet ou aux difficultés de déplacements, la société a mis à disposition trois bus pour le transport des collaborateurs de leurs domiciles respectifs à leur lieu de travail le matin, et inversement à la fin de la journée. Pour les équipes de quart, le déplacement est également assuré en fonction des rotations des équipes de jours et de nuits, ainsi que le dimanche et les jours fériés.



• Sur le plan social : afin de marquer les festivités de fin d'année, des cadeaux sont offerts aux enfants des collaborateurs dans le cadre de la fête de Noël, ainsi que des bons d'achat dans des supermarchés.

D - Investir dans la formation

Le groupe Eranove a poursuivi en 2022 son rôle assembleur de toute une mosaïque d'expertises africaines, persuadé que les compétences humaines représentent la clé de la réussite. Le groupe investit depuis longtemps dans la formation, à travers les structures dédiées de ses filiales. Créé en 1970, le Centre des métiers de l'électricité (CME) de la CIE (filiale du groupe Eranove) est ainsi devenu un établissement de référence à l'échelle de la sous-région. En 2022, le Centre des métiers de l'eau (CMEAU) de la SODECI a investi 354,4 millions de F CFA pour les formations des collaborateurs. C'est donc au total 43 744 heures de formations qui ont été réalisées cette année (formations internes et externes). Les actions du groupe Eranove sont centrées sur les compétences métiers, dans un objectif d'adéquation entre les ressources humaines et les postes.

Au CME en 2022 :

3 818
formations suivies par les collaborateurs de la CIE

501 **étudiants externes en formation professionnelle (BTS/DUT, licence professionnelle)**

À l'échelle du groupe en 2022 :

3,05 M€
dépensés pour la formation, soit 2,79 % de la masse salariale (à comparer au minimum légal en France de 1 %)

7 621
collaborateurs formés[6]

★ **32** **heures de formation moyenne pour chaque collaborateur**

6 Nombre total de salariés ayant été présents aux sessions de formations qui ont été organisées. NB : un même salarié formé sur « n » sessions est comptabilisé « n » fois.

Eranove Academy, un projet de formation ambitieux pour desservir les filières industrielles

Le groupe Eranove, qui prévoit de recruter près de 1 100 jeunes dans ses filiales à l'horizon 2027 dans le cadre de nouveaux emplois, a lancé en 2022 un ambitieux projet dénommé Eranove Academy. Ce projet de formation technique et professionnelle à des fins industrielles est porté par le groupe Eranove en partenariat avec trois filiales, CIE, SODECI et Eranove Academy, qui en assure le pilotage. L'objectif consiste à apporter une alternative crédible, en termes de qualité et d'employabilité, d'accréditation et de certification, aux formations continues et initiales dispensées hors du continent africain. Paul Giniès, Directeur général d'Eranove Academy, revient sur cette initiative.

Comment est née l'idée d'Eranove Academy ?

Paul Giniès : En préparation depuis 2015 dans le cadre du « projet Campus », l'initiative se veut agile, flexible et modulable, avec des offres aussi bien en e-learning que dans nos trois établissements, correspondant à des programmes d'enseignement supérieur scientifique et technologique, de formation professionnelle et de formation continue. Nous sommes partis du constat de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans certaines filières industrielles. D'où l'idée de proposer des formations appropriées « tout au long de la vie », comme l'indique notre slogan, à des étudiants, techniciens, des ingénieurs et des cadres industriels. Eranove Academy développera aussi des compétences transversales dont le secteur industriel a besoin, qu'elles soient techniques (génie du froid, automatisme), numériques, commerciales (marketing, communication, accueil client), environnementales (éthique, RSE, QSE, environnement et développement durable) ou managériales (ressources humaines).



Est-ce aussi un moyen de résoudre des problèmes de recrutement pour Eranove ?

Nous allons en effet couvrir les compétences de l'industrie 4.0 parce que le groupe Eranove lui-même éprouve des besoins de recrutement sans toujours trouver les compétences recherchées. Il faut donc les développer, pour ne pas voir nos résultats impactés, notamment en Côte d'Ivoire. Or, la même situation prévaut au Bénin, au Togo, au Sénégal, au Gabon et en République démocratique du Congo, où nous avons des filiales et des projets avec des besoins en compétences non satisfaits, ou des compétences qui doivent être remises à niveau. Il s'agit d'accompagner le développement d'Eranove dans toutes ses géographies, et de former des compétences pour d'autres entreprises et filières industrielles sur le continent. Parmi les formations diplômantes qui seront lancées prochainement figurent des licences en Aménagement et gestion des ressources en eau, Traitement et gestion des déchets, Web, mobile et business intelligence, Maintenance industrielle et Lean manufacturing. Les offres en e-learning dans le secteur de l'eau visent à former des plombiers, des agents d'entretien de forage, des électromécaniciens et des agents commerciaux et de facturation, entre autres.

Comment le projet est-il financé ?

Une convention de partenariat a été signée début 2023 avec la banque de développement allemande KfW et la Facilité d'investissement pour l'emploi IFE, pour une subvention de 5,2 millions d'euros couvrant le quart du financement nécessaire. L'ensemble du projet représente un investissement de 20 millions d'euros, sur lesquels 5 millions ont été investis avant 2023, le reste étant programmé sur la période 2023-24.

Quelles sont les capacités d'accueil de vos établissements ?

Les formations seront dispensées dans des établissements déjà existants à Abidjan, notamment au Centre des métiers de l'électricité (CME) à Bingerville et au Centre des métiers de l'eau (CMEAU) à Yopougon, ainsi que dans les locaux en création d'Eranove Academy, qui ouvriront courant 2023 à Abidjan. Le CME est doté d'une capacité d'accueil de 1 000 étudiants et voit passer entre 3 000 et 5 000 professionnels par an en formation continue, sa capacité de formation va être renforcée dans les ENRS, tandis que le CMEAU, qui accueille entre 1 000 et 1 500 professionnels par an, va être doté d'amphithéâtres et de laboratoires pour accueillir le même nombre d'étudiants. S'ajoutera à ce dispositif le siège d'Eranove Academy, avec une capacité annuelle d'accueil de 1 500 à 2 000 étudiants et professionnels pour des formations sur le digital, le management et l'entrepreneuriat. Un autre axe important de l'offre porte sur la production et le déploiement de formations en ligne (E-learning), une activité déjà développée par le CME et plus récemment par Eranove Academy avec le CMEAU, notamment pour les collaborateurs d'Omilayé, la filiale d'Eranove au Bénin, active dans l'approvisionnement en eau potable en milieu rural. Si nous devions former les nouveaux recrutés au CMEAU à Abidjan, nous aurions 55 personnes pendant quatre ou six mois, ce qui implique des coûts et des déplacements, alors qu'il s'avère préférable que les collaborateurs restent au Bénin. Ceux-ci suivent donc des formations interactives en ligne sur le lieu de travail, avec une efficacité de formation mesurable. Nous avons le souci de renforcer l'accès des femmes et jeunes filles, qui représentent 20 % des effectifs du CME dans les filières technologiques, aux formations. L'offre en ligne permettra de surmonter les problèmes de déplacement à Abidjan, mais aussi par exemple de mieux répondre aux contraintes spécifiques des mères de famille, pour que l'accès à la formation tout au long de la vie, notre slogan, prenne en compte les aspects liés au genre.

Dans les domaines où les compétences se font rares, comment trouvez-vous des enseignants ?

Pour des filières où les compétences manquent, ou des domaines d'avenir dans lequel il n'existe pas de professeurs, comme la robotique ou la domotique, Eranove Academy s'adressera à des professionnels comme c'est déjà le cas au CME. Nous allons par exemple solliciter des spécialistes parmi les 350 informaticiens de GS2E dans le cadre d'une licence professionnelle en applications web, mobile et business intelligence, que nous sommes en train de monter avec le Centre national des arts et métiers (CNAM) en France. Eranove Academy n'est possible et efficace que parce qu'elle est adossée à un écosystème d'entreprises qui devient une école, et non l'inverse.

03

Préserver l'environnement et intégrer le changement climatique

Politique RSE - Axe n° 3 (Environnement) : Prévention, optimisation des ressources et solutions

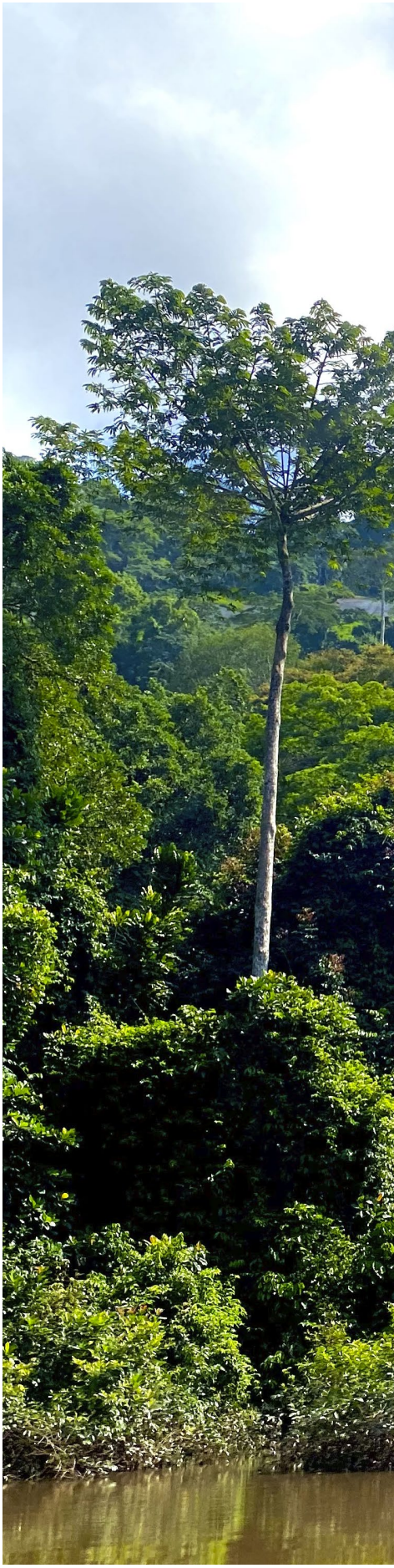
Climat ***Qualité de l'air*** ***Déchets et économie circulaire*** ***Eaux*** ***Biodiversité***

-23 % des émissions relatives (gCO_2eq/kWh produit) des centrales thermiques sur la période 2015-2022

Système de management environnemental et certification ISO 14001 et ISO 50001

Prise en compte de la biodiversité à tous les stades de développement des projets

Une filiale dédiée à l'efficacité énergétique : **Smart Energy**





A – Intégrer l'environnement au cœur de notre activité

Piloter nos impacts avec un système de management environnemental

Des enjeux environnementaux spécifiques

Les enjeux environnementaux planétaires imposent aux pays industrialisés de modifier leurs modèles économiques pour envisager une transition vers une consommation plus raisonnable. De son côté, l'Afrique s'efforce chaque jour d'améliorer l'accès aux services essentiels à la vie, tout en préparant les besoins de ses générations futures. Le défi de sa croissance démographique l'oblige à mobiliser à une croissance verte, qui réponde aux besoins de la population en recourant à des technologies efficientes et respectueuses des ressources environnementales.

Le contexte environnemental s'avère riche d'une exceptionnelle biodiversité. L'Afrique, continent vert[8], compte 16 % des forêts de la planète et 25 % des forêts tropicales. Celles-ci contribuent à purifier l'air des émissions polluantes produites à des milliers de kilomètres. Leurs canopées abritent une extraordinaire variété de flore et de faune, 1,5 million d'espèces différentes selon les estimations, qui assurent la subsistance de millions de personnes.

> L'Afrique est ainsi le continent où les enjeux économiques et environnementaux du XXIe siècle sont poussés à leur paroxysme, et un territoire dont l'avenir écologique et social représente un sujet d'envergure planétaire.

Le développement du continent africain ne peut être contraint par des règles et des normes que proposent certains acteurs internationaux pour compenser le surdéveloppement du reste de la planète. Tout comme son industrialisation ne peut se faire au détriment de son environnement. Cette industrialisation verte nécessite des moyens techniques, financiers et politiques importants pour aboutir. L'Afrique est ainsi le continent où les enjeux économiques et environnementaux du XXIe siècle sont poussés à leur paroxysme, et un territoire dont l'avenir écologique et social représente un sujet d'envergure planétaire.



Un management environnemental certifié

Dans ce contexte et à son échelle, le groupe Eranove pilote ses impacts environnementaux grâce à un système de management environnemental : identification de ses impacts sur l'environnement, mise en place des plans d'actions pour les éviter, les réduire et si besoin les compenser tout en gérant au mieux les ressources à sa disposition.

Ces impacts regroupent les émissions atmosphériques, les déchets, les nuisances sonores et vibrations, les rejets d'effluents et la préservation de la biodiversité. En phase de développement de nouveaux ouvrages, les Études d'impact environnemental et social (EIES) dressent un état initial du milieu naturel, identifient et évaluent les impacts environnementaux, puis définissent les mesures à prendre. En découlent des plans d'actions assortis des moyens humains nécessaires à leur mise en œuvre, réunis dans un Plan de gestion environnemental et social (PGES). En phase d'exploitation, les sociétés du groupe déploient des systèmes de management environnemental ISO 14001 qui s'avèrent d'autant plus précieux que certains ouvrages sont soumis à la réglementation des Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Des audits sont régulièrement menés par l'organisme de certification français AFNOR, aboutissant à la reconduite des certifications. Chaque entité certifiée ISO 14001 tient à jour son plan de gestion environnementale, afin de garantir la maîtrise de ses risques et impacts et de suivre un processus d'amélioration continu.

Taux de couverture certification ISO 14001 :

60 %
de la production d'eau potable

95 %
de la production d'électricité

100 %
du transport d'électricité

8 FAO et PNUE (2020), Rapport sur la situation des forêts du monde.

En complément, la CIE, avec l'appui technique de sa filiale Smart Energy, s'est engagée vers une démarche de certification ISO 50001 (management de l'énergie).

SMART ENERGY a réalisé entre 2020 et 2021 les audits énergétiques initiaux de 11 sites du périmètre 1 et 2 du Système de management de l'énergie. Un audit d'étape 1 concluant a été réalisé par AFNOR en novembre 2020, à l'issue duquel l'audit de certification selon le référentiel ISO 50001 version 2018 s'est déroulé du 18 au 30 avril 2021. Le périmètre couvert par le certificat concerne la gestion patrimoniale des bâtiments sur les périmètres 1 et 2 (Siège, CME, site du port, les barrages, DPE Vridi, DME et Base de Niangon), la gestion patrimoniale des process de production d'électricité, ainsi que la gestion des véhicules de la CIE.

À l'issue de cet audit, la CIE a obtenu le certificat ISO 50001 avec les résultats suivants : 20 points forts (PF), 20 pistes de progrès (PP), 20 points sensibles (PS) et 1 point de non-conformité mineure (NC min).



Le management environnemental au cœur des activités de Kékéli

Le management environnemental de la centrale de Kékéli fait partie intégrante de ses activités. Il passe par un suivi QSE et développement durable qui implique la fourniture d'équipements de protection, des missions d'évaluation et le suivi de relations avec les parties prenantes. Quatre grands types d'actions sont menés pour mesurer la qualité de l'air, vérifier le niveau de pollution sonore, faire le suivi de l'impact environnemental et social et contrôler les afflux sociaux dans les emprises de la centrale.

En ce qui concerne la qualité de l'air, des campagnes de mesure des particules, composés organiques volatiles (COV) et gaz à effet de serre (GES) sont régulièrement menées, afin de vérifier que l'activité de la centrale reste dans les limites réglementaires et contractuelles de rejets d'émissions dans l'atmosphère. Les normes internationales s'appliquent, de même que les directives de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Des mesures sont faites dans le milieu ambiant et la zone d'impact immédiate autour de la centrale, ainsi qu'à la source au niveau de la turbine à gaz, pour obtenir les valeurs de GES en temps réel. Aucun dépassement n'a été détecté dans les deux cas.

De même, le niveau sonore fait l'objet de mesures régulières du bruit pour s'assurer d'une activité qui reste dans les limites réglementaires. Kékéli se situe dans un milieu mixte, où se trouvent aussi bien des récepteurs résidentiels qu'industriels, pour lesquels les seuils de bruit autorisés ne sont pas les mêmes. La prise en compte des normes de performance de la Société financière internationale (SFI) sur le bruit dès la phase de conception et de construction de la centrale a permis d'incorporer des équipements silencieux, des murs acoustiques et de dimensionner la cheminée. À la réception partielle de la centrale, en décembre 2021, des mesures ont indiqué que le bruit respecte les limites, conformément aux prévisions. Les études faites en 2022 confirment ces résultats.

En matière de suivi environnemental et social, Kékéli s'appuie sur le plan de gestion environnementale et sociale (PGES) issu de l'étude d'impact réalisée par un consultant extérieur avant la construction. Les résultats de ce suivi sont consignés dans un rapport trimestriel transmis à l'Agence nationale de gestion de l'environnement (ANGE) pour contrôle. Cette agence effectue des missions de contrôle sur la mise en œuvre des actions prévues par le PGES, validées par toutes les parties prenantes (riverains, État, entreprises voisines, etc.). Un quitus environnemental a été délivré par l'ANGE pour attester de la mise en œuvre effective par Kékéli de toutes les actions du PGES.

Le site de la centrale, qui est situé entre des villages de pêcheurs et une zone industrielle, attire des personnes qui viennent occuper les espaces libres de manière anarchique, pour poser des étals de petits commerçants ou cultiver des jardins. En raison de l'existence de risques électriques, un câble de haute tension étant enfoui aux abords de la centrale, et afin de prévenir toute nouvelle installation dans la zone qui a fait l'objet d'indemnisation pendant la phase de construction, Kékéli a mis en place un plan de gestion des afflux sociaux qui permet de suivre l'état d'occupation des emprises de la centrale trimestriellement, à l'aide de drones qui font des images aériennes.

Renforcer les performances des installations

Rendre accessibles l'électricité et l'eau au plus grand nombre nécessite une exploitation et une maintenance optimisées des infrastructures de production, de transport et de distribution, ainsi que le développement de la relation clientèle.

Au cours des cinq dernières années, le groupe a démontré sa performance dans les opérations et la maintenance des ouvrages de production d'électricité, comme en témoignent leurs taux de disponibilité : 98,2 % pour CIPREL et 93,7 % pour la CIE[9].

En 2022, les actions d'amélioration du rendement réseau (actions pour réduire les pertes réseau) se sont poursuivies à la CIE comme à la SODECI. Les efforts déployés ont contribué à limiter la déperdition des ressources en eau et en énergie.

★ Le rendement global du réseau national de distribution d'électricité de Côte d'Ivoire s'est amélioré de 2 points de 2020 à 2022 (passant de 82,54 % à 85,02 %), avec notamment des actions de maintenance renforcée et de lutte contre la fraude réalisée par la CIE.

★ Le rendement interne des usines de production d'eau potable (eau traitée/eau brute) s'élève pour la SODECI à 98,5 %.

★ Le rendement de réseau de distribution d'eau potable (eau facturée/eau potable produite) s'élève à 80,8 % à la SODECI, en amélioration de 8 points par rapport à 2019 (72 %).

Les actions menées sur les volets prévention et répression, en partenariat avec les autorités concédantes, ont permis d'améliorer le ratio de facturation, passé de 89 % en 2021 à 92 % en 2022 à la CIE et de 79 % à 81 % à la SODECI.

Fourniture et installation d'assécheurs auto-régénérants sur les transformateurs de la centrale de CIPREL

La centrale électrique de CIPREL s'est dotée d'assécheurs auto-régénérants pour ses transformateurs, afin d'éviter les avaries techniques et les dépenses liées à l'utilisation du gel de silice. Un transformateur est destiné à élever ou abaisser la tension générée à la sortie de l'alternateur afin de débiter l'énergie produite de 33 MW à 11 kV sur le réseau de 90 kV, ou encore l'énergie produite de 111 MW à 15 kV sur les réseaux de 90 kV et 225 kV.

Les transformateurs principaux ainsi que les transformateurs auxiliaires de soutirage utilisés par CIPREL sont équipés d'un système qui permet leur respiration, traduite par la variation du niveau d'huile contenue dans un réservoir, dénommé le conservateur. Lors de la respiration, l'air aspiré entre en contact avec l'huile du transformateur contenu dans le conservateur en passant par un bocal dans lequel se trouve du gel de silice (Silicagel), de couleur orangée. Celui-ci permet de soutirer l'humidité contenue dans l'air pour l'empêcher d'entrer en contact avec l'huile du transformateur (ce phénomène pourrait favoriser la transformation de l'huile en mayonnaise) et détériorer le transformateur en altérant la qualité de son huile. Lorsque le Silicagel passe de la couleur orange à blanche, il démontre son usure et demande à être remplacé.

Le service de maintenance a constaté les effets du soleil et des problèmes d'étanchéité des bocaux contenant le gel de silice, qui dégradent son efficacité et nécessitent des remplacements fréquents. D'où la solution, adoptée par le département Exploitation, de l'assécheur auto-régénérant, équipé d'un système de chauffage qui supprime la saturation en humidité contenue dans l'air. Recommandé par Électricité de France (EDF) et General Electrics (GE) et testé sur le transformateur de la TAG7, le système a démontré son efficacité. La campagne de remplacement a commencé en 2021 sur plusieurs transformateurs (TAG6000, TAG8 et 9), et s'est poursuivie en 2022 (TAG 9 et 10). Ces investissements assurent une meilleure efficacité des transformateurs et permettent de réaliser des économies en dépenses de Silicagel.



9 Disponibilité hors maintenance programmée.

Développer notre activité de façon durable

En 2022, le groupe Eranove a poursuivi sa stratégie continentale de développement responsable en intégrant les parties prenantes et en respectant les réglementations locales, les conventions régionales ainsi que les normes internationales les plus exigeantes. En outre, le groupe Eranove recherche en permanence un équilibre optimal, entre d'un côté les impacts et les risques de ses projets sur les populations riveraines, la faune et la flore, et de l'autre l'efficience des ouvrages.

Des experts, ingénieurs, techniciens, financiers, environnementalistes, sociologues et spécialistes de diverses thématiques travaillent de concert durant la phase de l'EIES pour maximiser les impacts positifs des projets sur les populations riveraines. Il peut s'agir aussi bien d'opportunités d'emploi (accès prioritaires aux emplois directs, renforcement de l'offre locale de sous-traitance, promotion et valorisation d'emplois indirects/induits) que de l'amélioration ou du renforcement des infrastructures sociales de base (éducation, santé, culture).

Grâce aux collaborations mises en œuvre, ces études peuvent aller jusqu'à s'inscrire dans des programmes scientifiques de renforcement des connaissances sur la biodiversité, la préservation et la gestion du patrimoine culturel matériel et immatériel, l'évitement des émissions de GES, etc.

Au terme de plusieurs mois, voire d'années d'études, les EIES et plans de gestion environnementaux et sociaux (PGES) sont soumis pour validation aux autorités nationales compétentes, ainsi qu'aux bailleurs de fonds internationaux, selon un processus participatif intégrant l'ensemble des parties prenantes par la consultation.

Une fois validés, ces plans de gestion sont autant de feuilles de route qu'Eranove s'engage à suivre tout au long des phases de préparation des chantiers, puis de construction, d'exploitation et de maintenance de ses ouvrages.

Durant la phase de construction, l'accent est mis sur le suivi des aspects qualité, hygiène, sécurité et environnement (QHSE), tout en accordant une attention particulière au suivi des travaux exécutés par les concepteurs-constructeurs selon les normes en vigueur. En phase d'exploitation, la prise en compte environnementale et sociale s'inscrit dans la vie de l'entreprise avec la mise en place de la politique RSE et de la certification et évaluation des systèmes de management selon les référentiels ISO QSE et RSE. Durant ces deux phases, les PGES sont tous régulièrement suivis, vérifiés et évalués par les autorités locales et nos partenaires financiers.



B - Maîtriser notre impact climatique

Comprendre l'enjeu climatique en Afrique

L'Afrique, continent le moins émetteur de GES

Selon les trajectoires de développement que l'humanité décide d'emprunter au cours des prochaines décennies, la communauté scientifique mondiale anticipe une hausse de la température moyenne globale de +2° à +7° Celsius d'ici à la fin du siècle, par rapport au milieu du XIXe siècle (ère préindustrielle).

Or, une augmentation moyenne de la température mondiale supérieure à 1,5° ou 2° Celsius représente à elle seule un facteur majeur de déstabilisation des sociétés. Pour atteindre les ambitions internationales et limiter le réchauffement climatique au seuil de +1,5° Celsius, les émissions annuelles mondiales de GES doivent diminuer de 45 % sur la période 2022-2030 par rapport aux prévisions établies dans les contributions nationales déterminées publiées par les États à la COP 26 sur le climat. Cette baisse devra se poursuivre bien après 2030 afin de ne dépasser les ressources de carbone atmosphérique.[10]

Les mesures prises au cours de la prochaine décennie pour évoluer vers une économie à faible intensité de carbone seront cruciales pour éviter un changement climatique incontrôlé.

L'Afrique subsaharienne reste la zone la moins émettrice de GES (4 % des émissions de CO_2 mondiales). Aujourd'hui, une personne au Sud du Sahara émet en moyenne 0,8 tonne de CO_2 par an, contre 6,4 tonnes par habitant en Europe[11] et 15,5 en Amérique du Nord[12].

Ce niveau réduit d'émissions reflète surtout la faiblesse du développement économique et industriel d'un continent où tout reste possible. L'Afrique peut suivre une trajectoire différente, vertueuse à la fois en termes d'émissions de carbone et de développement humain. Cette opportunité pourrait même la rendre exemplaire dans le cadre de l'objectif +1,5° Celsius.

A contrario, si le continent vise et atteint des modes de production et de consommation comparables à ceux des pays les plus pollueurs, toute possibilité de contenir le réchauffement climatique sera compromise. Autrement dit, la somme des choix de développement de chaque pays du continent influera significativement sur le niveau global des émissions de GES.

Cette réalité illustre le défi énergétique d'un continent qui doit répondre aux attentes de la plus importante croissance démographique de notre planète. La population africaine a ainsi augmenté de près de 800 millions d'habitants, passant à 1,15 milliard de personnes sur la période 2000-2020 (+43 %). Elle en représentera 2,09 milliards à l'horizon 2050, soit une hausse de 82 %[13]. Entre 2017 et 2025, les villes africaines abriteront 187 millions d'habitants supplémentaires, soit l'équivalent la population du Nigeria, selon la Banque mondiale.

L'Afrique, continent le plus vulnérable au changement climatique

L'Afrique subsaharienne est aussi l'une des régions les plus vulnérables à un changement climatique qui se fait déjà ressentir, sous forme d'orages, de sécheresses et d'inondations. Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)[14], l'Afrique est exposée pour de multiples raisons, parmi lesquelles la prépondérance des activités agricoles dans l'économie, la complexité du système climatique du continent, la baisse importante des précipitations prévue en Afrique du Nord et australe, la moindre capacité d'adaptation due à la pauvreté et la faiblesse de la gouvernance.

> Acteur panafricain responsable, le groupe Eranove est engagé pour lutter contre le changement climatique dans le respect de sa mission

L'ONU annonçait en 2008 que 250 millions de personnes pourraient être des « déplacés climatiques »[15] à travers le monde, d'ici 2050, susceptibles de se joindre aux flux de migrants qui traversent les frontières et les océans à la recherche de nouveaux moyens d'existence. De son côté, l'Internal Displacement Monitoring Centre (IDMC), une branche du Conseil norvégien des réfugiés (NRC), estime à une moyenne de 21,8 millions de personnes par an entre 2008 et 2021 le nombre de déplacés climatiques.[16]

La mission du groupe Eranove est de rendre accessibles au plus grand nombre les services essentiels de la vie en Afrique. En particulier, le groupe Eranove vise à accroître les capacités de production et l'accès des clients à l'eau, l'électricité, la formation et Internet.

Le groupe Eranove ne transigera ni sur ces objectifs de développement essentiels à l'amélioration des conditions de vie en Afrique de façon durable et soutenable, ni sur son engagement dans la transition vers un monde « bas carbone » et sa préparation au changement climatique. Ainsi, il s'agit pour le groupe d'optimiser l'usage des ressources limitées tout en maximisant leur impact positif sur le développement humain. Ce qui implique d'augmenter la disponibilité des services publics à un prix compatible avec les ressources financières des ménages, tout en adaptant ces infrastructures au changement climatique.

L'approche du groupe est axée sur l'efficience et l'innovation. Chez Eranove, le défi climatique est vécu comme une source d'opportunités et de projets fédérateurs, qui lui permettront de poursuivre son développement sur un modèle sobre en carbone, résilient et créateur de valeurs. Réduire les émissions de GES nécessite de faire appel à un large éventail de leviers, car aucune action ne permet à elle seule d'atteindre les objectifs recherchés.

Cette quête d'efficience a permis au groupe Eranove de réduire de 23 % les émissions relatives des centrales thermiques (gCO2éq/kWh produit) sur la période 2015-2022 et d'envisager une trajectoire de réduction de l'intensité de ses émissions (gCO2/kWh) jusqu'à 25 % d'ici 2035.

10 https://www.unep.org/fr/resources/rapport-2022-sur-lecart-entre-les-besoins-et-les-perspectives-en-matiere-de-reduction-des

11 Périmètre Union européenne (UE).
12 Données de la Banque mondiale, https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/EN.ATM.CO2E.PC?locations=ZG, consulté le 1er avril 2021.
13 UNDSA, 2023.
14 GIEC (2023), « Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability », chapitre 9 : Afrique , https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg2/.
15 https://news.un.org/fr/story/2008/12/145732
16 https://www.internal-displacement.org/database/displacement-data.



Élaborer notre politique et stratégie climatique

Eranove a formulé les éléments de sa politique climat en 2019, identifiant ses principales orientations accompagnées d'un principe de révision triennale tenant compte de l'évolution des réalités opérationnelles du groupe et des spécificités États africains partenaires du groupe.

L'année 2022 fut mise à profit pour conduire une démarche collaborative et participative associant chacune de ses filiales et son Conseil d'Administration, qui s'est achevée par la tenue d'un séminaire climat en décembre 2022 en vue d'adopter les principes révisant la politique climat triennale qui sera proposée au Conseil d'Administration appelé à statuer sur l'exercice 2022.

Ce séminaire a permis d'identifier le cadre climatique prévalant aux opérations et développement du Groupe, articulés en 6 nécessités :

- Atteindre le seuil de sécurité d'approvisionnement des États partenaires dans les secteurs Eau & Électricité, caractérisé par une offre toujours inférieure à la demande ;
- Identifier la temporalité des exigences d'atténuation face aux exigences de sécurité d'approvisionnement, sur un continent africain représentant moins de 4 % des émissions mondiales ;
- Renforcer les exigences d'adaptation sur un continent affecté depuis plusieurs décennies par les impacts du changement climatique, tandis que les phénomènes météo extrêmes se renforcent en intensité ;
- Qualifier les leviers d'action réels d'Eranove, opérant des ouvrages concédés où toute évolution dépend à la fois de l'accord des États partenaires et du pouvoir d'achat des consommateurs ;
- Respecter la trajectoire carbone des États partenaires exprimées à Paris, 2015, puis à Glasgow, 2021, qui intègrent les opérations et développement Eranove ;
- Atteindre une neutralité climatique cohérente des exigences de sécurité climatique internationale et exprimée d'ici 2050.

Dans ce contexte, chaque filiale s'est engagée dans des démarches et un calendrier visant à :

- Disposer d'une Politique Climat au plus tard le 30 juin 2023 ;
- Disposer d'une Stratégie Climat chiffrée au plus tard le 1er novembre 2024 ;
- Engager une démarche ISO 50001 - Efficacité énergétique & proposer un périmètre qui soit certifié au plus tard le 31 décembre 2026 ;
- Engager une démarche ISO 14090 - Adaptation climatique et proposer un calendrier de mise en œuvre ;
- Sensibiliser et former leurs collaborateurs pour atteindre ces objectifs ;
- Réviser tous les trois ans leurs politiques & stratégies climat.

Eranove a renouvelé son engagement pour le segment de la production électrique à :

- Ne pas développer de projet de production électrique au charbon, ni au fuel/HVO/DDO ;
- Étudier les émissions de GES de tous les ouvrages de production électrique ;
- Mesurer et reporter annuellement les émissions de GES par ouvrage et par source d'énergie ;
- Réduire d'au moins 25 % les émissions de GES/kWh produites entre 2015 et 2025, soit une réduction de 150 gCO_2eq/kWh :
  - ➔ En poursuivant le développement des projets ENR (hydroélectrique, solaire, biomasse) du pipeline ;
  - ➔ En poursuivant les travaux sur l'efficience des ouvrages thermiques ;
- Viser une réduction graduelle des émissions du groupe à 2050 grâce à la stratégie d'efficience thermique et de développement des énergies renouvelables en cours et également : en étudiant les

travaux sur les combustibles alternatifs (hydrogène, biométhane, pyrogazification) ; en engageant les études pour tous les projets de réduction des émissions relatives ou absolues de façon proportionnée au potentiel de réduction et la capacité de mise en œuvre (technique/financière) avec des arbitrages à chaque étape ;

- Réaliser des études de résilience climatique sur l'ensemble des ouvrages hydroélectriques ;
- Revoir tous les trois ans les engagements climat du groupe pour les renforcer à mesure des résultats des études, du marché carbone et des avancées technologiques.

Plan d'action

Projet	Objectifs	Potentiel	Avancement
Énergies renouvelables	• Développement proactif dans le pipeline de projets d'énergies renouvelables : hydroélectrique, solaire, biomasse. • Ces projets permettront de poursuivre la réduction des émissions après 2025.	• Réduction des émissions relatives du groupe en gramme de CO_2 équivalent par kWh.	• Plusieurs projets à l'étude
Augmentation de puissance	• Amélioration du rendement thermique de CIPREL qui permettrait une augmentation de l'énergie électrique produite pour une consommation identique de gaz et donc réduire l'impact carbone du kWh produit.	• Réduction des émissions relatives de CIPREL en g CO_2 eq/kWh).	• Protocole d'accord signé avec l'État de Côte d'Ivoire • Études techniques et financières en cours
Cycle Vapeur	• Création d'un cycle vapeur sur les turbines ancienne génération de CIPREL avec une fourniture de cette vapeur pour un processus industriel, permettant une optimisation de l'énergie produite par CIPREL avec une réduction de l'impact carbone de l'énergie produite (CIPREL + industriel).	• Réduction des émissions relatives de CIPREL en g CO_2 eq/kWh).	• Études en cours



Synthèse des engagements du groupe Eranove scope 1, hors production électrique :

- Réduire jusqu'à 25 %, à horizon 2030, les émissions carbones de l'eau potable livrée (g CO_2eq/m^3 eau livrée) par des actions combinées sur le rendement réseau et sur l'efficacité énergétique du système ;
- Réduire jusqu'à 25 %, à horizon 2030, l'ensemble des consommations électriques des sites tertiaires ;
- Réduire jusqu'à 25 %, à horizon 2030, les émissions du parc de véhicule en engageant des plans d'action pour augmenter son efficience, y compris en étudiant le passage à l'électrique.

Synthèse des engagements sur les autres contributions à la réduction des émissions :

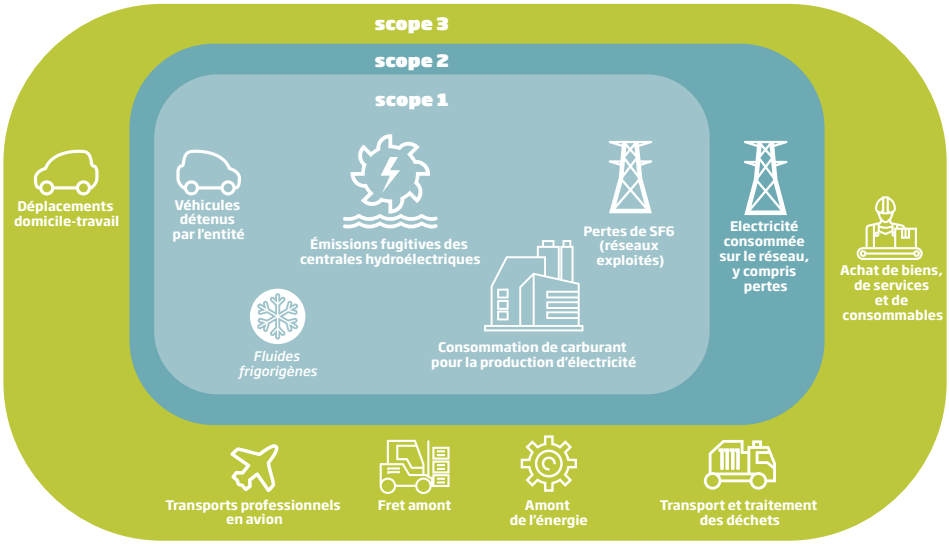
- Poursuivre les actions d'accompagnement vers une consommation électrique durable dans nos pays d'activité.
- Promouvoir la digitalisation comme alternative aux déplacements carbonés.

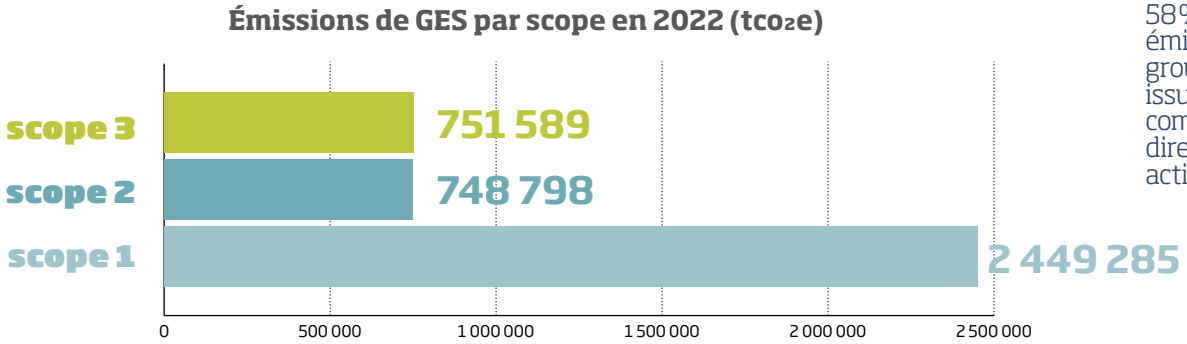
Ces engagements révisés seront complétés durant l'année 2023 par l'édiction formelle d'une politique climat soumise à l'approbation du Conseil d'Administration du Groupe Eranove.

Calculer notre empreinte carbone

Le groupe Eranove suit depuis 2012 ses postes significatifs d'émissions de GES en s'appuyant sur les méthodologies internationalement reconnues (Association bilan carbone et Bilan GES de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie – ADEME). Le groupe a établi avec ses filiales une grille de leviers d'actions par périmètre, incluant l'identification des actions menées et prévues et la fixation des objectifs de réduction. Chaque année, le périmètre de suivi est étendu pour mieux refléter les émissions du groupe.

En 2022, le groupe Eranove a capitalisé les outils mis à disposition en 2021 avec l'assistance technique de Carbone 4 pour dresser à nouveau son bilan de GES, sur les trois « scopes » pour une mesure et une compréhension complète de ses émissions.





58 % des émissions du groupe sont issus de la combustion directe dans les actifs opérés.

Scope 1 (émissions directes de GES) : 2 449 285 tCO2e, dont 91 % liés à la consommation de gaz naturel. Cette catégorie inclut les fluides frigorigènes, la consommation de carburant pour la production d'électricité, les émissions estimées des centrales hydroélectriques, des véhicules détenus par l'entité et les pertes de SF6 (réseau exploité).

Scope 2 (émissions à énergie indirectes) : 748 798 tCO2e, comprenant les émissions liées à l'électricité consommée sur le réseau par les sociétés du groupe (hors celles établies en Côte d'Ivoire[17]), ainsi que celles de l'ensemble des pertes du réseau électrique ivoirien au titre de l'activité de gestion de services publics de la CIE.

Scope 3 (autres émissions indirectes) : 751 589 tCO2e. Comme en 2021, en plus des émissions des véhicules de fonction non détenus par l'entité et les transports professionnels, les émissions liées aux achats de produits et de services, aux immobilisations, à l'amont de l'énergie, au fret amont, aux déchets et aux déplacements domicile-travail ont été intégrées.

17 Le GHG Protocol indique dans ses lignes directrices « scope 2 » que les entreprises qui sont à la fois productrices et consommatrices d'électricité peuvent omettre le scope 2 des actifs qui consomment de l'électricité, même si cette électricité est soutirée au réseau et pas directement autoconsommée. Les consommations d'électricité des entités du groupe en Côte d'Ivoire n'ont donc pas été prises en compte pour éviter tout double compte entre les émissions de production d'électricité d'une part et les émissions de consommation d'électricité d'autre part.

Répartition des émissions par scope

(tCO₂e, % des émissions totales)



3 949 672 tCO₂e

58 % des émissions du groupe sont issus de la combustion directe dans les actifs opérés.

Répartition des émissions par catégorie

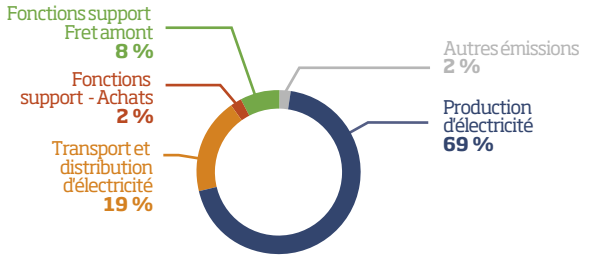
(% des émissions totales)



3 949 672 tCO₂e

Émissions par périmètre

(% du total)

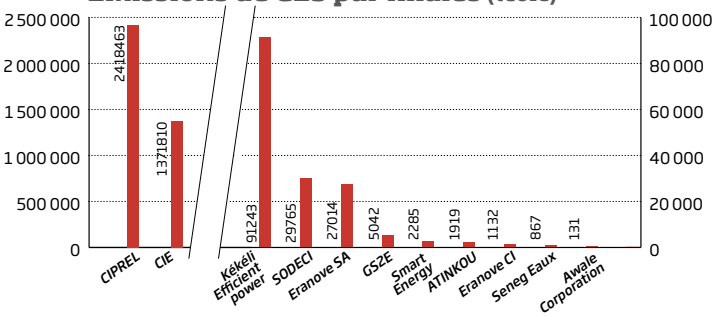


3 949 672 tCO₂e

La production d'électricité représente 69 % des émissions du groupe Eranove

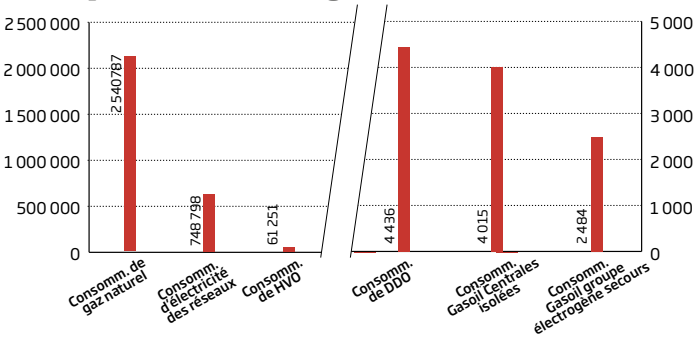
En 2022, CIPREL combine des émissions de 2 418 463 tCO₂e, représentant 61 % du total des émissions de GES mesurées du groupe Eranove

Émissions de GES par filiales (tCO₂e)



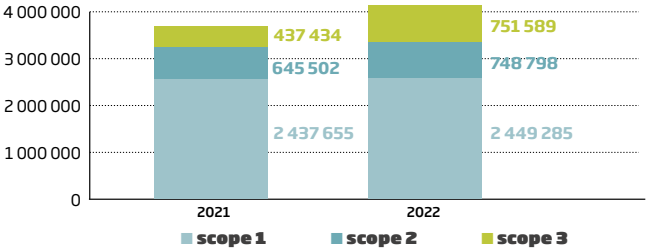
En 2022, la consommation de gaz naturel[18] est la source de 64 % du total des émissions de GES mesurées du groupe Eranove

Émissions de GES du groupe Eranove par source d'énergie (tCO₂e)



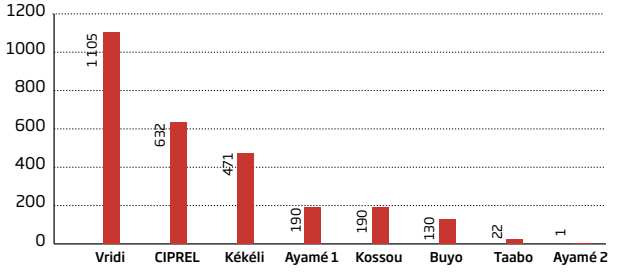
Évolution à la marge des scopes 1 et 2 et évolution significative du scope « 3 tributaire des activités de fret liées au travaux de construction de la centrale d'ATINKOU

Évolution des émissions de GES par scope entre 2021 [19]et 2022 (tCO₂e)



La moyenne groupe de 509 gCO₂e/kWh est constituée d'ouvrages aux profils divers

Émissions relatives (gCO₂e/kWh)



18 Consommation de gaz naturel : combustion et amont

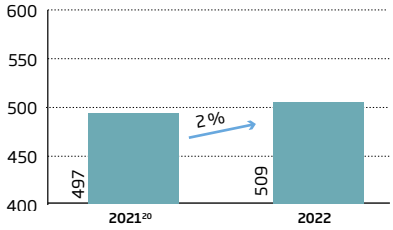
19 La valeur des émissions de GES 2021 a connu un ajustement suite à une correction effectuée au niveau des données de consommation de combustible pour la production d'électricité.

S'engager à réduire l'intensité de nos émissions de gaz à effet de serre à court, moyen et long terme

Les émissions de GES liées à la production électrique du groupe Eranove ont baissé de 2 % par rapport à 2021, en lien avec la baisse de 3 % de l'électricité produite toujours sur la même période. La baisse de l'électricité produite est notamment liée au fonctionnement à mi-charge au quatrième trimestre des turbines de la centrale thermique de Vridi. Par contre, avec l'entrée en opération de la centrale thermique de Kékéli, l'intensité carbone de l'électricité produite a connu une hausse de 2 %.

Intensité carbone de l'éléctricité produite

(gCO_2e/kWh)



La production d'électricité par le groupe Eranove repose sur la maîtrise technologique, la recherche de l'efficience et la priorité accordée à l'énergie durable.

Émissions de GES liées à la production et distribution d'eau potable

Même si le secteur de l'eau émet moins de GES que celui de l'électricité, il n'en demeure pas moins un poste important d'émissions. En 2022, la SODECI figure parmi les premiers consommateurs d'électricité en Côte d'Ivoire.

Les actions d'optimisation de la consommation énergétique se sont poursuivies au premier semestre 2022 avec :

- L'optimisation des consommations énergétiques des forages d'Abidjan : les forages qui alimentent la ville d'Abidjan représentent 48 % de la consommation globale d'électricité de la SODECI. Le plan d'actions d'optimisation de leur consommation intègre la réalisation d'audits diagnostics énergétique et hydrogéologique de chaque forage, ainsi que l'identification et la mise en œuvre de mesures d'optimisation (renouvellement de groupes électropompes, de forages, régénération, etc.). Résultats :
  - ➔ Renouvellement patrimonial de 82 de ces groupes submersibles et reprises vétustes (puissances cumulées de 2 531 kW) pour des usines de 31 villes de l'intérieur ont été obtenus pour l'année 2022.
  - ➔ En lieu et place de groupes électropompes standards de type IE1 obsolètes et énergivores, des nouveaux groupes de type IE4 ont été commandés et seront installés sur ces usines en 2023.
  - ➔ Les trois groupes de reprise de nouvelle génération (IE4) couplés à des variateurs de vitesse, commandés en 2021 pour l'usine de Zambakro, ont été réceptionnés et installés.

★ 0,88 kWh
d'électricité consommée/m³ d'eau produite et distribuée

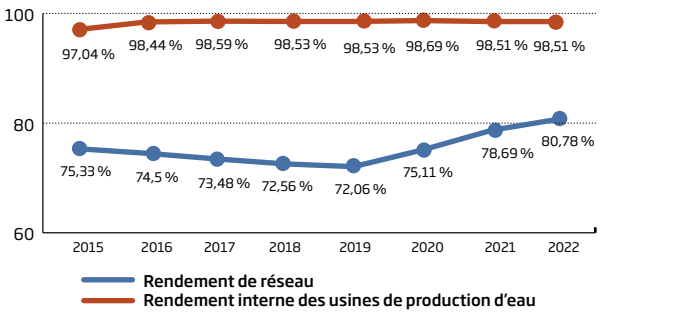
Les plans d'action mis en place ont permis d'initier une tendance à la baisse de la consommation électrique relative

Autres contributions à la réduction des émissions

Le groupe Eranove s'engage, à travers la CIE et Smart Energy, au-delà de son périmètre avec des actions vis-à-vis des consommateurs finaux d'électricité domestiques et les entreprises :

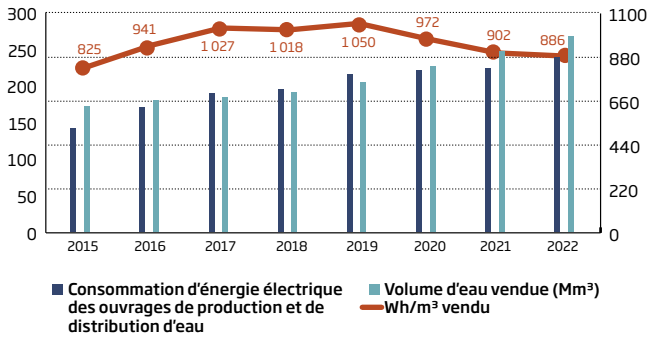
- Actions menées par la CIE :
  - ➔ En agence, la CIE propose des produits pour maîtriser la consommation. Sur l'exercice 2022, dans deux points d'accueil clientèle (l'un à Cap Sud et l'autre à la nouvelle agence de Djiby), l'offre a concerné SmartClim, des ampoules et néons LED et des stabilisateurs-économiseurs.
  - ➔ En fournissant des lampes de basse consommation dans l'offre du Plan électricité pour tous (PEPT).
  - ➔ Dans les médias et sur les réseaux sociaux, la CIE poursuit depuis plusieurs années des campagnes de sensibilisation sur les éco-gestes, via des vidéos et des prospectus.
  - ➔ Grâce à la e-agence et au m-paiement qui réduisent les déplacements des clients et ainsi contribuent à améliorer leur empreinte carbone.
- Smart Energy, filiale de la CIE et du groupe Eranove créée début 2017, a pour mission

Évolution des rendements techniques SODECI



Les plans d'action mis en place ont permis d'initier une tendance à la baisse de la consommation électrique relative

Évolution de la consommation électrique pour l'activité eau potable SODECI



20 La valeur de l'intensité carbone 2021 a connu un ajustement suite à une correction effectuée au niveau des données de consommation de combustible pour la production d'électricité.



d'accompagner les entreprises pour atteindre les niveaux de performance énergétique les plus ambitieux avec une approche personnalisée répondant aux besoins spécifiques de chaque client. Son expertise s'articule autour de trois champs d'action : performance énergétique pour réaliser des économies substantielles sur les consommations d'énergie ; énergie de sources renouvelables en proposant des solutions techniques adaptées ; vente d'équipements économiseurs d'énergie. La démarche de Smart Energy respecte le protocole IPVMP (sur les mesures) et est conforme à la norme NF EN 16247 (audits énergétiques).

S'adapter au changement climatique

Le réchauffement climatique augmente l'occurrence d'aléas climatiques intenses autour du monde : vagues de chaleur, incendies, ouragans, glissements de terrain, sécheresses spatiotemporelles, inondations, tempêtes, etc. En 2022, le GIEC concluait que la température moyenne de la planète était déjà supérieure d'1,2 degré Celsius par rapport aux moyennes pré-industrielles. Le rythme du réchauffement climatique est même supérieur aux projections précédentes : les températures augmentent de façon très rapide, trop rapide pour que les écosystèmes puissent s'y adapter. Les catastrophes naturelles en 2022 ont ainsi causé près de 11 000 morts dans le monde, pour des pertes économiques estimés à 270 milliards de dollars par le réassureur Munich Re.[21]

Le changement climatique représente un défi majeur pour les infrastructures hydrauliques actuelles et futures. L'augmentation mondiale des températures risque fort d'augmenter l'évaporation, d'intensifier les averses extrêmes et de modifier la répartition temporelle et spatiale des précipitations à l'avenir. Il existe également une incertitude sur l'intensité et la vitesse de transformation du système climatique, ainsi que sur les politiques d'atténuation qui seront menées à l'échelle mondiale.

L'enjeu, dès lors, consiste à développer des infrastructures résilientes aux changements susceptibles de se produire, afin qu'elles ne perdent pas de leur utilité ni ne mettent en danger les communautés locales et l'environnement.

Le groupe Eranove intègre la résilience au changement climatique dès les premières étapes de développement de ses projets hydroélectriques et s'appuie pour cette démarche sur le Guide de résilience climatique de l'International Hydropower Association (IHA).

En avril 2021, le projet de centrale hydroélectrique de Ngoulmendjim au Gabon a reçu les résultats d'une étude de résilience au changement climatique, contractée auprès d'Électricité de France (EDF). Cette étude a permis :

- D'identifier l'impact du changement climatique sur l'hydrologie du projet.
- De réaliser une analyse de sensibilité de l'impact de la cote et du débit réservé sur la production annuelle.
- De réaliser un registre des risques et des opportunités lié au changement climatique selon les axes de performances économique, environnementale et de sûreté.

En juillet 2021, le projet de centrale hydroélectrique de Dibwangui a également reçu les résultats d'une étude de résilience au changement climatique contractée auprès de Tractebel. Elle a permis

- De mettre à jour l'hydro-climatologie de la zone d'étude sur la période 1960-2019.
- De réaliser les simulations d'énergie dans ces conditions historiques et d'étudier la sensibilité des résultats aux différents paramètres de conception.
- D'analyser l'impact du changement climatique sur le projet d'ouvrage en appliquant la procédure recommandée par le Guide de résilience climatique de l'International Hydropower Association (IHA, 2019).
- De réaliser un registre des risques et des opportunités lié au changement climatique selon les axes des performances économique, environnementale et de sûreté.

21 https://www.munichre.com/en/risks/climate-change.html

3.C - Gérer nos ressources et nos rejets

Chaque année, les ressources planétaires sont consommées bien au-delà des limites qui permettraient soit leur renouvellement, soit leur gestion à très long terme. Une utilisation optimisée et raisonnée des matières premières, la limitation des rejets et plus généralement une vision circulaire de l'économie constituent autant de réponses à cet enjeu.

Gérer les ressources en eau

Suivi des nappes

Le bassin sédimentaire du Grand Abidjan est composé de trois grandes nappes d'eau situées dans le continental terminal (Abidjan, Sud Comoé et Dabou).

Les seuils de prélèvement ont été définis suite aux études de modélisations hydrogéologiques. En 2022 tout comme en 2021, l'exploitation des différentes nappes se situe à 6,02 m^3/s contre un seuil moyen de 6,5 m^3/s, en conformité avec les prescriptions. Un suivi strict de l'exploitation de la nappe d'Abidjan est fait pour éviter que le seuil de prélèvement ne soit atteint.

Production d'eau potable

L'activité de production d'eau potable représente l'un des métiers centraux du groupe Eranove. En 2022, la SODECI a produit 332 millions de litres d'eau potable, contre 314 millions en 2021, une hausse de 5,7 %. La production de la SDE a connu une baisse exceptionnelle depuis 2020 du fait de la perte du contrat de gestion d'eau urbaines et du non-démarrage du contrat de gestion d'eaux rurales.

Les usines de traitement d'eau rejettent au quotidien des effluents liquides et des boues avec des caractéristiques physico-chimiques variables. Ces rejets proviennent principalement de la purge des décanteurs, du lavage des bassins de contact, de la coagulation, de la floculation, de la décantation, du lavage des filtres, de la purge des saturateurs de chaux et de la vidange des bacs de réactifs.

Les paramètres de pollution de ces effluents de rejet sont principalement : le pH, les matières en suspension (MES), l'aluminium, la demande chimique en oxygène (DCO), la demande biologique en oxygène (DBO5) et dans une moindre mesure le fluor. La gestion de ces effluents est réalisée dans le respect des lois nationales et dans le cadre des plans environnementaux ISO 14001. Les sociétés du groupe Eranove analysent les enjeux avec leurs tutelles et proposent les solutions les plus adaptées au contexte, y compris des programmes d'investissement de mise en conformité.

Distribution d'eau potable

Le réseau de distribution de la ville d'Abidjan a une longueur d'environ 5 700 km avec un renforcement du réseau secondaire et tertiaire de 293 km. Ce réseau est soumis à un régime de pressions élevées consécutif à la mise en service de nouvelles usines de production d'eau potables requises pour faire face à la demande croissante. Trois actions phares sont mises en œuvre pour réduire les pertes physiques et améliorer les performances du réseau d'Abidjan : instrumentation, gestion des pressions, sectorisation.

Rejet d'eaux usées

Pour la SODECI, maîtriser l'impact des rejets directs sur l'environnement est un





enjeu majeur de développement durable. En effet, avec l'accroissement de l'industrialisation et l'urbanisation rapide, la SODECI a renforcé la direction assainissement avec une extension aux activités industrielles. Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action sur les rejets d'eaux usées en milieu naturel, un rapport sur quatre jours d'analyses réalisées au poste de dépotage de Biafrais a été produit. Le nombre de point de prélèvement est remonté à 22 points en fin de campagne contre 18 points en 2021. En perspective, la SODECI entend exécuter un plan d'action sur les rejets des industriels dans son réseau d'assainissement, en vue de la signature de conventions de déversement spécial.

Gestion de l'eau dans les centrales hydroélectriques

Apports hydrauliques

Le suivi du stock hydraulique des barrages permet d'optimiser l'usage de l'énergie hydroélectrique (peu carbonée) par la Direction des mouvements d'énergie (DME) de la CIE pour le compte du secteur électrique ivoirien. Ce suivi se fait quotidiennement à travers les renseignements journaliers d'exploitation (RJE) transmis par les usines à DME qui est chargée de transmettre ces informations à l'autorité concédante. Ces informations concernent le niveau de stock sur chaque barrage en fonction de la côte des lacs, les apports journaliers ainsi que la production quotidienne de chaque groupe. La gestion des stocks hydrauliques reste très tributaire des aléas de l'hydraulicité dus au dérèglement climatique constaté ces dernières années.

Le volume des apports hydrauliques en Côte d'Ivoire enregistré en 2022 est de 22 869 millions de m3, avec un indice global d'hydraulicité de 1,20 m^3/kWh (+25 % par rapport à 2021), ce qui correspond à un apport énergétique net de 2 544 GWh en 2022 au niveau du pays (incluant le barrage de Soubré, non exploité par la CIE).

Rejets dans l'eau

Dans les centrales hydroélectriques, les rejets de polluants dans l'eau peuvent survenir lors du turbinage, du fonctionnement des puits exhaures, du drainage des eaux fluviales, de l'évacuation des eaux de décantation des stations de traitement. Les actions mises en œuvre sont l'installation de déshuileur dans les puits exhaure, l'analyse régulière des eaux amont, aval et puits exhaure, la mise en place de bouchons dans les regards menant aux collecteurs pour mesure avant rejet, ainsi que la collecte des boues de décantation en tant que déchets.

Limiter notre consommation de matières premières

La sauvegarde des ressources en quantité et en qualité s'avère centrale, dans les activités de production comme de distribution.

En complément des ressources en eau brute et en combustibles, principales ressources utilisées dans les processus de production, le groupe suit la consommation des ressources secondaires, afin de la rationaliser. Ce suivi fait l'objet d'indicateurs annuels (voir annexe).

Il s'agit de matières premières entrant dans la production d'eau potable et d'eau déminéralisée de processus (chlore gazeux, chaux, hypochlorite de calcium, sulfate d'alumine) ainsi que dans la production d'électricité (huiles et gaz SF6, indicateurs en annexe).

Consommation relative d'huile (en L/GWh) :
21,2 l/GWh
en baisse de 21 % par rapport à 2020

Consommation de SF6 :
318 kg
en 2022, en baisse de 44 % par rapport à 2020 (570 kg)

Cette politique de rationalisation s'étend jusqu'aux restaurants d'entreprise dans les centres de production et centres de formations. Que la restauration soit sous-traitée ou non, le gaspillage est évité en adaptant les achats aux commandes et prévisions, en préparant en flux tendu et en conservant sous vide et en chambre froide. Quand tous les repas n'ont pas été consommés, ils sont distribués aux collaborateurs ou aux populations riveraines.

AWALE engagée dans la prévention de la pollution et l'utilisation durable des ressources

All West Africans Linked by Energy (AWALE), filiale d'Eranove axée sur la fourniture d'Internet au travers de services de fibre optique, participe à la démocratisation de l'accès au numérique en Côte d'Ivoire. Engagée dans la prévention de la pollution et l'utilisation des ressources durables, AWALE a installé en 2022 un système d'énergie solaire au siège de sa direction, afin de réduire la consommation d'énergie fossile. Les aspects environnementaux surveillés à AWALE sont liés à la consommation de carburant des véhicules (g CO2/km), ainsi que la quantité totale d'électricité et d'eau potable consommée au sein des locaux. La quête d'une meilleure maîtrise de ces consommations a justifié plusieurs actions entreprises en 2022, parmi lesquelles un bilan énergétique sur les deux sites de l'entreprise, afin d'évaluer la performance thermique des bâtiments, puis proposer des solutions d'isolation ainsi que des changements dans le système de climatisation. Le personnel d'AWALE a été sensibilisé sur les « écogestes », tandis que toutes les fuites d'eau ont été traitées.

AWALE a par ailleurs investi plus de 23 millions de francs CFA en 2022 pour le renforcement de ses capacités, via des formations suivies par plus de la moitié de son personnel, dans des domaines techniques et environnementaux. Toutes les activités techniques d'AWALE sont soutenues par un système de management de la qualité-sécurité-environnement (QSE), dont le plan de mise en conformité a été couvert à 75 % en 2022.

Optimiser nos rejets (déchets, effluents, polluants atmosphériques, autres émissions)

Optimiser la gestion des déchets

L'optimisation de la gestion des déchets représente l'un des volets de la prise en compte par le groupe Eranove de l'économie circulaire. Il s'agit de promouvoir les éco-gestes, d'améliorer les rendements internes des ressources consommées, de s'engager dans une démarche d'achat responsable, d'encourager et de promouvoir des filières locales de traitement, réemploi et recyclage des déchets produits et de sécuriser le stockage de déchets industriels dans les pays où il n'existe pas de solution de traitement adéquate.

En effet, dans les pays d'implantation du groupe, la volonté des exploitants de donner une seconde vie aux déchets non dangereux se heurte souvent à la rareté d'acteurs fiables et à des fournisseurs non organisés pour le recyclage. Lorsqu'une nouvelle filière traçable et conforme de valorisation ou de reprise par les fournisseurs est identifiée, elle est référencée dans des « fiches filières déchets » et partagée avec l'ensemble des filiales. Tel a été le cas par exemple en 2019 en Côte d'Ivoire pour les DEEE[22] et les piles usagées. Ces initiatives participent à la valorisation et l'émergence de filières innovantes.

En ce qui concerne les déchets dangereux, la réglementation impose qu'ils soient suivis avec une traçabilité jusqu'à leur élimination finale par des sociétés agréées par l'État. Le respect de la réglementation se traduit dans chaque unité productrice par un registre de suivi des déchets. En Côte d'Ivoire, ce processus est supervisé par le Centre ivoirien anti-pollution (CIAPOL), qui délivre une attestation garantissant l'élimination du produit. Au Sénégal, certains déchets dangereux sont contrôlés par la Direction de l'environnement et des établissements classés (DEEC). Afin d'encourager une prise de conscience collective, les déchets produits par des activités tertiaires (papier, cartouches d'imprimantes, etc.) sont suivis par toutes les sociétés du groupe.

Depuis 2017, ce suivi intègre le papier servant à l'édition des factures.

Depuis 2019, les quantités de déchets non dangereux et dangereux produits par les sites opérationnels ivoiriens sont intégrés dans le reporting RSE.

Déchets produits dans les sites industriels ivoiriens en 2022 :

DÉCHETS BANALS :
1125 t

DÉCHETS SPÉCIAUX :
114 t
solides
106 956 m³
liquides



22 DEEE : Déchets d'équipements électriques et électroniques.

Réduire les nuisances sonores et les vibrations

Situées dans la zone industrielle de Vridi, les centrales thermiques de CIE et CIPREL se trouvent à l'écart des zones d'habitation. Néanmoins, l'exploitation des turbines à combustion par CIE et CIPREL peut occasionner des nuisances sonores et des vibrations, des sources de stress et de fatigue pour les collaborateurs. Au quotidien, le port obligatoire des équipements de protection individuelle (casques, bouchons d'oreilles ergonomiques) fait partie des instructions de travail intégrées dans la démarche QSE. Au moins une fois par an, un organisme extérieur contrôle le niveau de bruit sur le site de production et dans le voisinage, afin de confirmer qu'ils sont inférieurs aux limites réglementaires nationales ou de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

La centrale de Kékéli, située en zone urbaine sur le port de Lomé, au Togo, a bénéficié dès sa conception de plans spécifiques de gestion du bruit : aménagements antibruit, modélisations du bruit généré pour vérifier le respect des normes en la matière et sensibilisation des populations dans une logique de précaution et de prévention.

Prévenir l'impact sur la qualité des sols

L'évaluation de la situation environnementale de chaque site prend en compte la sensibilité des sols, régulièrement réévaluée. Une analyse faite par la CIE a par exemple permis de noter un changement dans la sensibilité liée aux eaux superficielles à Kossou et Taabo, en tenant compte de la proximité des lieux d'habitation, en expansion. De même, la sensibilité des sols, sous-sols et eaux souterraines a été revue à Vridi en raison de la faible profondeur de la nappe phréatique[23]. Quant aux impacts sur la qualité des sols des ouvrages construits par le groupe Eranove, ils font l'objet d'une étude d'impact et d'un plan de gestion environnementale, conformes aux normes en la matière et aux attentes des institutions financières internationales.

Prévenir la pollution de l'air

Les polluants atmosphériques, oxydes d'azote (NOx) et oxydes de soufre (SOx), sont suivis dans le cadre de l'activité de production thermique d'électricité. La CIE et CIPREL réalisent respectivement de manière annuelle et trimestrielle des études des émissions de GES et des polluants atmosphériques avec le bureau Veritas (suivi des NOx, SOx et CO2). Ce suivi permet de vérifier la conformité des émissions par rapport aux limites fixées par les arrêtés nationaux, mais aussi, comme dans le cas de CIPREL, aux normes internationales des bailleurs.

- En 2017, les turbines à gaz de CIPREL ont été équipées de dispositifs Dry Low NOx (DLN) dont l'objectif est de faire baisser les températures maximales au cœur de la flamme lors de la combustion, et donc de réduire les émissions de NOx. Ces dispositifs, dont l'installation a nécessité deux mois d'arrêt pour chacune des turbines, permettent aujourd'hui d'assurer le respect des normes internationales dans toutes les configurations d'exploitation au gaz.
- La nouvelle centrale d'Atinkou, en construction, sera équipée dès sa mise en service de technologies « basses » émettrices et de dispositifs de mesures des émissions dans l'air en continu.

3.D – Contribuer à la préservation de la biodiversité

Comprendre l'enjeu de la biodiversité en Afrique

Les activités humaines entraînent une érosion sans précédent de la biodiversité.[24] L'Afrique n'est pas épargnée, et connaît une importante perte de biodiversité, alors qu'elle abrite une faune et une flore abondantes. Selon les experts, le dérèglement du climat pourrait à lui seul provoquer d'ici 2100 la disparition de plus de 50 % de certaines espèces d'oiseaux et de mammifères et entraîner une baisse de 20 % à 30 % de la vie végétale et animale qui se développe dans les lacs, sans oublier une perte importante d'espèces végétales.[25] À plus brève échéance, la biodiversité africaine est menacée par l'érosion et la dégradation des habitats naturels, la surexploitation directe de la faune et la propagation d'espèces envahissantes non indigènes. Outre les conséquences sur le développement global et sur les moyens de subsistance en particulier, l'approvisionnement en eau et la sécurité alimentaire, ce dépérissement de la diversité biologique réduit l'adaptation et la résilience des communautés locales aux événements extrêmes. Et ce, surtout chez les populations rurales démunies, premières victimes de la réduction de l'offre de services écosystémiques qui en résulte.

Piloter, éviter, réduire, compenser nos impacts potentiels négatifs sur la biodiversité

Pour répondre aux enjeux de biodiversité, le groupe Eranove applique intégralement la hiérarchie de mitigation et s'attache à éviter, réduire et/ou compenser les risques et ses impacts directs, indirects et/ou cumulatifs sur la biodiversité. Ce principe s'applique sans exception à toutes les phases de développement et de management des projets ainsi qu'au stade d'opération/maintenance. La biodiversité est en particulier prise en compte à tous les stades du développement des projets :

- Des études d'état initial, réalisées sur les périodes scientifiquement requises, permettent d'identifier les espèces de faune et de flore présentes et susceptibles d'abriter un habitat critique selon la norme de performance n° 6 de la Société financière internationale (SFI, Banque mondiale), ou la sauvegarde opérationnelle 3 de la BAD, des référentiels internationaux en termes de biodiversité.
- Des études d'impact environnemental et social de chaque projet présentent l'ensemble des impacts de biodiversité.

23 1604 - Évaluation Afnor RSE DPE - Synthèse situation environnementale.

24 La biodiversité est définie comme « la variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie ; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes » (Convention sur la diversité biologique).

25 https://www.banquemondiale.org/fr/news/feature/2019/02/14/biodiversity.

- Des Plans d'action biodiversité (PAB) présentent les mesures concrètes d'évitement, de réduction et/ou de compensation couvrant la durée de vie du projet pour minimiser les pertes et optimiser les gains nets. Ils intègrent plusieurs approches scientifiques inclusives et participatives pour la conservation des habitats et des espèces quel que soit leur statut auprès de l'International Union for Conservation of Nature (IUCN).

- En phase d'opération/maintenance, une approche de compensation des risques et des impacts négatifs sur le long terme, et/ou de bonification des impacts potentiels positifs sur les services écosystémiques et les connaissances, est généralement appliquée avec l'ensemble des parties prenantes (communautés riveraines, institutions académiques de recherche, secteur privé, administrations centrale et locale).

Pour répondre aux enjeux de biodiversité, le groupe Eranove applique intégralement la hiérarchie de mitigation et s'attache à éviter, réduire et/ou compenser les risques et ses impacts directs, indirects et/ou cumulatifs sur la biodiversité.

Outre l'objectif de base de conservation, de protection et de valorisation recherché, la contribution à l'amélioration des connaissances est une contribution majeure du groupe Eranove, qui invite le monde universitaire et les organisations de protection de l'environnement à participer à ses actions.

La démarche biodiversité du groupe se conclue par une revue des instruments préparés par des équipes de spécialistes issus de consultants individuels et de cabinets d'études reconnus, une validation par auditeurs environnementaux indépendants des banques et institutions de financement ou de garantie des investissements. La dernière étape est l'approbation par les autorités environnementales des pays et la délivrance de permis ou de certificat de conformité environnementale d'une validité sur une période donnée (trois à cinq ans).

À titre illustratif de ces efforts continus du groupe Eranove et de ses partenaires d'investissements en matière de biodiversité, deux cas majeurs retiennent l'attention :

- Le Programme de monitoring des Lamantins dans le cadre du projet d'aménagement hydroélectrique du barrage de Kénié sur le fleuve Niger au Mali.
- La stratégie de gestion de la biodiversité globale (faune et flore) et de la préservation d'une espèce rare de grenouille dans le cadre du projet de centrale thermique à cycle combiné à Taboth dans la commune de Jacqueville en Côte d'Ivoire.
- En 2021, afin de mieux mesurer la prise en compte des enjeux de biodiversité dans les projets en développement plusieurs indicateurs ont été intégrés dans la matrice des indicateurs du reporting RSE (cf. Annexes).

Les deux indicateurs de résultats en découlant sont :

- Le taux de projets en développement et en construction conduits conformément aux exigences en matière de gestion de la biodiversité : 100 %.
- Le taux de projets en construction ayant identifié l'existence d'une espèce classée « En danger critique » ou « En danger » sur la liste rouge de l'IUCN et pour lesquelles des mesures de protection et de conservation sont mises en œuvre : 100 %.

Convention pour la survie d'une espèce de poissons au barrage de Taabo

La CIE, engagée avec la Fondation Eranove, a signé le 28 septembre 2022 avec le Centre national de recherche agronomique (CNRA), une convention pour la préservation de l'espèce de poissons dénommée « Mimie la go » qui vit dans le lac du barrage hydroélectrique de Taabo, opéré par la CIE. Cette espèce, dont l'appellation scientifique répond au nom de « Pellonula Leonensis Boulenger, 1916 », connait depuis l'ouverture de l'activité de pêche au lac du barrage en 1995, une forte pression avec pour conséquence le nanisme des spécimens (capture des poissons en deçà de la taille requise) et un risque d'extinction de l'espèce puis de disparition de l'activité qui joue un rôle important dans la région en particulier pour les populations. L'action participe à la préservation de la biodiversité au bénéfice des communautés riveraines du lac, et contribuera à la sécurité alimentaire et à l'amélioration de leurs revenus.

La convention comporte en effet un volet d'exploitation durable des stocks de « Mimie la go », par l'amélioration des engins de pêche utilisés pour relever la taille de capture, la formation des pêcheurs pour un transfert de compétences et la mise en place des bases d'un système de co-gestion. Lancée le 14 octobre 2022 en présence des autorités administratives, politiques et coutumières de Taabo, l'initiative permettra, entre autres, la professionnalisation de l'activité de pêche à « Mimie la go » à Taabo Village avec la constitution depuis le 15 décembre 2022, de la Société Coopérative Simplifiée des Pêcheurs de « Mimie la go » de Taabo.



04

Rendre accessibles les services essentiels et contribuer au développement local



Politique RSE - Axe n° 4 (Société) :
Accès aux services essentiels et développement des communautés

3, 64 millions de clients bénéficiant de l'électricité

1,90 million de clients bénéficiant de l'eau potable

974 000 clients bénéficiant de services d'assainissement

251 133 nouveaux branchements électriques pour les ménages à faibles revenus

173 938 nouveaux branchements eau pour les ménages à faibles revenus

92 % de taux de conformité physico-chimique
97 % de taux de conformité microbiologique


IDRA 2
NF EN 397+A1
MADE IN FRANCE
INHEMETER

A - Partenariats public-privé

Développer des partenariats public-privé équilibrés

Une personne sur deux n'a toujours pas accès à l'électricité en Afrique subsaharienne[24], avec des situations très variables en fonction des pays, mais aussi entre les zones urbaines et rurales. Outre ces 600 millions d'Africains sans électricité[25] 413 millions de personnes n'ont pas accès à l'eau potable[26], tandis qu'une part de seulement 28 % de la population subsaharienne dispose de services élémentaires d'assainissement[27]. Aussi le secteur privé est-il appelé à jouer un rôle clé, aux côtés des pouvoirs publics et des bailleurs de fonds internationaux, pour atteindre les Objectifs de développement durable (ODD) à l'horizon 2030.

Le groupe Eranove opère via ses filiales à travers des contrats de concession ou des contrats de service, en partenariat avec la puissance publique. Qu'il s'agisse de production indépendante d'eau et d'électricité, d'une part, ou de contrats de gestion de services publics, d'autre part, le groupe Eranove travaille dans le cadre de partenariats public-privé (PPP) équilibrés.

Les projets en cours

Pays	Nom projet	Type de projet	Capacité
CÔTE D'IVOIRE	ATINKOU	Centrale thermique gaz-vapeur à cycle combiné de Jacqueville	390 MW
	CAVALLY	Aménagement hydroélectrique de Tiboto	196 MW
MALI	KENIE ENERGIE RENOUVELABLE	Aménagement hydroélectrique de Kenié	56 MW
MADAGASCAR	NEHO	Aménagement hydroélectrique de Sahofika	192 MW
TOGO	KEKELI EFFFICIENT POWER	Centrale thermique tri-fuel à cycle combiné de Lomé-Port	65 MW
SÉNÉGAL	SDE-RURALE	Gestionnaire de services publics d'eau potable en zone rurale	3 millions d'habitants
BÉNIN	OMILAYÉ	Gestionnaire de services publics d'eau potable en zone rurale	9 millions d'habitants
GABON	ASOKH ENERGY	Aménagement hydroélectrique de Ngoulmendjim	73 MW
	LOUETSI ENERGY	Aménagement hydroélectrique de Dibwangui	15 MW
	ORELO	Usine de production d'eau potable	140 000 m³/J
RD CONGO	MOYI POWER	Macro-réseaux solaires (metrogrids) Gemena, Bumba et Isiro	40 MW solaires[28] 600 000 habitants[29]
TOTAL CAPACITÉ DE PRODUCTION ÉLECTRIQUE EN DÉVELOPPEMENT			987 MW
		dont centrale thermique à cycle combiné (46 %)	455 MW
		dont hydroélectricité et solaire (54 %)	535 MW
TOTAL CAPACITÉ DE PRODUCTION EAU POTABLE			140 000 m³/J
TOTAL HABITANTS IMPACTÉS DIRECTEMENT (METROGRIDS ET EAU RURALE)			12,6 millions d'habitants

L'instruction des projets en développement du groupe Eranove se poursuit avec des avancées importantes en 2022 :

- **Kékéli :** au Togo, la centrale thermique à cycle combiné de Kékéli Efficient Power a été mise en service en deux temps. Après la signature de la convention de concession avec la République Togolaise et le bouclage du financement en 2019, ce projet développé en un temps record illustre de nouveau la capacité du groupe Eranove à délivrer ses promesses de renforcer les capacités de production d'électricité en Afrique. Kékéli (« aurore » en langue mina) porte sur une centrale tri-combustible avec un cycle vapeur, située dans la zone du port de Lomé. La capacité de production (65 MW) correspond à 30 % de la capacité énergétique du pays, et fournit de l'électricité à l'équivalent de 250 000 foyers. En 2022, ce projet intègre les projets en opération et sort de la catégorie des projets en développement.

- **Atinkou :** l'année 2022 marque l'avancée des travaux du projet de centrale à cycle combiné gaz-vapeur d'Atinkou en Côte d'Ivoire. Cette société, dont l'appellation signifie « la maison de la lumière » en langue ébrié, a vu les travaux de construction se poursuivre en 2022, après la signature de sa convention de concession en 2018 et des accords de financement en 2020. Située à Jacqueville, à proximité d'Abidjan, cette centrale d'une capacité de 390 MW utilisera la technologie de cycle combiné la plus récente et efficiente à être mise en œuvre en Afrique subsaharienne, à travers une turbine dite de « classe F ». Avec les centrales CIPREL et Atinkou, le groupe Eranove confirme sa place de leader énergétique en Côte d'Ivoire, le plus grand marché

24 https://www.un.org/africarenewal/fr/derni%C3%A8re-heure/l%E2%80%99acc%C3%A8s-universel-%C3%A0-l%E2%80%99%C3%A9nergie-durable-restera-hors-de-port%C3%A9e-tant-que-les-in%C3%A9galit%C3%A9s

25 https://www.iea.org/reports/africa-energy-outlook-2022

26 Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau Nations Unies / Unesco. http://www.unesco.org/reports/wwdr/2021/fr.

27 http://www.unesco.org/reports/wwdr/2021/fr.

28 La capacité totale de MOYI Power a pour vocation d'être évolutive pouvant atteindre jusqu'à 80 MW solaires environ à terme.

29 MOYI Power estime qu'environ 1/10 de ces habitants cumulés seront clients.



Centrale thermique d'Atinkou en construction © ASOKH

de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) avec près de 1 GW de capacité de production en IPP, c'est-à-dire financée et détenue indépendamment. Le total de la capacité opérée par le groupe Eranove en Côte d'Ivoire s'élèvera ainsi à 1 640 MW en incluant les six centrales hydroélectriques et la centrale thermique du patrimoine de l'État opérées par la CIE.

- **Kénié :** au Mali, le groupe Eranove, poursuit depuis 2015 le développement du projet d'aménagement de la centrale hydroélectrique de Kénié (56 MW), située sur les chutes du même nom, à 35 km en aval de Bamako sur le fleuve Niger. Les travaux d'études techniques, environnementaux et sociaux se sont poursuivis en 2022.

- **Cavally :** l'instruction de l'aménagement hydroélectrique du fleuve Cavally se poursuit, en vue de conclure un contrat de construction-exploitation de type Build Own Operate Transfer (BOOT) avec la Côte d'Ivoire et le Liberia.

- Au Gabon, deux projets de centrales hydroélectriques situés à Ngoulmendjim (73 MW) et Dibwangui (15 MW), dont les contrats de concession ont été signés en 2016, poursuivent en 2022 leur développement technique, environnemental et social, ainsi que la mobilisation des financements en partenariat étroit avec les prêteurs. Les centrales, qui seront portées par deux sociétés lancées en 2018, **Asokh Energy** et **Louetsi Hydro**, visent à alimenter en électricité la capitale, Libreville, ainsi que le sud-ouest du pays.

- **Orelo** est la société de projet créée à l'effet de développer le projet d'usine de traitement et d'adduction d'eau potable de Ntoum 7 au Gabon, d'une capacité de 140 000 m³ par jour, ainsi que les infrastructures de captage et d'acheminement associées. En 2022, la République gabonaise et Orelo ont signé le contrat de concession pour la station de traitement d'adduction d'eau potable (AEP) du grand Libreville.

- Au Bénin : aux côtés des sociétés Vergnet Hydro et Uduma, le groupe Eranove via sa filiale **Omilayé** a décroché un contrat de gestion délégué. La signature du contrat d'affermage pour la production et la distribution d'eau potable en milieu rural a eu lieu en avril 2022 avec l'Agence nationale d'approvisionnement en eau potable en milieu rural (ANAEPMR). En investissant dans des systèmes décentralisés d'approvisionnement en eau potable, Eranove réaffirme sa position de groupe industriel panafricain de premier plan pour répondre avec efficacité aux défis de l'accès aux services essentiels sur le continent.

- Au Sénégal, la **Sénégalaise des Eaux Rurale** a signé les contrats d'affermage pour l'approvisionnement en eau des trois régions rurales autour de Saint Louis, Louga et Matam. Les travaux de prise de service et transfert des périmètres affermés ont immédiatement été initiés.

- En République démocratique du Congo (RDC), aux côtés des sociétés Gridworks et AEE Power Ventures, le groupe Eranove a obtenu l'adjudication provisoire pour la conception, le développement, le financement, la construction, l'exploitation, l'entretien et la maintenance de trois mini-réseaux solaires dans les villes de Gemena, Bumba et Isiro, dans le nord du pays, pour une durée de 25 ans. En 2022, les études de faisabilité techniques, environnementales et sociales se sont poursuivies.

- Le projet **NEHO** mettra en valeur le site exceptionnel de Sahofika sur l'Onive, à Madagascar. Ce projet structurant de 192 MW (extensible à 300 MW) a pour objectif d'offrir une énergie abondante, économique et propre au réseau interconnecté de la capitale, apportant ainsi sa contribution à l'équilibre économique du secteur électrique.

La Côte d'Ivoire signe un contrat de vente d'énergie avec le Liberia

« L'impact de ce projet est tangible et indéniable car il améliore les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'industrie, de la sécurité et donc la qualité de vie des populations locales », s'est félicité le ministre ivoirien des Mines, du pétrole et de l'énergie de la Côte d'Ivoire, Mamadou Sangafowa-Coulibaly, lors de la signature, le 21 octobre 2022 à Abidjan, d'une importante convention d'achat d'énergie entre le Liberia et la Côte d'Ivoire.

L'accord, qui découle d'une collaboration entre les équipes de CI-Energies et de la CIE, porte sur un contrat « Take or Pay » (TOP) – ce qui signifie que le client s'engage à payer le produit, qu'il soit livré ou non – pour une durée renouvelable de trois ans. Dans ce cadre, la Côte d'Ivoire a prévu de transporter de l'énergie d'une puissance de 25 MW au Liberia, un pays de 5 millions d'habitants confronté à des pénuries d'électricité, et qui cherche à stabiliser son réseau. Les volumes d'énergie fournie s'élèvent à 17 GW en 2022, 25 MW et 141 GW en 2023, et enfin 50 MW et 424 GW en 2024.

Ce contrat répond à un enjeu crucial de développement sous-régional, puisqu'il s'inscrit dans le cadre de l'interconnexion Côte d'Ivoire-Liberia-Sierra Leone-Guinée (CLSG). Le même type d'accord a été passé en 2021 avec la Sierra Leone et la Guinée, également approvisionnées depuis le réseau haute tension de la Côte d'Ivoire via le réseau de transport TRANSCO CLSG.

Pour mémoire, le projet d'interconnexion CLSG, d'un coût total initial de 450 millions de dollars, est financé par la Banque mondiale, la Banque africaine de développement (BAD), la Banque européenne d'investissement (BEI), la coopération allemande KFW et les États membres. Il représente un enjeu stratégique pour la Côte d'Ivoire, qui a déjà augmenté de 60 % sa capacité de production entre 2011 et 2022. Le pays envisage de la doubler dans les prochaines années, afin de se positionner en « hub » énergétique dans la sous-région. Le projet s'inscrit également dans le plan directeur du Système d'échanges d'énergie électrique ouest-africain (EEEOA).

Mise en service de la centrale électrique à cycle combiné gaz/vapeur Kékéli au Togo

La mise en service du cycle combiné gaz-vapeur de la centrale électrique Kékéli en novembre 2022, a permis de porter la capacité installée de 47,5 MW en 2021 à 65 MW en 2022. Le cycle combiné gaz/vapeur répond à un souci d'efficacité énergétique qui vise à réduire au maximum les émissions de gaz à effet de serre (GES). Le cycle vapeur, mis en service 2022, permet d'augmenter la puissance de 18 MW sans consommation additionnelle de gaz, et donc sans rejet de CO_2 additionnel dans l'atmosphère.



L'exploitation de la centrale est assurée à plus de 99 % par des compétences locales, des équipes recrutées et formées tout au long de la phase de construction de l'ouvrage. La centrale contribue à la dynamisation de l'économie et de l'emploi au Togo, en stimulant par effet d'entraînement l'ensemble des secteurs de l'économie et de la société. « Depuis la signature du contrat de concession en octobre 2018, le projet Kékéli a permis la création de plus de 895 emplois locaux directs et indirects, avec la participation de plusieurs entreprises togolaises aux travaux de construction, aux côtés du groupe espagnol TSK et du groupe allemand Siemens, favorisant ainsi un transfert de compétences », précise Mansour Touré-Tia, Directeur général de Kékéli Efficient Power.

La société Kékéli Efficient Power qui porte le financement du projet et qui aura en charge l'exploitation de l'ouvrage est détenue majoritairement par le groupe Eranove, et opère en partenariat avec des acteurs publics togolais (Togo Invest, CNSS, INAM, CCIT) – à travers la société d'investissement dédiée Kifema Capital. La centrale de Kékéli, qui signifie « aurore » en langue mina, vient renforcer la capacité de production du Togo. Elle permet une synergie avec d'autres projets d'extension du réseau en cours, en vue de l'électrification de plus de 250 000 foyers togolais, soit l'équivalent de 1,5 million de personnes. En outre, la qualité et la disponibilité de la fourniture de l'électricité aux industriels et aux ménages seront améliorées.

Kékéli illustre la démarche partenariale menée par la République togolaise et le groupe Eranove, afin de relever un défi commun : l'accès pour tous à l'électricité grâce à la conception et l'exploitation de capacités de production toujours plus efficientes. Kékéli contribue aux objectifs du Plan national de développement (2018-22) et de la Feuille de route gouvernementale 2020-25 dont l'ambition est de fournir un accès pour tous à une électricité abordable à l'horizon 2030. Le cycle vapeur, mis en service en 2022, permet d'augmenter la puissance de 18 MW sans consommation additionnelle de gaz, et donc sans rejet de CO_2 additionnel dans l'atmosphère.

Marc Albérola, Directeur général du groupe Eranove, estime que « la centrale de Kékéli Efficient Power est la parfaite traduction du modèle proposé par Eranove afin de répondre au défi de l'accès à l'électricité en Afrique : un partenariat public-privé robuste et équilibré sur une durée de 25 ans englobant l'État du Togo et des acteurs internationaux de renom comme le groupe allemand Siemens (fourniture des turbines) et l'espagnol TSK (construction de la centrale) ; un financement à hauteur de 85 milliards de francs CFA , dont 80 % de dette, sont intégralement mobilisés à travers des institutions financières africaines emmenées par la Banque ouest-africaine de développement (BOAD) et Oragroup ».

Contrat de concession entre le Gabon et ORELO pour satisfaire la demande en eau potable du Grand Libreville

Le contrat de concession signé le 9 septembre 2022 entre le Gabon et la société ORELO représente une étape majeure dans la réalisation du projet d'adduction d'eau potable (AEP) du Grand Libreville, une aire géographique qui comprend la capitale du Gabon et sa périphérie. La nouvelle infrastructure de production d'eau potable, dotée d'une capacité de 140 000 m³/jour, soit 40 % de la capacité totale actuelle, représente pour le Gabon un grand projet structurant. Elle contribuera en effet à satisfaire la demande croissante à Libreville et bénéficiera à 700 000 habitants dès sa mise en service, prévue en 2026. En outre, le projet entraînera la création de 500 emplois directs et 200 emplois indirects.

Ce contrat octroyé à ORELO, société anonyme de droit gabonais créée par le Fonds gabonais d'investissements stratégiques (FGIS) et le groupe industriel panafricain Eranove, porte sur la conception, le financement, la construction, l'exploitation et l'entretien d'une nouvelle infrastructure de production d'eau potable. Plus précisément, ORELO est une société de projet détenue à 60 % par Eranove et 40 % par Gabon Power Company (GPC). Fondée en 2015 par le FGIS, GPC est la société de portefeuille dédiée au financement de projets énergétiques, de production d'eau potable et d'assainissement.

Le Partenariat public-privé (PPP) ainsi noué permettra la production indépendante d'eau sous la forme contractuelle d'une concession, avec une forte dimension sociale, tout en préservant l'environnement du Gabon et en facilitant l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD) en matière d'accès à l'eau. Marc Albérola, Directeur général d'Eranove a rappelé à cette occasion que le projet « cadre avec la stratégie du groupe, qui consiste à rendre accessibles les services essentiels de la vie ».

Eranove décroche un contrat de gestion déléguée d'eau potable au Bénin

Pour atteindre l'objectif de 100 % de la population rurale ayant accès à l'eau potable en 2030, contre un niveau actuel de 40 %, le gouvernement du Bénin a signé le 11 avril 2022 trois contrats d'affermage d'une durée de 10 ans, visant à approvisionner les villages dans 10 des 11 départements du pays – à l'exception de celui de l'Atlantique, qui abrite la capitale, Cotonou. Deux de ces contrats, approuvés par le gouvernement le 13 juin 2022, ont été passés entre l'Agence nationale d'approvisionnement en eau potable en milieu rural (ANAEPMR) et la société Omilayé, filiale d'Eranove, afin de desservir 8 départements (Alibori, Borgou, Collines, Zou, Couffo, Mono, Ouémé et Plateau). À l'issue d'un appel d'offres international lancé en mai 2019, le groupe Eranove (actionnaire à 60 % d'Omilayé) et les sociétés partenaires, Vergnet Hydro et Uduma, spécialistes de l'accès et de l'alimentation en eau potable en Afrique, auront donc à charge d'approvisionner, en délégation de service public, les habitants en milieu rural des départements concernés. C'est dans cette perspective que le groupement d'entreprises a créé une société d'affermage de droit privé, Omilayé, qui signifie « l'eau, source de vie » en yorouba.

Cette étape importante d'une politique d'accès universel à l'eau potable, exemplaire à l'échelle de l'Afrique, va bénéficier à une population estimée à 9 millions d'habitants, qui n'auront plus besoin d'aller à la borne fontaine la plus proche pour s'approvisionner, contre 2,4 millions de personnes déjà desservies à date. « La volonté politique du Bénin pour rétablir l'équité du service d'approvisionnement en eau potable entre les zones urbaines et le monde rural reste unique, souligne Dominique Da Cruz, le Directeur général d'Omilayé, avec un caractère pionnier et innovant ».

Un patrimoine de 429 adductions d'eau villageoises (AEV) et 16 systèmes d'approvisionnement en eau potable multi-villages (SAPEmV) a été transféré de septembre à décembre 2022. L'ordre de service marquant le démarrage effectif de l'exploitation sera signé par les parties contractantes le 1er mars 2023 – la date à partir de laquelle les 10 ans du contrat commencent à courir. De nouvelles unités de production sont en cours de construction ou vont être installées, tandis que le réseau de distribution existant sera étendu. Ce programme structurant de construction de nouveaux ouvrages va mobiliser 1 milliard de dollars (USD). « Pour sa part, Omilayé a deux marchés de travaux qui nous permettront d'une part de mettre en conformité le patrimoine affermé et d'autre part d'opérer les extensions de réseau en vue de raccorder le plus grand nombre de ménages par des branchements particuliers », précise Dominique Da Cruz. Toutes les innovations telles que les compteurs prépayés seront sollicitées assez rapidement pour réduire le coût d'accès au service et renforcer les performances de ce programme, qui représente aujourd'hui une vitrine pour la communauté internationale de l'eau potable.

Répondre aux enjeux de santé publique

Toutes les activités du groupe Eranove répondent aux règles d'hygiène, de santé et de sécurité dans l'exploitation des infrastructures ou les prestations de service. Une grande vigilance est attendue de chaque société dans la conception, la réalisation, l'exploitation et l'entretien des ouvrages, afin de prévenir tout incident susceptible d'avoir des conséquences sur la santé et la sécurité de ses collaborateurs, mais aussi de ses sous-traitants, consommateurs et riverains.

Les risques inhérents aux installations dans les secteurs de l'eau et de l'électricité, en termes d'hygiène, de santé et de sécurité, sont encadrés par les contrats avec les États ainsi que par les réglementations nationales et internationales en vigueur. Leur application fait l'objet de contrôles réguliers, réalisés aussi bien en interne que par les pouvoirs publics.

La SODECI, qui suit les directives de l'OMS sur l'eau potable – des références internationales sur les normes et la sécurité – a réalisé plus de 130 000 analyses microbiologiques et physico-chimiques en 2022 sur l'eau potable distribuée, pour un ★taux de conformité physico-chimique de 92 % et microbiologique de 97 %. La vétusté de certaines installations affermées ainsi que les extensions constantes requises pour répondre à la demande amènent la SODECI à mettre en œuvre des plans d'action chaque fois qu'un écart de conformité est constaté.



> Une grande vigilance est attendue de chaque société dans la conception, la réalisation, l'exploitation et l'entretien des ouvrages.

En matière de risques électriques, la CIE dans un souci de réduire considérablement les accidents de tiers, met en œuvre des actions majeures en vue d'alerter les populations sur le risque encouru par leur présence sous les emprises des ouvrages électriques. Ces actions ont porté sur :

- l'organisation de 171 campagnes de sensibilisations contre 74 en 2021 ;
- la participation à des émissions télévisées ;
- la publication de plusieurs articles dans la presse nationale ;
- la cartographie des occupations des emprises des ouvrages électriques
- la sécurisation des transformateurs à risques

La CIE sensibilise les responsables de quartiers de Port-Bouët sur les risques électriques

Face à l'occupation anarchique des couloirs de lignes haute tension A et B dans certains quartiers de Port-Bouët, l'une des communes du district autonome d'Abidjan, une journée de sensibilisation des responsables de quartiers, aussi appelés « petits maires », s'est déroulée le 24 juin 2022. Les risques d'accidents d'origine électrique (électrisation, électrocution, brûlure et incendie) auxquels les populations s'exposent en s'installant via de l'habitat informel et précaire sous des lignes haute tension ont été exposés, ainsi que les moyens de prévention à déployer.

Une cartographie des zones concernées a été présentée, afin d'organiser le déplacement des habitations concernées pour des raisons de sécurité. Cette campagne a été menée par la CIE représentée par la Direction de la sécurité au travail (DST), la Direction régionale du Transport d'énergie et des télécommunications d'Abidjan (DRTET-Abidjan) et la Direction régionale Abidjan Sud (DRAS).

Pour mémoire, la CIE mène une politique de prévention des risques électriques depuis plusieurs années. Les accidents se produisent pour moitié sur le réseau aérien de distribution d'électricité, dans un contexte urbain et périurbain qui voit des zones d'habitation se multiplier dans l'emprise des ouvrages électriques. Aussi l'une des six commissions mises en place par la CIE pour gérer les risques électriques se préoccupe-t-elle d'enfouir les lignes haute tension sous terre, tandis qu'une autre a en charge le déplacement des populations installées dans l'emprise des ouvrages électriques. Des solutions parmi d'autres pour réduire les risques.

B - Servir les consommateurs

Placer le client au centre

Le renforcement de la relation avec le client, élément clé de la stratégie du groupe Eranove, s'est poursuivi en 2022 autour de solides systèmes de management de la qualité, régulièrement audités selon la norme ISO 9001 (version 2015).

42 %
des effectifs travaillent avec des systèmes certifiés ISO 9001

La CIE et la SODECI multiplient les initiatives pour moderniser la relation client. La CIE compte ainsi 61 % d'abonnés aux services prépayés et 79,06 % des clients (hors recharges prépayées) utilisant le paiement digital, tandis que la SODECI œuvre à l'introduction des services prépayés. Ouverts et à l'écoute, les centres de relation client de la CIE et de la SODECI ont enregistré respectivement 1 585 701 et 193 395 sollicitations en 2022.

La CIE a poursuivi ses initiatives autour du « Nouveau contrat de confiance », basé sur trois engagements dans la prise en charge des clients au téléphone, en agence et à domicile.

1. Simplification et harmonisation du parcours client en agence. La proximité passe par l'ouverture de points services, notamment dans les centres commerciaux, et l'amélioration du délai moyen de dépannage, qui s'élève à 3 heures et 15 mn à fin décembre 2022.

2. Une meilleure expérience client avec le lancement de la plateforme et de l'application mobile « Ma CIE en ligne », téléchargée 371 351 fois à fin décembre 2022. La digitalisation de la relation client se traduit aussi par l'ouverture des canaux du centre de relations clients sur WhatsApp, Facebook, par courrier électronique et « chat », outre la dématérialisation de la facture, le déploiement des compteurs électroniques et la digitalisation du service de dépannage.

3. L'accompagnement du client dans la maîtrise de sa facture (voir 4.B.3)



Pénétration du prépaiement :
61 %
des clients CIE en 2022 (54 % en 2021)

+ de 60 %
des demandes de branchement/abonnement sur Abidjan transitent par « MA CIE en ligne »

Pour mieux servir ses clients, le groupe Eranove œuvre par ailleurs à la qualité du produit et en particulier à la réduction du temps moyen de coupure.

Temps moyen de coupure :
29 heures
en 2022

L'accès à l'information et à Internet représente dorénavant un service essentiel de la vie dans un contexte global de digitalisation. Awalé, filiale du groupe Eranove et seul opérateur télécom en Côte d'Ivoire autorisé à poser la fibre optique sur les supports électriques aériens (poteaux, pylônes), a déployé 2 145 km de fibre optique à fin 2022. Son offre s'avère particulièrement compétitive, aussi bien en termes de coût que de délai de réalisation, de flux et de taux de disponibilité.

Un « Business Day » pour étoffer la relation entre SODECI et ses clients industriels

La Direction Assainissement, Grands comptes et Activités industrielles (DAGCAI) de la SODECI a organisé le 11 novembre 2022 à Abidjan la première édition de son « Business Day », une rencontre avec ses clients industriels. L'objectif était de leur proposer une offre commerciale et technique qui tienne compte de leurs attentes en matière d'eau et d'assainissement, ainsi que de traitement des déchets. Les enjeux et impacts du changement climatique ont été exposés aux industriels présents, parmi lesquels la brasserie Solibra, Nestlé et la mine d'or de Tongon (Barrick Gold). La plupart des questions liées au climat portent sur la préservation de la biodiversité et des ressources en eau, dont la qualité baisse. L'accompagnement technique proposé passe par un diagnostic initial, une restructuration des réseaux intérieurs, ainsi qu'une optimisation des usages, du traitement et de la recirculation des effluents industriels.

Étendre l'accès aux services essentiels

L'accès à l'eau et l'électricité représente un impératif économique et social de première importance. En effet, 600 millions de personnes en Afrique subsaharienne n'ont pas accès à l'électricité et 413 millions ne disposent pas d'une eau gérée en toute sécurité. Le taux d'accès à l'électricité est passé de 42 % en 2015 à 54 % en 2019.[30] Cet enjeu est d'autant plus crucial que les potentiels africains existent bel et bien : les nappes phréatiques du continent contiennent en effet plus de 5 000 milliards de m^3 d'eau[31], tandis que le potentiel hydroélectrique est estimé à 474 GWh. En outre, le continent possède les premières ressources solaires au monde, mais n'a installé que 5 GW, soit moins de 1 % de la capacité mondiale.[32]

Activités (Côte d'Ivoire)	Nombre de clients	Nombre de consommateurs (estimations)[33]
Électricité	3 646 620	18 233 000
Eau potable	1 902 610	9 513 000
Assainissement	974 203	4 871 000
Internet	802	4 010

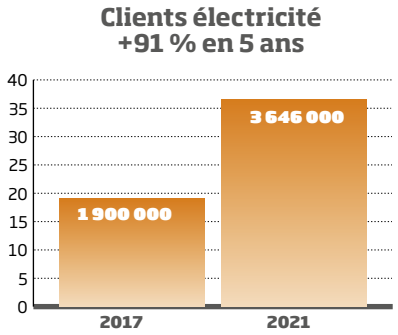
AWALE soutient l'éducation et accompagne la transformation numérique de la Côte d'Ivoire

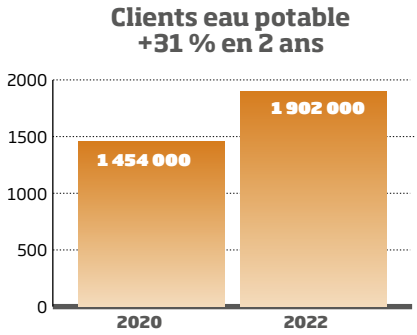
Les actions sociétales d'All West Africans Linked by Energy (AWALE), filiale d'Eranove axée sur la fourniture d'Internet au travers de services de fibre optique, visent à soutenir l'éducation et à accompagner la transformation numérique en cours en Côte d'Ivoire. AWALE a ainsi offert en septembre 2022 un réseau internet par fibre optique au lycée moderne de Songon, une banlieue d'Abidjan. AWALE soutient par ailleurs un projet d'encadrement de jeunes chercheurs en Master du Centre national de calcul de Côte d'Ivoire (CNCCI). Pour un montant de plus de 7 millions de francs CFA, des outils neufs ont été mis à leur disposition afin de faciliter leurs recherches et formations en ligne.

En outre, un soutien a été apporté à des travaux de thèse visant à enrichir l'écosystème des télécommunications en Côte d'Ivoire.

AWALE, qui compte 2 200 km de fibre optique posée à fin 2022, joue un rôle important depuis 2015 sur toute l'aire géographique du Grand Abidjan et des villes de province en Côte d'Ivoire. De plus, AWALE réalise des déploiements de la fibre optique jusque dans les domiciles permettant ainsi à plus de 24 000 utilisateurs d'accéder à des services à très haut débit (Internet, télévision, téléphonie) auprès de leurs fournisseurs de services.

Depuis 60 ans, pour relever le défi de l'accès aux services essentiels (électricité, eau, assainissement, formation, information) et améliorer aussi bien le cadre de vie des populations que l'expérience client, le groupe Eranove s'investit dans une dynamique africaine. Les conclusions de sa longue expérience sont sans équivoque : c'est en Afrique que les solutions doivent être élaborées et développées, sans modèle préétabli, chaque pays ayant ses spécificités, défis et enjeux propres.





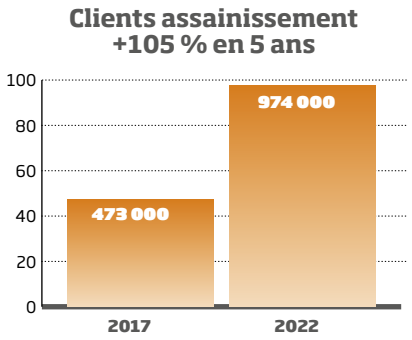
Le contexte dans lequel opère le groupe

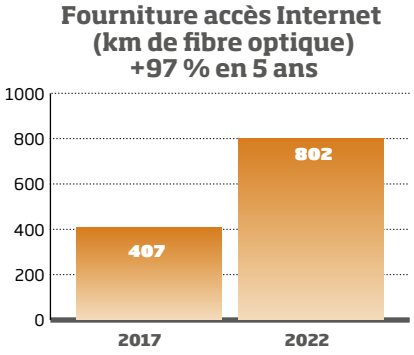
30 https://www.uneca.org/eca-events/sites/default/files/eventdocumets/BACKGROUND%20PAPER%20ON%20SDG7%20%28AFFORDABLE%20AND%20CLEAN%20ENERGY%29%2C%20AND%20THE%20CORRESPONDING%20GOALS%20OF%20AGENDA%202063%20E2300033%20FR.pdf.

31 http://www.unesco.org/reports/wwdr/2021/fr.

32 https://www.iea.org/reports/africa-energy-outlook-2019#energy-access.

33 Hypothèses de calcul : 5 personnes par ménages en Côte d'Ivoire (données RGPH 2021).





Eranove est marqué par l'essor démographique, l'exode rural, des infrastructures caduques ou insuffisantes, ainsi que le poids de l'économie informelle. Les revenus d'une vaste majorité des populations, en zone rurale comme en milieu urbain, demeurent modestes, précaires et saisonniers. Face à ces enjeux, le groupe Eranove s'engage, aux côtés des États et des collectivités, pour trouver des solutions qui s'inscrivent dans le cadre des politiques publiques afin d'améliorer l'accès aux services essentiels de la vie :

- **Les tarifs modérés ou « tarif social »** : ces tranches tarifaires subventionnées par les États favorisent l'accès des plus démunis aux services de base et sont appliquées par les sociétés de service public du groupe Eranove.

- **Les branchements sociaux** : décidés par les États et financés par les bailleurs de fonds, ces branchements subventionnés sont destinés aux familles à faibles revenus. Ils représentent un moyen de réduire les coûts d'accès à l'eau potable et à l'électricité, dans un souci d'équité. Ils sont mis en œuvre par les sociétés de service public du groupe Eranove dans le cadre d'appels d'offres ou de partenariats RSE.

- **Les programmes « Électricité pour tous » et « Eau pour tous »** En Côte d'Ivoire, de larges pans de la population disposent de faibles revenus, saisonniers ou irréguliers, dépendant le plus souvent du secteur agricole ou informel. La capacité d'épargne des ménages ne permet pas de financer le branchement électrique classique, puis d'anticiper sur le règlement de factures bimestrielles ou trimestrielles.

Lancé en 2014 par le ministère du Pétrole, de l'Énergie et des Énergies renouvelables, le Programme électricité pour tous (PEPT) mis en œuvre par la CIE a permis de raccorder 1 480 583 foyers (soit 7,4millions de personnes environ), dont 251 133 en 2022.

Dans le cadre de ce programme, les agents de la CIE vont de village en village et de quartier en quartier, à travers la Côte d'Ivoire, pour fournir les kits d'installation intérieure et réaliser les branchements et abonnements qui permettent aux populations de bénéficier des services modernes d'électricité.

Afin d'apporter la lumière dans chaque foyer de Côte d'Ivoire d'ici 2030, le PEPT allie efficacité énergétique (installation d'ampoules à basse consommation d'énergie) et innovation technologique, avec des compteurs à prépaiement télécommuniquant, rechargeables à partir de 0,76 € (500 francs CFA).

Le PEPT propose le raccordement et l'installation intérieure en levant les principales contraintes d'accès pour les populations les plus démunies.

En termes d'accès à l'eau, l'Amélioration des performances techniques et financières (APTF) du secteur de l'hydraulique urbaine a démarré en 2020. Les travaux ont été lancés en mai dans la commune de Yopougon en présence du ministre de l'Hydraulique, du maire et du directeur général de l'Office national de l'eau potable (ONEP). L'APTF dans sa première phase vise à réaliser 165 000 branchements sociaux facturés 15,24 € (10 000 F CFA) au lieu de 251,54 € (165 000 F CFA) pour les branchements ordinaires, en faveur des populations les plus défavorisées du périmètre du grand Abidjan. Au 31 décembre 2022, 164 711 branchements ont été exécutés avec 897 km de linéaire réseau posés.

251 133
branchements électricité dédiés aux populations à faibles revenus réalisés en 2022

173 938
branchements eau dédiés aux populations à faibles revenus réalisés en 2022 par la SODECI



- **Les mini-grids** Ces mini-réseaux autonomes permettent un accès à l'eau et à l'électricité dans des zones éloignées des infrastructures existantes. Complémentaires du réseau interconnecté, ils ont fait leurs preuves en tant que solution idoine en Afrique. Leur taille plus restreinte facilite l'usage d'énergies renouvelables comme le solaire et participe au développement faiblement carboné du continent.

Inciter les clients à une consommation durable

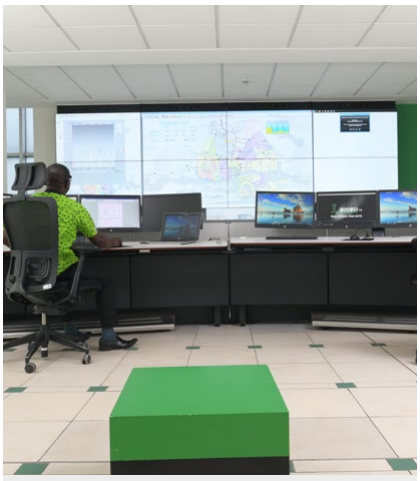
Smart Energy, une filiale de la CIE et du groupe Eranove créée en 2016, accompagne ses clients pour améliorer leur efficacité énergétique, aussi bien du point de vue de l'efficience de leur consommation que du recours à des sources d'énergie renouvelable. Elle élabore notamment des plans de « mesurage » qui permettent de mieux comprendre quels postes consomment le plus, afin d'en contrôler l'activité. Smart Energy encourage également le client industriel à recourir à l'autoproduction d'énergies renouvelables, par le biais d'équipements solaires ou la biomasse.

La CIE et la SODECI, les sociétés du groupe Eranove en relation directe avec les consommateurs, font la promotion d'usages efficients de l'eau et de l'électricité, par le biais de messages diffusés sur différents canaux et supports (Internet, réseaux sociaux, affiches, presse écrite, audiovisuelle, etc.). La campagne d'information et de publicité « Économie d'énergie » lancée en 2017 par la CIE incite le consommateur à multiplier les « éco-gestes » afin de mieux maîtriser ses dépenses et réduire son empreinte carbone. Cette campagne est relayée en permanence sur le site Internet www.cie.ci de la CIE en Côte d'Ivoire.

Afin de permettre aux consommateurs ivoiriens d'agir concrètement pour réduire leur consommation, la CIE commercialise dans ses agences des produits d'efficacité énergétique identifiés et testés par Smart Energy. Elle assiste également les clients dont la consommation est en hausse.

C - Intégrer l'innovation

Le groupe Eranove est engagé dans une démarche volontaire d'innovation et de digitalisation des processus industriels clés, avec une montée en puissance depuis 2018 qui s'articule autour de cinq axes : le réseau, l'efficacité énergétique, l'usine digitale, la digitalisation du service aux clients et la formation. La mise en œuvre implique notamment le déploiement de smart grid avec compteurs intelligents sur les réseaux eau et électricité ainsi que du déploiement des innovations et de la transformation digitale dans les sociétés.



Géoréférencement des branchements des clients Basse tension (BT)

Les activités de facturation, de recouvrement, de dépannage BT ainsi que d'autres services nécessitent la connaissance de l'adresse géographique du client. Le géo référencement est utilisé principalement pour faciliter la localisation d'un client BT en vue d'améliorer les délais de dépannage. Lancé en 2020, le géoréférencement est maintenant déployé sur l'ensemble des directions régionales d'Abidjan. Le délai moyen de dépannage (DMD) est de 3h15 mn à fin décembre 2022.

Télégestion des compteurs

Auparavant, pour facturer un client BT, il fallait se rendre à son domicile pour faire le relevé de son compteur. Les risques associés à une telle pratique sont des erreurs survenant lors des relevés et de la saisie des index. Par le système de télégestion, les index sont télérelevés et arrivent directement dans le système de facturation, éliminant ainsi deux sources potentielles d'erreurs. Les factures sont rendues plus fiables avec moins de contestations. Le système a été adopté par les agences de Djibi, Marcory, 2 plateaux, Cocody, Adjamé Sud (incluant le Plateau) et Bingerville.

Introduction des bornes à chèque

Ce moyen de paiement des factures par chèque a connu des difficultés dans sa mise en œuvre avec un temps relativement long, allant parfois à un mois pour la prise en compte du paiement. Avec les bornes à chèque, après formalité d'usage la facture est prise en compte dans un délai de 48 h permettant ainsi au client un meilleur suivi de son compte bancaire.

Recherche acoustique des fuites d'eau

Au lancement de cette activité en 2017, visant à identifier des fuites invisibles qui étaient nombreuses, l'option de recherche systématique diurne avec des équipements acoustiques a été adoptée. Ce choix a permis la détection de plus de 5 000 fuites et la réduction de l'indice linéaire de fuite qui était de 1,18 en 2018 à 0,29 en 2022.

La CIE lance la version améliorée de son agence en ligne « MA CIE »

Dans le cadre des innovations dans la relation à la clientèle, la CIE a lancé le 7 mars 2022 une version améliorée de son agence en ligne « MA CIE » avec la version web et la version application mobile. La première version, introduite en novembre 2019, avait rencontré le succès avec 222 537 utilisateurs en février 2022. Afin d'informer les clients sur la nouvelle version de la plateforme digitale, les équipes de la Direction Marketing et Relations Clients (DMRC) ont mené une campagne du 18 au 29 juillet 2022 dans toutes les agences des quatre Directions régionales de la CIE à Abidjan (Yopougon, Abidjan Nord, Abobo et Abidjan Sud). La clientèle a ainsi pu être guidée dans l'utilisation de la nouvelle plateforme, qui permet de réaliser des opérations 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, sans se déplacer. Le design de la nouvelle interface a été conçu pour être plus convivial et intuitif, permettant un accès plus facile pour les clients à leur espace personnel, avec un tableau de bord de suivi des consommations plus détaillé. Il est également devenu possible de rattacher et de gérer simultanément plusieurs abonnements, de même que de prendre en compte les clients utilisant le mode de facturation prépayé. Ils peuvent désormais accéder à l'achat en ligne d'énergie, mais aussi au suivi de leur consommation et à l'historique de leurs achats.

A - Nourrir des liens de proximité avec les communautés d'accueil

Depuis 2014, les actions sociétales du groupe Eranove se structurent autour des lignes directrices de la norme ISO 26000, qui définit l'approche du développement durable par les organisations dans leur milieu d'accueil. Les parties prenantes disposent ainsi d'un cadre pour s'exprimer et orienter les actions sociétales, dont elles peuvent bénéficier directement ou indirectement.

Impliquer les parties prenantes

L'ancrage du groupe Eranove sur ses territoires est nourri par des échanges réguliers avec les parties prenantes. Conscient de son rôle prescripteur envers ses filiales, sous-traitants, fournisseurs et partenaires, le groupe Eranove les incite à respecter les principes fondamentaux en termes de responsabilité. Dans le développement des nouveaux ouvrages du groupe Eranove, l'implication des parties prenantes est intégrée à la conception des projets via trois axes : la consultation du public, l'élaboration participative de plans d'engagements des parties prenantes et la mise en place de comités relais dans les communautés impactées. Autour du projet de barrage hydroélectrique de Kénié, sur le fleuve Niger au Mali, l'association française HUDDA organise ainsi pour le compte du groupe Eranove des séances de communication et d'information avec les parties prenantes riveraines.

Le groupe Eranove a complété en 2020 son approche avec ses fournisseurs, afin de vérifier l'incorporation de clauses éthiques, sociales et environnementales dans tous les contrats. Les principaux fournisseurs sont par ailleurs intégrés dans le déploiement des chartes éthiques et des passages en revue dénommés « due diligence », dans le cadre de la lutte contre la corruption.

Les filiales du groupe Eranove sont encouragées à développer une approche complète pour engager leurs parties prenantes – en suivant en particulier le cadre proposé par la norme ISO 26000 avec une cartographie des parties prenantes et un processus de communication et de consultation inclusif et régulier.

CIPREL s'érige en exemple en la matière, avec ses bonnes pratiques. Une formation sur le Processus d'évaluation participative (PEP) a bénéficié en 2019 au département RSE de CIPREL et des communautés avoisinantes. Son objectif consistait à aider CIPREL à évaluer et améliorer son rendement en matière de RSE et mieux comprendre les préoccupations des communautés avoisinantes, afin de renforcer sa communication. À la suite de cette formation, CIPREL a constitué un comité de suivi mixte (CIPREL/Communautés), et organisé tous les deux mois une rencontre autour d'actions prioritaires, en vue d'améliorer en continu la cohésion et la communication entre les parties prenantes. La présentation des activités de CIPREL a permis de mieux faire comprendre aux communautés les initiatives prises en matière de RSE et de protection de l'environnement.

De son côté, la Direction de la production d'électricité (DPE) de la CIE a recensé et hiérarchisé 408 groupes de parties prenantes, en fonction de leur influence et des impacts potentiels entre ces groupes et les activités de la société. Ces interlocuteurs sont par la suite invités à formuler leurs attentes, suggestions et recommandations, recensées lors d'échanges ouverts et participatifs. Ces dialogues se tiennent de manière régulière, hebdomadaire, mensuelle, trimestrielle ou annuelle selon la spécificité des parties prenantes. Les attentes exprimées sont traduites en enjeux et déclinées en plan d'actions.

Participer au développement des communautés d'accueil

De façon historique, grâce à son ancrage africain et sa considération pour les parties prenantes, le groupe Eranove intègre les communautés d'accueil dans une vision commune du développement économique et social.

★ 1 115 935 €
engagés dans les actions sociétales[34]

Des actions sont menées tout au long de l'année et dans chaque société en faveur des populations riveraines des sites d'activités, dans des secteurs qui vont de la santé au sport en passant par la culture, l'éducation, l'environnement, l'accès à l'eau et à l'électricité. Autant d'actions qui contribuent à un développement partagé.

Un projet d'alphabétisation numérique porté par la CIE et la Fondation Eranove en partenariat avec BYTE Sarl

Une convention a été signée le 28 juillet entre l'entreprise BYTE Sarl, d'un côté, la CIE et la Fondation Eranove de l'autre, afin de lancer un projet d'alphabétisation grâce à l'outil numérique en Côte d'Ivoire. Les bénéficiaires, 2 000 personnes dont 70 % de femmes, seront formés sur une période de deux ans, à travers dix communes d'Abidjan et des régions. Le programme, qui permet l'autonomie des élèves dans l'apprentissage, a commencé à être mis en œuvre via une application dénommée « alphacube » et développée par BYTE Sarl, téléchargeable sur smartphone. Ce partenariat, qui s'inscrit dans le cadre de la politique RSE du groupe Eranove, a débuté le 5 octobre avec une distribution de kits didactiques auprès de 100 élèves. Ceux-ci sont pour moitié issus du groupe scolaire « Front lagunaire », et pour moitié de l'école régionale de la commune de Treichville. Exerçant des métiers tels que la couture, la mécanique, le commerce et la coiffure, ils ont reçu chacun pour six mois, le temps de leur formation, un téléphone portable de format Android, sur lequel l'application « alphacube » a été téléchargée. Cette initiative traduit la volonté de la CIE et de la Fondation Eranove de soutenir les efforts des autorités de la Côte d'Ivoire en vue d'assurer « l'accès de tous à une éducation de qualité sur un pied d'égalité, et de promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie », la cible 4 des Objectifs de développement durable (ODD).

34 Sommes dégagées et investies dans des actions externes de soutien, de mécénat et de partenariat dans le cadre du sport, de la culture, de la santé et de l'éducation.

De plus, la démarche de développement local cherche à promouvoir le modèle managérial du groupe auprès des communautés locales : formation à une gestion participative du village et accompagnement dans l'organisation sociale, mise à disposition d'outils pour identifier les sources de richesses, promotion d'une culture d'épargne familiale et gestion durable des ressources.

La prise en compte des communautés est intégrée dès la phase de développement des ouvrages avec le cas échéant un plan d'action de réinstallation (PAR) élaboré et mis en œuvre pour dédommager les personnes affectées par le projet, y compris des plans de restauration des moyens de subsistance pour les responsables d'activités identifiés, selon les règles de l'art et dans le respect des législations locales et des normes internationales.

Ce rôle sociétal du groupe a été renforcé par la Fondation Eranove, lancée en 2019. Portée par des valeurs de respect de la personne humaine, de bonne gouvernance, de solidarité et d'engagement dans la préservation de l'environnement, la Fondation a pour vocation de mener des actions d'intérêt général au profit des communautés dans le développement de proximité, la santé et l'éducation.

Village de restauration et d'intégration socioéconomique à la centrale d'Atinkou

La direction générale d'Atinkou a ouvert le 9 août 2022 un village de restauration (VDR) sur le chantier de la centrale en construction. Ce VDR, une zone de restauration pour les 800 travailleurs du chantier en moyenne, a représenté un investissement de 145 millions de francs CFA qui participe à la responsabilité sociétale de l'entreprise. Il permet aux ouvriers d'accéder à une nourriture saine à un coût raisonnable (entre 700 et 1000 francs CFA le plat), tout en réduisant leur temps de trajet, les déplacements hors chantier et les risques d'accident de la route.

L'initiative contribue par ailleurs au développement local, en permettant aux communautés riveraines d'approvisionner le VDR, au rythme de 300 plats par jour en moyenne. Les 12 villages qui ont adhéré au projet se sont constitués en coopératives, composées à 74 % de femmes, dans le but de voir contribuer l'ensemble de la communauté (femmes, jeunes, maraîchers, pêcheurs, transporteurs, etc.).

La centrale d'Atinkou a mis à la disposition des coopératives un espace stockage pour la conservation des denrées alimentaires, un espace cuisine et service pour la préparation des mets, ainsi qu'un espace cantine doté d'une capacité de 900 personnes, afin de tenir compte des périodes de pic d'activités. Chaque village membre de l'association dispose ainsi d'un espace de stockage, d'un espace cuisine et d'une zone de service. Ainsi, chaque ouvrier a la possibilité de déjeuner chez le restaurateur de son choix moyennant un paiement en espèces. Un comité de gestion (COGES) a été mis en place afin de veiller à la cohésion sociale, à l'hygiène et la sécurité. Une partie des infrastructures a été construite en utilisant des matériaux locaux disponibles sur place (troncs de cocotiers, bambous), tandis que des fours solaires doivent être fournis aux restauratrices pour réduire leur consommation de charbon.

Les actions sociétales de KEKELI

Kékéli, soutient l'éducation dans sa zone d'implantation au niveau de la zone industrielle de Lomé-Port. Ainsi en septembre 2022, des kits scolaires complets ont été offerts aux 415 élèves, de la maternelle au CM2, et du matériel didactique (cartes géographiques, globes terrestres, cubes pour les mathématiques, tableaux, craies et effaceurs) aux enseignants de l'école maternelle et primaire publique de Gbétsogbé qui accueille les enfants de deux villages de pêcheurs riverains (Gbetsogbé et Noudo Kopé). Diverses fournitures scolaires ont également été données par Kékéli à la Mairie du Golfe 6, qui est compétente sur la zone de la centrale, lorsque cette dernière a lancé un appel pour soutenir les élèves des familles défavorisées. Kékéli a par ailleurs lancé en 2022 un programme d'assainissement des deux villages de pêcheurs voisins, où les déchets n'étaient pas collectés et ramassés, entraînant ainsi des risques sanitaires pour les populations. L'insalubrité génère également des risques pour la centrale, qui recevait des débris portés par le vent. Le programme a permis de sensibiliser la population et l'initier à la gestion et au tri des déchets, en installant un centre d'achat et de vente de certains produits recyclables – papier, plastique, bouteilles, cannettes, fer. Dans ce cadre, 14 kits de poubelles sélectives à trois bacs ont été installées dans des emplacements identifiés avec les communautés dans les deux villages. L'ONG locale retenue comme partenaire a posé des bacs pour récupérer les déchets ultimes tels que les restes de nourriture, et nettoyé les anciens dépotoirs. Le ramassage des déchets est désormais opéré par une ONG spécialisée qui les valorise et dépose ce qui ne peut pas être recyclé dans les décharges municipales autorisées.

Kékéli a également offert des vivres pour un repas de Noël à l'association Mianon, qui soutient les orphelins et les enfants défavorisés dans les localités de Aného et Sokodé.

La SODECI fait un don à la maternité de Kossandji

Soucieuse d'apporter son soutien aux autorités dans le domaine de la santé, notamment dans les zones rurales et au bénéfice des femmes, la SODECI a procédé le 9 décembre 2022 à un don d'équipements médicaux à la maternité de Kossandji, une localité du sud-est de la Côte d'Ivoire située dans le département d'Alépé. Le don, d'une valeur de plus 6 millions de francs CFA, a consisté en deux tables d'accouchement, des boîtes de chirurgie complètes, trois lits d'hospitalisation avec matelas, trois berceaux coques, un doppler fœtal, un fauteuil roulant, ainsi que des pèse-bébés, tensiomètres et thermomètres. Des travaux de plomberie et d'électricité ont complété le lot d'équipements offerts. Cette initiative de la SODECI, qui s'est engagée aux côtés de la Fondation Eranove dans cette action relevant de la responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE), a ainsi permis à la maternité de Kossandji de devenir opérationnelle.

Annexes

ANNEXE I
Tableau de concordance DPEF 69

ANNEXE II
Tableau de concordance GRI 70

ANNEXE III
Note méthodologique 72

ANNEXE IV
Indicateurs de performances 2020 à 2022 79

ANNEXE V
Rapport de l'organisme tiers indépendant 100

ANNEXE I - Tableau de concordance DPEF

INFORMATIONS DPEF[34]	LOCALISATION DANS LE RAPPORT 2022
Modèle d'affaires	Déclaration de performance extra-financière
Présentation des principaux risques	Déclaration de performance extra-financière
Procédures de diligence raisonnable et indicateurs clé de performance	Annexes
Conséquences sociales de l'activité	Chapitre 2 : Développer le capital humain Chapitre 4 : Rendre accessibles les services essentiels et contribuer au développement local
Conséquences environnementales de l'activité	Chapitre 3 : Préserver l'environnement et intégrer le changement climatique
Le changement climatique	Chapitre 3 : Préserver l'environnement et intégrer le changement climatique
Économie circulaire	Chapitre 3 : Préserver l'environnement et intégrer le changement climatique
Accords collectifs conclus dans l'entreprise et à leurs impacts sur la performance économique de l'entreprise ainsi que sur les conditions de travail des salariés et aux actions visant à lutter contre les discriminations et promouvoir les diversités	Chapitre 2 : Développer le capital humain
Lutte contre le gaspillage alimentaire	Chapitre 3 : Préserver l'environnement et intégrer le changement climatique
Lutte contre les discriminations et la promotion de la diversité	Chapitre 2 : Développer le capital humain
Handicap	Chapitre 2 : Développer le capital humain
Actions visant à promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives	Chapitre 2 : Développer le capital humain

34 *Concernant les thématiques demandées par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce français, la lutte contre la précarité alimentaire, le respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable, ont été jugées comme non pertinentes pour le groupe Eranove. En effet, les activités de l'entreprise ne sont pas en lien avec la production, la commercialisation ou la distribution de produits alimentaires.*

ANNEXE II - Tableau de concordance Global Reporting Initiative (GRI)

ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX D'INFORMATION		LOCALISATION DANS LE RAPPORT
STRATÉGIES ET ANALYSE		
G4-1	Déclaration du décideur le plus haut de l'organisation	Éditorial
G4-2	Description des principaux impacts, risques et opportunités	Déclaration de performance extra-financière
PROFIL DE L'ORGANISATION		
G4-3	Nom de l'organisation	Éditorial
G4-4	Principales marques, produits et services	Éditorial
G4-5	Siège de l'organisation	Éditorial
G4-6	Implantation de l'organisation	Éditorial
G4-7	Propriété et forme juridique de l'organisation	Annexe V
G4-8	Répartition géographique du marché de l'organisation	Éditorial
G4-9	Taille de l'organisation	Éditorial / 2.A
G4-10	Nombre total de salariés par type de contrat de travail et par sexe	2.A
G4-11	Pourcentage de salariés couverts par une convention collective	2.A
G4-13	Changements dans l'organisation au cours de la période du reporting	1.A
G4-14	Méthodologie, démarche et principe de précaution dans l'organisation	Annexe III / 2.C / 4.A.2
G4-15	Chartes, principes et autres initiatives auxquels l'organisation a souscrit	1.C / 1.D / 3.B
ASPECTS ET PÉRIMÈTRE PERTINENTS IDENTIFIÉS		
G4-18	Principe et mécanisme de reporting, processus de contenu et Périmètre des aspects	Annexe III
G4-19	Aspects pertinents identifiés dans le processus de contenu	DPEF / 1/ 2/ 3/ 4 / Annexe 3
G4-20	Périmètre d'aspects pertinents au sein de l'organisation	DPEF / 1/ 2/ 3/ 4 / Annexe 3
G4-21	Périmètre d'aspects pertinents en dehors de l'organisation	4
IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES		
G4-24	Liste des parties prenantes dialoguant avec l'organisation	Éditorial / DPEF/ 4.D /4.D
G4-25	Critères d'identification et de sélection des parties prenantes	Éditorial / 5.C
G4-26	Méthode d'implication des parties prenantes et fréquences du dialogue	4.A / 4.D
G4-27	Thèmes et préoccupations clés des parties prenantes dans le cadre du dialogue	Éditorial / 4.A / 4.D.1
PROFIL DU RAPPORT		
G4-28	Période de reporting	Éditorial / Annexe III
G4-29	Date de publication du dernier rapport	Annexe III
G4-30	Cycle de reporting	Éditorial / 1.D
G4-31	Point focal du reporting	Ours de publication
G4-33	Vérifications externe	Annexe V
GOUVERNANCE		
STRUCTURE ET COMPOSITION		
G4-34	Structure de gouvernance de l'organisation	1.A
G4-35	Processus de délégation des pouvoirs	1.A
G4-36	Nomination des responsables, économiques, environnementaux, sociaux et leur hiérarchie directe	1.C / 1.D
G4-38	Indiquer la composition de l'instance supérieure de gouvernance et de ses comités	1.A / 1.C
G4-42	Indiquer les rôles de l'instance supérieure de gouvernance et des cadres dirigeants dans le développement, l'approbation et l'actualisation de la mission, des valeurs ou énoncés de mission, stratégies, politiques et objectifs de l'organisation concernant les impacts économiques, environnementaux et sociaux.	1.A
RÔLE DE L'INSTANCE SUPÉRIEURE DE GOUVERNANCE DANS LA GESTION DES RISQUES		
G4-45	Indiquer le rôle de l'instance supérieure de gouvernance dans l'identification et la gestion des impacts, risques et opportunités, économiques, environnementaux et sociaux.	1.A / Annexe III
G4-46	Indiquer le rôle de l'instance supérieure de gouvernance dans l'examen de l'efficacité des processus de gestion des risques de l'organisation concernant les thèmes économiques, environnementaux et sociaux	1.A
G4-47	Indiquer la fréquence de l'examen des impacts, risques et opportunités économiques, environnementaux et sociaux par l'instance supérieure de gouvernance.	1.A / Annexe III

ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX D'INFORMATION		LOCALISATION DANS LE RAPPORT
RÔLE DE L'INSTANCE SUPÉRIEURE DE GOUVERNANCE DANS LE REPORTING DÉVELOPPEMENT DURABLE		
G4-48	Plus haut responsable qui examine et approuve officiellement le rapport de développement durable	1.A
RÉMUNÉRATION ET INCITATIONS		
G4-52	Processus de détermination de la rémunération	1.A / 2.A
ÉTHIQUE ET INTÉGRITÉ		
G4-56	Description des valeurs, principes, normes et règles de l'organisation en matière de comportement	1.C
G4-57	Mécanismes d'obtention de conseils sur les comportements éthiques et respectueux de la loi	1.C
ÉLÉMENTS SPÉCIFIQUES D'INFORMATION		
Conseil sur la description de l'approche managériale		
G4DMA	Pertinence de l'aspect et les impacts qui la justifient	Éditorial / DPEF / 1/2/3/4/ Annexe 3
G4DMA	Méthodologie de gestion de l'aspect et ses impacts	Éditorial / DPEF / 1/2/3/4/ Annexe 3
CATÉGORIE : ÉCONOMIE		
ASPECT : PERFORMANCE ÉCONOMIQUE		
G4-EC1	Valeur économique directe créée et distribuée	3.A / 4.B.2/ 4.C / 2.A / 2.B / 4.D
G4-EC2	Risques et opportunités liés au changement climatique susceptibles d'engendrer d'importantes modifications dans les activités, recettes ou dépenses	DPEF / 3.B
G4-EC3	Étendue de la couverture des régimes de retraite à prestations définies	2.B
ASPECT : PRÉSENCE SUR LE MARCHÉ		
G4-EC5	Ratios du salaire d'entrée de base par sexe par rapport au salaire minimum local	2.A
ASPECT : IMPACTS ÉCONOMIQUES INDIRECTS		
G4-EC7	Développement et impact des investissements en matière d'infrastructures et d'appui aux services	3.A / 4.B.2 / 4.C
G4-EC8	Impacts économiques indirects substantiels, y compris importance de ces impacts	3.A / 3.B / 4.B.2/ 4.C
CATÉGORIE : ENVIRONNEMENT		
ASPECT : MATIÈRES		
G4-EN1	Consommation de matières en poids ou volume	3.A / 4.B.3 / 3.B / 3.C
ASPECT : ÉNERGIE		
G4-EN6	Réduction de la consommation énergétique	3.A / 4.B.3 / 3.B / 3.C
G4-EN7	Réduction des besoins énergétiques des produits et services	3.A / 4.B.3 / 3.B / 3.C
ASPECT : EAU		
G4-EN8	Volume total d'eau prélevé par source	3.A / 3.B
ASPECT : ÉMISSIONS		
G4-EN19	Réduction des émissions de GES	3.B
ASPECT : EFFLUENTS ET DÉCHETS		
G4-EN22	Total des rejets d'eau, par type et par destination	3.B / 3.C
G4-EN23	Poids total de déchets par type et par mode de traitement	3.B / 3.C
CATÉGORIE : SOCIAL		
SOUS-CATÉGORIE : PRATIQUES EN MATIÈRE D'EMPLOI ET TRAVAIL DÉCENT		
ASPECT : EMPLOI		
G4-LA1	Nombre total de nouveaux salariés embauchés et taux de rotation du personnel par tranche d'âge, sexe et zone géographique	2.A
G4-LA2	Avantages sociaux offerts aux salariés par principaux sites opérationnels	2.B
ASPECT : RELATIONS EMPLOYEUR/EMPLOYÉS		
G4-LA4	Délai minimal de préavis en cas de changement opérationnel contenu dans une convention	2.A
ASPECT : SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL		
G4-LA5	Pourcentage de l'effectif total représenté dans les comités mixtes d'hygiène et de sécurité au travail	2.C
G4-LA6	Taux et types d'accidents de travail, maladies professionnelles, d'absentéisme, de jours de travail perdus par zone géographique et par sexe	2.C
G4-LA7	Présence dans l'organisation des salariés exposés directement et fréquemment à des maladies spécifiques liées à leurs activités	2.C

ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX D'INFORMATION		LOCALISATION DANS LE RAPPORT
ASPECT : FORMATION ET ÉDUCATION		
G4-LA9	Nombre moyen d'heures de formation pour les salariés au cours de la période de reporting	2.D
G4-LA10	Programmes de développement des compétences et formation des employés	2.D
ASPECT : DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES		
G4-LA12	Répartition des salariés par groupe professionnel par âge et sexe	2.A
ASPECT : ÉGALITÉ DE RÉMUNÉRATION ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES		
G4-LA13	Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes par rapport aux hommes par catégorie	2.A
SOUS-CATÉGORIE : DROIT DE L'HOMME		
ASPECT : NON-DISCRIMINATION		
G4-HR3	Nombre total d'incidents de discrimination et action correctives mises en place	2.A
ASPECT : ÉVALUATION DU RESPECT DES DROITS DE L'HOMME CHEZ LES FOURNISSEURS		
G4-R10	Pourcentage de nouveaux fournisseurs contrôlés à l'aide de critères relatifs aux droits de l'homme	4.D.1
G4-R11	Impacts négatifs sur les droits de l'homme dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	4.D.1
SOUS-CATÉGORIE : SOCIÉTÉ		
ASPECT : COMMUNAUTÉS LOCALES		
G4-SO1	Pourcentage de sites ayant mis en place une participation des communautés locales, des évaluations d'impacts et des programmes de développement	4.D
ASPECT : LUTTE CONTRE LA CORRUPTION		
G4-SO3	Communication et formation sur les politiques et procédures en matière de lutte contre la corruption	1.C
SOUS-CATÉGORIE : RESPONSABILITÉ LIÉE AUX PRODUITS		
ASPECT : SANTÉ ET SÉCURITÉ DES CONSOMMATEURS		
G4-PR1	Pourcentage des catégories de produits et services pour lesquels les impacts sur la santé sont évalués aux fins de l'amélioration	4.A.2
ASPECT : ÉTIQUETAGE DES PRODUITS		
G4-PR3	Informations sur les produits et services requis par les procédures de l'organisation	4.A.2

ANNEXE III - Note méthodologique

Contexte général

Depuis l'exercice 2015, le groupe Eranove a mis en place un reporting RSE en se conformant de façon volontaire à la Loi n°2010 788 promulguée le 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « Grenelle 2 », et venue renforcer les obligations de transparence et de reporting extra-financier. La démarche, jusque-là volontaire, est devenue obligatoire pour le groupe suite à la promulgation de l'ordonnance n°2017-1180 du 19 juillet 2017, relative à la publication d'informations non financières par certaines grandes entreprises et certains groupes d'entreprises, qui transpose la directive européenne 2014/95/UE. Cette ordonnance fait obligation d'insérer dans le rapport de gestion une «**déclaration de performance extra-financière - DPEF** » qui présente les informations sur la manière dont l'entreprise prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité.

Dans sa DPEF, le groupe Eranove :

- + décrit son activité, dans le « modèle d'affaires »,
- + prouve, au moyen d'une « analyse de risques », que ses engagements sont adaptés à la réalité de son activité et couvrent les enjeux les plus importants et pertinents,
- + s'engage à travers sa « politique RSE », présente ses résultats avec des indicateurs de moyens et des indicateurs clés de performance.

Sur cette base, les indicateurs RSE retenus par Eranove ont été adaptés pour répondre aux exigences réglementaires établies par les articles L225-102-1 et R.225-105-2 du Code de commerce et pour couvrir les risques principaux. Les indicateurs clés de performance sont identifiés par une ✪ dans le tableau des risques (cf. chapitre « déclaration de performance extra-financière »).

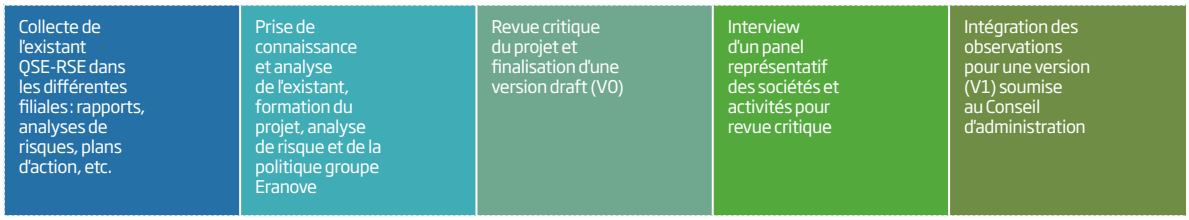
En outre, le groupe Eranove recherche dans son rapport à appliquer les principes du Global Reporting Initiative (GRI) relatifs à la réalisation des rapports de développement durable, à savoir : exhaustivité, clarté, ponctualité, équilibre et précision.

Enfin, le groupe Eranove s'inscrit dans une démarche de progrès continu et d'amélioration sur plusieurs années afin de renforcer le processus de reporting en interne, de fiabiliser les données et d'étendre le nombre d'actions et d'indicateurs suivis afin de donner la vision la plus précise de son empreinte et de se doter d'un outil de management performant.

Déclaration de performance extra-financière

ENJEUX MÉTHODOLOGIQUES ET PROCESSUS MIS EN ŒUVRE POUR L'ANALYSE DE RISQUE ET LA POLITIQUE RSE

Le processus mis en œuvre (lors de l'exercice 2018) pour réaliser l'analyse de risque extra-financier et la politique RSE a suivi les principales étapes suivantes :



RÉFÉRENTIELS POUR LA MÉTHODE

La méthodologie d'analyse de risque s'est appuyée sur des définitions, les cadres de référence de l'Autorité des marchés financiers (AMF) française ainsi que ceux de la norme ISO 31 000 : 2018.

- Définition du risque : « Le risque représente la possibilité qu'un événement survienne dont les conséquences seraient susceptibles d'affecter les personnes, les actifs, l'environnement, les objectifs de la société ou sa réputation (Extrait des cadres de référence de l'AMF) ».
- Cadres de référence : les documents ci-dessous ont servi de cadre de référence dans l'approche définitionnelle du risque :
  - Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne AMF - 36 pages - 22 juillet 2010
  - Cadre de référence sur les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne pour les valeurs moyennes et petites – AMF – 10 pages – 22 juillet 2010
  - Norme : ISO 31 000 : 2018 Management du risque – Lignes directrices.

PARTIS-PRIS MÉTHODOLOGIQUES

En année 1 de la mise en conformité avec la DPEF (Article 225 du Code de commerce français, Déclaration de performance extra-financière), plusieurs choix ont été opérés :

- Identification des événements : risques négatifs [-] ou risques positifs/opportunités [+], en étant exhaustif sur les risques de l'ensemble du groupe et en adoptant une formulation spécifique aux activités et particularités de la société et de ses filiales.
- Réalisation d'une première cotation des risques de manière qualitative : risques principaux ; autres risques et démarches volontaires, en suivant les termes de la loi (risques principaux).
- Établissement d'une politique groupe des IRs[35] et IMs[36] groupe pour suivre de manière globale la maîtrise des risques, chaque société étant en charge du traitement des risques (contextualisation du risque > politiques de la filiale > diligences de la filiale (plans d'action, programmes) > résultats de la filiale).
- Validation de l'ensemble par un panel représentatif de dirigeants de la société et de ses filiales principales.

En année 5 (exercice 2022), les équipes en charge du développement durable ont ainsi procédé à une revue de l'analyse des risques extra-financier (prise en compte d'un défaut de gouvernance de la durabilité en tant que risque, afin de s'assurer de l'amélioration continue du système de management de la durabilité du Groupe). Elle a été validée lors d'une séance de travail avec le comité de direction générale qui s'est tenue le 22 mai 2023.

S'agissant des domaines de risques, ils ont été entendus au-delà de la stricte interprétation de la réglementation applicable à la DPEF. Ainsi ont été pris en compte l'ensemble des risques qualité/client ainsi que les risques de gouvernance.

Au final, les indicateurs clés de performance (ICP) correspondant aux principaux risques extra-financiers sont

35 IR - Indicateurs de résultats.
36 IM - Indicateurs de moyens.

présentés (indication par une étoile ★) tout au long de la « Déclaration de performance extra-financière » (cf. tableau de présentation des résultats de l'analyse de risques, dans le chapitre déclaration de performance extra-financière) et/ou dans les liasses d'indicateurs présentées en annexe du présent document. Les autres risques et opportunités ainsi que les démarches volontaires sont prises en compte.

Outre les principaux risques, l'entreprise s'attache à maîtriser l'ensemble de ses impacts, risques et opportunités et s'engage de manière volontaire pour des actions qu'elle juge utiles :

+ Capital humain : sont pris en compte les autres risques, opportunités et démarches volontaires suivantes : la maîtrise des effectifs, la diversité, le respect des normes internationales du travail.
+ Protection de l'environnement : sont pris en compte les autres risques, opportunités et démarches volontaires suivantes : les pollutions liées aux déchets et émissions dans l'air, la consommation des autres matières premières et intrants, les évolutions réglementaires et restrictions, le développement de l'offre de service à l'efficacité énergétique, le soutien au développement et au financement des projets d'énergie renouvelable et la fin des financements de projets d'énergie non renouvelable, la protection et réhabilitation de l'environnement naturel.
+ Relations avec la société : sont pris en compte les autres risques, opportunités et démarches volontaires suivantes : la contribution au développement social et économique, les achats responsables, la valorisation de notre ancrage local.
+ Gouvernance et pratiques des affaires : sont pris en compte les autres risques, opportunités et démarches volontaires suivantes : respect des principes de gouvernance de la société, informations ESG pour les investisseurs.

LES ÉTAPES DU PROCESSUS MIS EN ŒUVRE DEPUIS L'EXERCICE 2018

Collecte de l'existant

L'analyse de risque initiale a été réalisée à partir d'une large revue documentaire (constituée via le Share file du groupe) avec l'appui d'un conseil spécialiste. Il s'est agi de capitaliser l'existant, d'être exhaustif, sans impacter les équipes opérationnelles à cette étape.

Prise de connaissance de l'existant et formalisation d'un premier projet

À partir de la documentation, il a été procédé à plusieurs étapes :

+ identification, à la formalisation et hiérarchisation des principaux risques négatifs [-] et positifs-opportunités [+] ;
+ formulation d'une politique RSE groupe ;
+ identification des indicateurs KPI (quantitatif) et KPN (qualitatif) déjà pilotés, déjà vérifiés, à créer dans le futur pour une meilleure compréhension par des tiers ou pour une meilleure maîtrise ;
+ rattachement au référentiel ISO 26 000 utilisé au sein de l'entreprise comme norme volontaire ;
+ synthèse « communicante » de la politique en une page.

Revue du projet avant soumission à un panel

Le projet a ensuite été soumis, débattu et amendé par des échanges entre l'équipe en charge, un Consultant externe et la direction générale du groupe Eranove pour finaliser une version communicable au panel.

Interview d'un panel

Le projet a ensuite été soumis à un panel de 12 dirigeants des principales sociétés et filiales. Des notes au fil de l'eau ont été prises au cours des entretiens.

Intégration des observations

Considéré par l'équipe projet comme suffisamment solide et étayé, ce document a été soumis au panel pour information et ultimes observations.

Validation

La validation de l'analyse des risques réalisée pour l'exercice 2018 par le conseil d'administration en juin 2019. La cartographie des risques, mise à jour (prise en compte d'un défaut de gouvernance de la durabilité en tant que risque, afin de s'assurer de l'amélioration continue du système de management de la durabilité du Groupe) pour l'exercice 2022, a été validée par le Conseil d'administration le 7 juin 2023.

TEXTES APPLICABLES

+ Loi sur la déclaration de performance extra-financière.
+ Ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 relative à la publication d'informations non financières par certaines grandes entreprises et certains groupes d'entreprises.
+ Décret n° 2017-1265 du 9 août 2017 pris pour l'application de l'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 relative à la publication d'informations non financières par certaines grandes entreprises et certains groupes d'entreprises.
+ Arrêté du 14 septembre 2018 modifiant l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'OTI conduit sa mission.
+ Loi dite « Sapin II » sur la lutte contre la corruption.
+ Loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique.

Enjeux méthodologiques du reporting RSE : procédure et outils de reporting

Le projet de reporting RSE a été initié par la Direction générale du groupe en novembre 2014 afin de refléter de la façon la plus exhaustive et la plus précise possible l'importance croissante que revêt la RSE au sein de toutes les entités du groupe.

À ce titre, un système informatisé de collecte et de consolidation des données sociales, environnementales et sociétales a été mis en place au moyen d'un logiciel du nom d'OPERA, qui a été sélectionné et déployé. Les indicateurs RSE ont été intégrés à ce logiciel paramétré qui inclut les données historiques depuis 2012.

La liste des indicateurs (liasses de saisies du système d'information) constitue le référentiel utilisé par le groupe. Il indique pour chaque indicateur : un numéro identifiant unique, un nom, une définition, une méthodologie de calcul (ou formule de calcul), une unité, la période de reporting, le périmètre couvert, les sources et responsables, les commentaires et des colonnes annuelles dédiées au reporting de la donnée.

LE CHOIX DES INDICATEURS

Conscient de l'intérêt que représente le reporting RSE, le groupe Eranove a choisi de ne pas réduire le périmètre des indicateurs aux risques principaux et aux articles L225-102-1 et R.225-105-2 du Code de commerce mais, au contraire, d'élargir le périmètre 2021 en veillant à refléter les principaux impacts de ses activités.

+ LA DÉFINITION AU NIVEAU GROUPE DES INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET SOCIÉTAUX

Chaque année, une première série de définition d'indicateurs complémentaires est proposée par l'équipe Développement durable (DD) pour tenir compte de l'évolution réglementaire et des retours d'expérience. Ces séries sont partagées avec chaque entité opérationnelle pour confirmer la faisabilité et la pertinence de la définition initiale.

De multiples séances de travail communes aux filiales et entre chaque filiale, avec l'équipe DD notamment au sein du cercle DD, ont permis de s'assurer de la cohérence des indicateurs avec l'analyse des risques RSE et de leur juste reflet de la réalité métier. Les définitions ont ensuite été ajustées et les périmètres affinés.

Pour des raisons de stabilité, lorsque l'évolution de la définition de l'indicateur apportée en 2021 modifie la valeur de l'indicateur de 2020, il a été décidé de ne pas reprendre le calcul de l'indicateur de 2020, sauf précision contraire apportée en commentaire.

+ ÉVOLUTION DES INDICATEURS DE 2021 À 2022

Cette section indique les évolutions d'indicateurs entre le reporting RSE 2021 et 2022 suite au retour d'expériences des membres du Cercle Développement Durable et/ou à la demande de l'organisme Tiers Indépendant en charge de la vérification. Ces évolutions incluent : les nouveaux indicateurs, la reformulation d'intitulés, de définitions ou de modes de calcul, et la suppression d'indicateurs.

Au titre de la liasse des indicateurs sociaux (Ressources humaines) :

Ajustement des définitions et/ou des formules de calcul des indicateurs suivants, dans l'objectif de lever des ambiguïtés et s'assurer d'une bonne reproductibilité :

- + Nombre de formations suivies par les cadres
- + Nombre de formations suivies par les agents de maîtrise
- + Nombre de formations suivies par les ouvriers-employés
- + Part de l'effectif couvert par une protection sociale volontaire

Création de deux indicateurs rendant compte des départs de l'effectif pour cause de transfert ou décès :

- + Nombre de départs des salariés CDD pour motif de transfert ou décès
- + Nombre de départs des salariés CDI pour motif de transfert ou décès

Au titre de la liasse des indicateurs environnementaux

Ajustement, modification des intitulés, des définitions, des unités et/ou des formules de calcul des indicateurs portant sur les émissions de GES.

LE REPORTING

* L'OUTIL DE REPORTING

L'outil de reporting, dénommé OPERA RSE, a été mis à jour sur la base, d'une part, des modifications et des ajouts d'indicateurs retenus et validés pour l'exercice 2022, et, d'autre part, des besoins d'optimisation du délai et de la qualité des résultats du reporting. Ainsi, il présente les fonctionnalités suivantes :

- + Mode de connexion : SaaS (Software as a Service) : accès direct par internet avec un code dédié payant pour chaque utilisateur
- + Affichage d'un tableau de bord de suivi des saisies et des alertes indiquant :
  - + le nombre d'indicateurs dont les données ont été saisies (seuil d'alerte de saisie)
  - + le nombre d'indicateurs à corriger ou à justifier

(seuil d'alerte de variation)
+ le nombre d'indicateurs à données incohérentes (seuil d'alerte de cohérence)
+ le taux d'avancement de la saisie (indicateurs confidentiels compris)
+ le renseignement des commentaires
+ le renseignement des sources
+ le renseignement des responsables

+ Création d'une liasse pour la saisie et la consultation des données sur les salaires (espace confidentiel), avec accès réduits pour garantir la confidentialité des informations
+ Automatisation du calcul des indicateurs sur les émissions de GES afin de faciliter la prise en compte des facteurs d'émission spécifiques à chaque pays
+ Intégration de nouveaux indicateurs sur la couverture sociale volontaire, les émissions de GES, la consommation externe d'électricité des ouvrages de production d'électricité, la lutte contre la fraude et les accidents sur les tiers,
+ Restitution automatique des données dans une mise en forme directement utilisable en annexe des rapports Développement Durable (intégrant le nom et le logo de l'entité concernée et les indicateurs ou celle-ci est inclus dans le périmètre), dit « restitution Grenelle ».
+ Restitution graphique des données dans une mise en forme au format Excel utilisable pour des présentations ou supports interne.

Le manuel utilisateur, mis à jour par le développeur AMELKIS (France) en fonction des évolutions apportées au logiciel (V4), a été transmis lors du déploiement de cette nouvelle version à chacun des utilisateurs des entités afin de garantir une bonne maîtrise de l'outil.

* LA PROCÉDURE DE REPORTING

La procédure de reporting (ESA-RSE-REP-2017-12), validée le 28 décembre 2017, décrit les huit grandes étapes caractérisées par des tâches et des responsabilités bien définies :

N°	ÉTAPES DU PROCESSUS	TÂCHES	RESPONSABLE
1	Demande de reporting	- Définir le cadre et les orientations du reporting. - Élaborer le planning général du reporting. - Communiquer aux sociétés les orientations et le planning du reporting	DG ERANOVE DCM ERANOVE RDD ERANOVE CERCLE DD OTI
2	Configuration de l'outil Opéra pour le reporting	- Identifier les suppressions et les ajouts d'indicateurs - Solliciter la mise à jour du logiciel auprès du prestataire - Effectuer les opérations techniques de prise en compte des mises à jour réalisées - Créer dans le logiciel l'exercice (ou les exercices) concerné(s) par le reporting	ÉQUIPE DD ERANOVE RI ERANOVE PRESTATAIRE SI CERCLE DD OTI
3	Collecte et saisie des données de reporting par les sociétés	- Décliner au sein de la société les orientations et le planning de reporting - Préparer les données des indicateurs de reporting - Vérifier la fiabilité des données produites par les collaborateurs - Collecter les données auprès des responsables de production des données - Saisir et enregistrer les données dans le logiciel Opéra - Élaborer les restitutions des données de la société - Contrôler la saisie et valider les données dans le logiciel Opéra	Resp RSE société Dir concerné ÉQUIPE DD Eranove
4	Élaboration des états de restitutions groupe	- Vérifier pour chaque société l'effectivité et l'exhaustivité de la saisie des données dans le logiciel - Élaborer les états de restitutions des données Groupe	Resp RSE société Dir concerné RDD ERANOVE
5	Élaboration du rapport DD (groupe) intégrant la DPEF	- Établissement du sommaire détaillé avec les contributions des filiales - Établir/ mettre à jour l'analyse des risques RSE, le modèle d'affaires et la politique RSE - Rédiger le rapport Développement Durable du Groupe intégrant la DPEF	ÉQUIPE DD ERANOVE RDD ERANOVE DCM ERANOVE Resp RSE Filiales CONSULTANT RSE
6	Vérification du reporting RSE extra-financier du groupe	- Réaliser l'audit interne d'exhaustivité, de fiabilité et de cohérence des données du reporting (indicateur et rapport DD groupe intégrant la DPEF) - Vérifier et certifier la fiabilité et la conformité des données du reporting RSE aux normes en vigueur	RDD ERANOVE Resp RSE sociétés DG Sociétés DG Eranove OTI
7	Validation du reporting extra-financier en CA	-Valider les indicateurs RSE de la société par les DG puis en CA Société - Valider le reporting RSE du groupe (indicateurs et rapport DD intégrant la DPEF) par le DG en CA Eranove - Éditer le rapport de vérification du reporting RSE groupe par l'OTI	DG société CA sociétés DG ERANOVE CA ERANOVE OTI
8	Publication des rapports DD sociétés et groupe	- Rédaction rapport DD société - Édition, publication et diffusion des rapports DD société et groupe (intégrant la DPEF)	Resp RSE Société RDD Eranove Prestataire design et impression

LE PÉRIMÈTRE DU REPORTING

En 2022, les informations, qu'elles soient du domaine, social, sociétal ou environnemental, publiées dans ce rapport, couvrent l'ensemble des sociétés ayant une activité d'exploitation du groupe Eranove, à savoir : CIE, SODECI, CIPREL, SDE, ERANOVE CI, ERANOVE SA, AWALE CORPORATION, GS2E, SMART ENERGY, KEKELI EFFICIENT POWER et ATINKOU.

Les contrats de gestion de service de type « Management Service » ou « Service Contracts » sont exclus du périmètre du reporting.

Pour l'ensemble des informations, les comparaisons entre exercices sont faites à périmètre constant.

Pour chacun des indicateurs, les sociétés concernées sont précisées lorsque l'indicateur ne couvre pas un périmètre exhaustif.

Pour certains indicateurs, les évolutions des résultats ne sont pas présentés par rapport à l'année n-1, mais sont mises en valeur à travers des pourcentages ou des taux de croissance annuels moyens, par rapport aux années de mise en place d'actions majeures. Les données 2020, 2021 et 2022 sont disponibles en annexe.

PRÉCISIONS, LIMITES MÉTHODOLOGIQUES

Les taux de gravité et de fréquence d'arrêt du travail sont calculés sur la base des heures théoriques travaillées, calculées au dénominateur à partir de l'effectif à fin de mois, multiplié par l'horaire mensuel pour une semaine de 40 heures de travail (en Côte d'Ivoire et au Sénégal) ou 35 heures (en France), et multiplié par 12 mois. Soit (35 h/sem. * 52 sem./an / 12 mois.an) 151,67 heures/mois en France et (40 h/sem. * 52 sem./an / 12 mois/an) 173,33 heures/mois en Côte d'Ivoire et au Sénégal. De cette façon, le temps de travail théorique prend en compte les variations d'effectif en cours d'année.

Pour le calcul du taux d'absentéisme sont pris en compte : les absences pour accidents du travail, les absences non-autorisées, les absences pour arrêt maladie, et les mises à pied.

Le calcul des accidents du travail inclut les élèves stagiaires du CME et du CMEAU.

Concernant la production et la distribution d'eau, le rendement du réseau prend en compte le rapport de l'eau facturé au client, sur l'eau potable fournie au réseau (c'est-à-dire l'eau traitée des usines et, pour la SDE, l'eau des forages raccordés au réseau après chloration). Le rendement technique de distribution, est celui de Dakar et d'Abidjan, pour lesquels le débit d'eau en entrée des capitales est mesuré.

L'indicateur de consommation d'énergie totale fait la somme des énergies électriques consommées, et celles liées à la consommation de gaz naturel, de DDO/HVO et de Gasoil/Diesel oil

ENV 410 = (ENV415+ENV420+ENV425+ENV430)+ENV440*0,00901067+(ENV450+ENV460)*0,01+((ENV470+ENV475) /1 000)*0,00985833

Les facteurs de conversion sont basés sur les données de PCI et de masse volumique issues du site de bilan GES de l'ADEME (http://www.bilans-ges.ademe.fr/) :

- Gaz naturel : 49,6 GJ/t – 654 kg/m^3
- HVO/DDO : 40 GJ/t – 900 kg/m^3
- Gasoil / Diesel Oil : 42 GJ/t – 845 kg/m^3

Calcul des émissions de gaz à effet de serre pour le groupe Eranove

Le calcul des rejets de gaz à effets de serre a été réalisé avec l'appui de Carbone 4 sur la base des données de la base carbone ADEME (http://www.bilansges.ademe.fr/), de l'AIE[37] et de l'IPCC[38]. Cet appui a permis de faire évoluer des facteurs d'émissions utilisés pour le calcul de l'empreinte carbone en 2020, de faire une évaluation complète du scope 2 et a vu un enrichissement significatif du scope 3. En 2022, il n'y a pas eu d'évolution de ces facteurs d'émissions.

- Côte d'Ivoire Fe électricité = 0,465 kgCO2e/kWh
- Sénégal Fe électricité = 0,958 kgCO2e/kWh
- France Fe électricité = 0,061 kgCO2e/kWh
- Togo Fe électricité : 0,391 kgCO2e/kWh

Pour le carburant :

- Fe Essence= 2,70 kgCO2e/l
  (0,494 kgCO2e/l amont / 2,21 kgCO2e/l combustion)
- Fe Diesel routier =3,09 kgCO2e/l
  (0,609 kgCO2e/l amont / 2,49 kgCO2e/l combustion)

Pour le DDO et HVO :

- Fe Fioul Lourd = 3,16 kgCO2e/ l
  (0,589 kgCO2e/l amont / 2,57 kgCO2e/l combustion)

Pour le gaz naturel :

- Fe gaz naturel = 2,26 kg CO2e/m^3 (0,276 kg CO2e/m^3 amont / 1,990 kg CO2e/m^3 combustion)
- 1 Nm^3 = 1,055 m^3

Pour le gasoil/diesel utilisé dans les groupes électrogènes :

- Fe Diesel = 3,099 kgCO2e/l
  (0,609 kgCO2e/l amont / 2,49 kgCO2e/l combustion)

Le bilan GES du groupe Eranove a été dressé selon les standards et guides du GHG Protocol (https://ghgprotocol.org/) et du bilan GES de l'ADEME (https://www.bilans-ges.ademe.fr/).

Le calcul des émissions de GES s'établit sur 3 périmètres, dits « scopes » :

37 Agence internationale de l'énergie.
38 The Intergovernmental Panel of Climate Change.

- Scope 1 : émissions directes liées aux processus industriels, à la production d'énergie, aux fuites de SF6 et de fluides frigorigènes des climatisations (SODECI exclue sur la partie fluides frigorigènes), des véhicules détenus et les émissions estimées des centrales hydroélectriques
- Scope 2 : émissions liées à la consommation d'énergie électrique et aux réseaux d'énergie
- Scope 3 : autres émissions indirectes, à savoir ; amont de l'énergie, achats de produits et de services, immobilisations, fret amont, déplacements domicile-travail, déchets issus des opérations.

S'agissant des GES, pour la branche énergie de nos activités, Eranove est à la fois producteur d'énergie, transporteur d'énergie, distributeur et commercialisateur d'énergie.

Sur le plan méthodologique, nous comptabilisons pour la CIE qui regroupe toutes les métiers les pertes réseau dans le scope 1, car cela est partie intégrante de son processus industriel. Le calcul des pertes réseau est utilisé pour mesurer les actions de réduction des pertes réseau. Il ne s'agit pas d'émissions additionnelles comme pour une entreprise agissant hors du secteur de l'énergie. Le calcul des émissions de GES s'établit ainsi : facteurs d'émissions liées à la production d'énergie = facteurs d'émissions de l'énergie vendue + facteurs émissions liées aux pertes réseaux

Pour les autres entités du groupe (y compris les sociétés productrices d'énergie) les émissions liées aux pertes réseaux sont comptabilisées dans le scope II car les entités n'ont pas de levier d'action sur le réseau.

Le GHG Protocol indique dans ses lignes directrices « scope 2 » que les entreprises qui sont à la fois productrices et consommatrices d'électricité peuvent omettre le scope 2 des actifs qui consomment de l'électricité, même si cette électricité est soutirée au réseau et pas directement autoconsommée. Cette « orientation » permet d'éviter tout double compte entre les émissions de production d'électricité d'une part et les émissions de consommation d'électricité d'autre part. Sur cette base, les consommations d'électricités des filiales en Côte d'Ivoire n'ont pas été prises en compte dans le calcul des émissions de GES associés. Cela permet aussi d'éviter de double-compter les émissions liées aux pertes réseau de la CIE. Ces pertes sont comptabilisées :

- Dans le scope 1 pour les actifs de production opérés par Eranove
- Dans le scope 2, uniquement pour l'électricité supplémentaire transportée par la CIE, à savoir l'électricité issue de producteurs indépendants, Azito et Aggreko

Par ailleurs, Eranove engage la mesure du scope 3 de manière volontaire afin de mener toute action de réduction utile et d'être le plus possible fidèle à la réalité de ses émissions.

ANNEXE IV - Indicateurs de performances 2020 à 2022

Indicateurs sociaux

	Indicateurs	Définition	Unité	Mode de calcul ou formule	2020	2021	2022
1 - EFFECTIF SOCIÉTÉ							
SOC110	**Effectif total société**				**7 822**	**8 334**	**8 663**
SOC111	Effectif total cadres (CA)	Nombre total des Cadres (CA) de la société composé de ceux ayant un contrat à durée indéterminée (CDI) valide et de ceux ayant un contrat à durée déterminée (CDD) valide. NB : les contrats des stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pris en compte.	# personnes	Cumul de l'effectif sous contrat Cadre en CDI et CDD valide à la date de fin du reporting. NB: Les cadres dont le dernier jour de travail est le jour de fin de reporting (ex : 31/12/N) sont inclus dans l'effectif reporté Les impatriés et les expatriés sont comptabilisés dans l'effectif de l'entité d'accueil ayant signé le contrat de travail.	1 065	1 148	1 186
SOC112	Effectif total agents de maîtrise (AM)	Nombre total des Agents de maîtrise (AM) de la société composé de ceux ayant un contrat à durée indéterminée (CDI) valide et de ceux ayant un contrat à durée déterminée (CDD) valide. NB : les contrats des stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pris en compte.	# personnes	Cumul de l'effectif sous contrat Agent de maîtrise en CDI et CDD valide à la date de fin du reporting. NB: Les AM dont le dernier jour de travail est le jour de fin de reporting (ex : 31/12/N) sont inclus dans l'effectif reporté Les impatriés et les expatriés sont comptabilisés dans l'effectif de l'entité d'accueil ayant signé le contrat de travail.	3 462	3 638	4 087
SOC113	Effectif total ouvriers employés (OE)	Nombre total des Ouvriers Employés (OE) de la société composée de ceux ayant un contrat à durée indéterminée (CDI) valide et de ceux ayant un contrat à durée déterminée (CDD) valide. NB : les contrats des stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pris en compte.	# personnes	Cumul de l'effectif sous contrat Employés-Ouvriers en CDI et CDD valide à la date de fin du reporting. NB: Les OE dont le dernier jour de travail est le jour de fin de reporting (ex : 31/12/N) sont inclus dans l'effectif reporté. Les impatriés et les expatriés sont comptabilisés dans l'effectif de l'entité d'accueil ayant signé le contrat de travail.	3 295	3 548	3 390
SOC120	**Effectifs total femmes**		**# personnes**		**1 813**	**1 829**	**1 832**
SOC1201	**Pourcentage de femmes dans l'effectif**				**23,18 %**	**21,95 %**	**21,15 %**
SOC121	Effectif total cadres (CA) femmes	Nombre total des femmes cadres (CA) de la société composé de celles ayant un CDI valide et de celles ayant un CDD valide. NB : les contrats des stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pas pris en compte.	# personnes	Cumul de l'effectif femmes sous contrats-cadres en CDI et CDD valides à la date de fin du reporting. NB : les femmes cadres dont le dernier jour de travail est le jour de fin de reporting (ex : 31/12/N) sont incluses dans l'effectif reporté. Les impatriés et les expatriés sont comptabilisés dans l'effectif de l'entité d'accueil ayant signé le contrat de travail.	300	298	313
SOC122	Effectif total agents de maîtrise (AM) femmes	Nombre total cumul d'agent de maîtrise (AM) femmes de la société composé de celles ayant un CDI valide et de celles ayant un CDD valide. NB : les contrats des stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pas pris en compte.	# personnes	Cumul de l'effectif femmes sous contrat agents de maîtrise en CDI et CDD valides à la date de fin du reporting. NB : les salariés femmes AM dont le dernier jour de travail est le jour de fin de reporting (ex : 31/12/N) sont comptabilisés dans l'effectif de la date de fin du reporting inclus dans l'effectif reporté. Les impatriés et les expatriés sont comptabilisés dans l'effectif de l'entité d'accueil ayant signé le contrat de travail.	1 072	1 098	1 102
SOC123	Effectif total ouvriers employés (OE) femmes	Nombre total d'OE femmes de la société composé de celles ayant un CDI valide et de celles ayant un CDD valide. NB : les contrats des stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pas pris en compte.	# personnes	Cumul de l'effectif femmes sous contrat OE en CDI et CDD valides à la date de fin du reporting. NB : les femmes OE dont le dernier jour de travail est le jour de fin de reporting (ex : 31/12/N) sont incluses dans l'effectif reporté Les impatriés et les expatriés sont comptabilisés dans l'effectif de l'entité d'accueil ayant signé le contrat de travail.	441	433	417
SOC130	**Effectif total expatriés**				**7**	**8**	**7**
SOC131	Effectif total cadres expatriés	Nombre total de cadres (CA) salariés de la société sous contrat expatriés en CDI et CDD valides. La notion d'expatrié n'a rien à voir avec la nationalité. Il faut tenir compte de la nature du contrat signé. NB : les contrats des stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pas pris en compte.	# personnes	Cumul de l'effectif sous contrat expatriés cadres en CDD et CDI valides à la date de fin du reporting. NB : les salariés cadres expatriés dont le dernier jour de travail est le jour de fin de reporting (ex : 31/12/N) sont inclus dans l'effectif reporté. Les impatriés et les expatriés sont comptabilisés dans l'effectif de l'entité d'accueil ayant signé le contrat de travail.	7	8	7
SOC132	Effectif total agents de maîtrise expatriés	Nombre total d'agents de maîtrise (AM) salariés de la société sous contrat expatriés en CDI et CDD valides. La notion d'expatrié n'a rien à voir avec la nationalité. Il faut tenir compte de la nature du contrat signé. NB : les contrats des stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pas pris en compte.	# personnes	Cumul de l'effectif sous contrat expatriés agents de maîtrise en CDD et CDI valides à la date de fin du reporting. NB : les salariés AM expatriés dont le dernier jour de travail est le jour de fin de reporting (ex : 31/12/N) sont inclus dans l'effectif reporté Les impatriés et les expatriés sont comptabilisés dans l'effectif de l'entité d'accueil ayant signé le contrat de travail.	0	0	0

	Indicateurs	Définition	Unité	Mode de calcul ou formule	2020	2021	2022
SOC133	Effectif total ouvriers employés expatriés	Nombre total d'ouvriers-employés (OE) salariés de la société sous contrat expatriés en CDI et CDD valides. La notion d'expatrié n'a rien à voir avec la nationalité. Il faut tenir compte de la nature du contrat signé. NB : les contrats des stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pas pris en compte.	# personnes	Cumul de l'effectif sous contrat expatriés ouvriers et employés en CDD et CDI valides à la date de fin du reporting. NB : les salariés OE expatriés dont le dernier jour de travail est le jour de fin de reporting (ex : 31/12/N) sont inclus dans l'effectif reporté. Les impatriés et les expatriés sont comptabilisés dans l'effectif de l'entité d'accueil ayant signé le contrat de travail.	0	0	0
SOC140	**Effectif total par tranche d'âge**				**7 822**	**8 334**	**8 663**
SOC141	Effectif total 18-25 ans	Nombre total de salariés ayant à la date de fin de la période du reporting un âge supérieur ou égal à 18 ans et strictement inférieur à 26 ans. NB : jusqu'à la date anniversaire des 26 ans, le collaborateur a toujours 25 ans.	# personnes	Dans Excel, utiliser la formule 'n =DATEDIF ([Date de naissance] ; » jj/mm/2021 » ; » y ») qui donnera l'âge, puis classer par catégorie d'âge. NB : tenir compte de 2 décimales après la virgule pour faciliter la classification par âge.	138	262	260
SOC142	Effectif total 26-35 ans	Nombre total de salariés ayant à la date de fin de la période du reporting un âge supérieur ou égal à 26 ans et strictement inférieur à 36 ans. NB : jusqu'à la date anniversaire des 36 ans, le collaborateur a toujours 35 ans.	# personnes	Dans Excel, utiliser la formule 'n =DATEDIF ([Date de naissance] ; » jj/mm/2021 » ; » y ») qui donnera l'âge, puis classer par catégorie d'âge. NB : tenir compte de 2 décimales après la virgule pour faciliter la classification par âge.	2 405	2 739	2 802
SOC143	Effectif total 36-45 ans	Nombre total de salariés ayant à la date de fin de la période du reporting un âge supérieur ou égal à 36 ans et strictement inférieur à 46 ans. NB : jusqu'à la date anniversaire des 46 ans, le collaborateur a toujours 45 ans.	# personnes	Dans Excel, utiliser la formule 'n =DATEDIF ([Date de naissance] ; » jj/mm/2021 » ; » y ») qui donnera l'âge, puis classer par catégorie d'âge. NB : tenir compte de 2 décimales après la virgule pour faciliter la classification par âge.	3 092	3 194	3 425
SOC144	Effectif total 46-55 ans	Nombre total de salariés ayant à la date de fin de la période du reporting un âge supérieur ou égal à 46 ans et strictement inférieur à 56 ans. NB : jusqu'à la date anniversaire des 56 ans, le collaborateur a toujours 55 ans.	# personnes	Dans Excel, utiliser la formule 'n =DATEDIF([Date de naissance] ; » jj/mm/2021 » ; » y ») qui donnera l'âge, puis classer par catégorie d'âge. NB : tenir compte de 2 décimales après la virgule pour faciliter la classification par âge.	1 510	1 529	1 625
SOC145	Effectif total +56 ans	Nombre total de salariés ayant à la date de fin de la période du reporting un âge supérieur ou égal à 56 ans.	# personnes	Dans Excel, utiliser la formule 'n =DATEDIF([Date de naissance] ; » jj/mm/2021 » ; » y ») qui donnera l'âge, puis classer par catégorie d'âge. NB : tenir compte de 2 décimales après la virgule pour faciliter la classification par âge.	677	610	551
SOC150	**Effectif total par type contrat**				**7 822**	**8 334**	**8 663**
SOC151	Effectif total CDD	Nombre total de salariés en CDD à la date de fin de reporting	# personnes	Cumul de l'effectif sous contrats CDD. Les salariés en CDD dont le dernier jour de travail est le jour de fin de reporting (ex : 31/12/N) sont inclus dans l'effectif reporté.	364	802	1 068
SOC152	Effectif total CDI	Nombre total de salariés en Contrat à Durée Déterminée (CDI) à la date de fin de reporting	# personnes	Cumul de l'effectif sous contrats CDI. Les salariés en CDD dont le dernier jour de travail est le jour de fin de reporting (ex : 31/12/N) sont inclus dans l'effectif reporté.	7 458	7 532	7 595
SOC160	**Effectif total par pays**				**7 822**	**8 334**	**8 663**
SOC161	Effectif total France	Nombre total de salariés CDD et CDI de la société en activité en France	# personnes	Cumul des salariés de la société sous contrat CDI et CDD en fin de période de reporting.	25	27	25
SOC162	Effectif total Côte d'Ivoire	Nombre total de salariés CDD et CDI de la société en activité en Côte d'Ivoire	# personnes	Cumul des salariés de la société sous contrat CDI et CDD en fin de période de reporting.	7 752	8 250	8 574
SOC163	Effectif total Sénégal	Nombre total de salariés CDD et CDI de la société en activité au Sénégal	# personnes	Cumul des salariés de la société sous contrat CDI et CDD en fin de période de reporting.	17	18	18
SOC164	Effectif total Mali	Nombre total de salariés CDD et CDI de la société en activité au Mali	# personnes	Cumul des salariés de la société sous contrat CDI et CDD en fin de période de reporting.	0	0	0
SOC165	Effectif total RD Congo	Nombre total de salariés CDD et CDI de la société en activité en RD Congo	# personnes	Cumul des salariés de la société sous contrat CDI et CDD en fin de période de reporting.	0	0	0
SOC166	Effectif total Arabie Saoudite	Nombre total de salariés CDD et CDI de la société en activité en Arabie Saoudite	# personnes	Cumul des salariés de la société sous contrat CDI et CDD en fin de période de reporting.	0	0	0
SOC167	Effectif total Togo	Nombre total de salariés CDD et CDI de la société en activité au Togo	# personnes	Cumul des salariés de la société sous contrat CDI et CDD en fin de période de reporting.	28	39	46
2 - EFFECTIF HANDICAPES SOCIÉTÉ							
SOC210	**Effectif total souffrant de handicap**	**Est considéré comme personne en situation de handicap « toute personne physique dont l'intégrité physique ou mentale est passagèrement ou définitivement diminuée (,,), en sorte que son autonomie, son aptitude à fréquenter l'école ou à occuper un emploi s'en trouvent compromises, » (extrait du Code du travail ivoirien) NB : la situation de handicap du salarié est constatée par la médecine du travail,**	**# personnes**		**155**	**165**	**151**
SOC250	Nombre de personnes en situation de handicap recrutées	Nombre total de personnes en situation de handicap ayant été intégrées en CDD ou CDI dans l'effectif de l'entreprise pendant la période de reporting. NB : le handicap est évalué et certifié par le médecin du travail de l'entreprise. Le recrutement de personnes en situation de handicap peut sous certaines conditions faire l'objet de crédit d'impôts.	# personnes	Nombre de premiers contrats en CDD ou CDI enregistrés pour des personnes en situation de handicap au cours de la période concernée par le reporting. NB1 : si une même personne a eu plusieurs contrats sur la même période, cette personne n'est comptabilisée qu'une seule fois. Ce n'est pas la date de signature du premier contrat qui fait foi, mais la date de début d'activité du salarié. NB2 : les impatriés et les expatriés en situation de handicap sont comptabilisés dans l'effectif de l'entité d'accueil ayant signé le contrat de travail.	0	0	1

	Indicateurs	Définition	Unité	Mode de calcul ou formule	2020	2021	2022
SOC260	Nombre de personnes en situation de handicap dans l'effectif	Nombre total de salariés en CDD ou CDI souffrant d'une infirmité physique, que celle-ci ait été acquise ou non après l'embauche. NB : le handicap est évalué et certifié par le médecin du travail de l'entreprise.	# personnes	Nombre de personnes handicapées en CDD ou CDI présentes à la fin de période de reporting (exple au 31/12/N). NB1 : les salariés en situation de handicap dont le dernier jour de travail est le jour de fin de reporting (ex : 31/12/N) sont inclus dans l'effectif reporté. NB2 : ce cumul correspond au total des anciens indicateurs SOC230 + SOC 240.	155	165	150
SOC213	Part des personnes en situation de handicap dans l'effectif total société	Pourcentage de salariés en CDD ou CDI souffrant d'une infirmité physique, que celle-ci ait été acquise ou non après l'embauche, présente dans l'effectif total société pendant la période de reporting	%	SOC 210 (Effectif total souffrant de handicap / SOC 110 (effectif total société)	1,98%	1,98%	1,74%
3 - FORMATION							
SOC310	**Nombre total de formations**				**5 315**	**5 198**	**7 621**
SOC311	Nombre de formations suivies par les cadres	Nombre total de salariés cadres ayant été présents aux sessions de formations qui ont été organisées. NB : un même salarié cadre formé sur n sessions est comptabilisé n fois. Les formations des salariés sortis de l'entreprise en cours d'exercice sont à comptabiliser.	# personnes	Cumul de l'effectif des participants cadres aux formations à la date de fin de la période du reporting. L'effectif formé est dénombré sur la base des listes d'émargements. NB : pour les sociétés disposant de centre de formation, ne pas omettre les formations effectuées en dehors de ces centres. Pour les formations longues (sur plusieurs années) l'effectif formé est défini à la fin de la formation.	802	788	1 728
SOC312	Nombre de formations suivies par les agents de maîtrise	Nombre total de salariés agents de maîtrise ayant été présents aux sessions de formations qui ont été organisées. NB : un même salarié agents de maîtrise formé sur n sessions est comptabilisé n fois. Les formations des salariés sortis de l'entreprise en cours d'exercice sont à comptabiliser.	# personnes	Cumul de l'effectif des participants agents de maîtrise aux formations à la date de fin de la période du reporting. L'effectif formé est dénombré sur la base des listes d'émargements. NB : pour les sociétés disposant de centre de formation, ne pas omettre les formations effectuées en dehors de ces centres. Pour les formations longues (sur plusieurs années) l'effectif formé est défini à la fin de la formation.	2 433	2 708	3 366
SOC313	Nombre de formations suivies par les OE	Nombre total de salariés OE ayant été présents aux sessions de formations qui ont été organisées. NB : un même salarié OE formé sur n sessions est comptabilisé n fois. Les formations des salariés sortis de l'entreprise en cours d'exercice sont à comptabiliser.	# personnes	Cumul de l'effectif des participants OE aux formations à la date de fin de la période du reporting. L'effectif formé est dénombré sur la base des listes d'émargements. NB : pour les sociétés disposant de centre de formation, ne pas omettre les formations effectuées en dehors de ces centres. Pour les formations longues (sur plusieurs années) l'effectif formé est défini à la fin de la formation.	2 080	1 702	2 527
SOC340	**Nombre total de formations internes (CME, CMEAU)**				**4 570**	**4 036**	**5 619**
SOC341	Nombre de formations internes suivies par les cadres	Nombre total de salariés cadres ayant été présents aux sessions de formations qui ont été organisées. NB : un même salarié cadre formé sur n sessions est comptabilisé n fois. Les formations des salariés sortis de l'entreprise en cours d'exercice sont à comptabiliser.	# personnes	Cumul de l'effectif des participants cadres aux formations internes à la date de fin de la période du reporting. L'effectif formé est dénombré sur la base des listes d'émargements. NB : pour les formations longues (sur plusieurs années) l'effectif formé est défini à la fin de la formation.	276	353	843
SOC342	Nombre de formations internes suivies par les agents de maîtrise	Nombre total de salariés agents de maîtrise ayant été présents aux sessions de formations qui ont été organisées. NB : un même salarié agent de maîtrise formé sur n sessions est comptabilisé n fois. Les formations des salariés sortis de l'entreprise en cours d'exercice sont à comptabiliser.	# personnes	Cumul de l'effectif des participants agents de maîtrise aux formations internes à la date de fin de la période du reporting. L'effectif formé est dénombré sur la base des listes d'émargements. NB : pour les formations longues (sur plusieurs années) l'effectif formé est défini à la fin de la formation.	2 218	2 023	2 632
SOC343	Nombre de formations internes suivies par les ouvriers-employés	Nombre total de salariés OE ayant été présents aux sessions de formations qui ont été organisées. NB : un même salarié OE formé sur n sessions est comptabilisé n fois. Les formations des salariés sortis de l'entreprise en cours d'exercice sont à comptabiliser.	# personnes	Cumul de l'effectif des participants OE aux formations internes à la date de fin de la période du reporting. L'effectif formé est dénombré sur la base des listes d'émargements. NB : pour les formations longues (sur plusieurs années) l'effectif formé est défini à la fin de la formation.	2 076	1 660	2 144
SOC350	**Nombre total de formations externes**				**745**	**1 183**	**2 002**
SOC351	Nombre de formations externes suivies par les cadres	Nombre total de salariés cadres ayant été présents aux sessions de formations dont les coûts directs ont été facturés par les centres de formation du groupe (CME Bingerville, CME Dakar, CMEAU Abidjan). Le nombre de formation suivies est lié au nombre de salariés présents lors des différentes sessions. NB : un même salarié cadre formé sur « n » sessions est comptabilisé « n » fois. Les formations des salariés sortis de l'entreprise en cours d'exercice sont à comptabiliser.	# personnes	Cumul de l'effectif des participants cadres aux formations externes à la date de fin de la période du reporting. L'effectif formé est dénombré sur la base des listes d'émargements. NB1 : pour les formations longues (sur plusieurs années) l'effectif formé est défini à la fin de la formation. NB2 : GS2E transmet à CIE et SODECI les données relatives au personnel mis à disposition pour prise compte dans leur reporting respectif	526	446	885
SOC352	Nombre de formations externes suivies par les agents de maîtrise	Nombre total de salariés agents de maîtrise ayant été présents aux sessions de formations dont les coûts directs ont été facturés par les centres de formation du groupe (CME Bingerville, CME Dakar, CMEAU Abidjan). Le nombre de formation suivies est lié au nombre de salariés présents lors des différentes sessions. NB : un même salarié AM formé sur « n » sessions est comptabilisé « n » fois. Les formations des salariés sortis de l'entreprise en cours d'exercice sont à comptabiliser.	# personnes	Cumul de l'effectif des participants agents de maîtrise aux formations externes à la date de fin de la période du reporting. L'effectif formé est dénombré sur la base des listes d'émargements. NB1 : pour les formations longues (sur plusieurs années) l'effectif formé est défini à la fin de la formation. NB2 : GS2E transmet à CIE et SODECI les données relatives au personnel mis à disposition pour prise compte dans leur reporting respectif.	215	695	734

	Indicateurs	Définition	Unité	Mode de calcul ou formule	2020	2021	2022
SOC353	Nombre de formations externes suivies par les ouvriers-employés	Nombre total de salariés OE ayant été présents aux sessions de formations dont les coûts directs ont été facturés par les centres de formation du groupe (CME Bingerville, CME Dakar, CMEAU Abidjan). Le nombre de formation suivies est lié au nombre de salariés présents lors des différentes sessions. NB : un même salarié OE formé sur « n » sessions est comptabilisé « n » fois. Les formations des salariés sortis de l'entreprise en cours d'exercice sont à comptabiliser.	# personnes	Cumul de l'effectif des participants OE aux formations externes à la date de fin de la période du reporting. L'effectif formé est dénombré sur la base des listes d'émargements. NB1 : pour les formations longues (sur plusieurs années) l'effectif formé est défini à la fin de la formation. NB2 : GS2E transmet à CIE et SODECI les données relatives au personnel mis à disposition pour prise compte dans leur reporting respectif.	4	42	383
SOC320	**Dépenses totales de formations**	**Ensemble des dépenses générées par les formations et les sensibilisations réalisées à la date de fin de la période du reporting ; ces dépenses concernent ici uniquement les coûts directs des heures de formation réalisées dans les centres de formation du groupe ou dans les centres et cabinets de formation externes, dans le pays ou à l'international. NB : les dépenses de formation sont à comptabiliser à partir des factures des organismes prestataires reçues et des états de paiement des vacataires (freelance) le cas échéant.**	**€**	**Somme des dépenses de formation réalisées au cours de la période concernée par le reporting pour l'ensemble des formations internes et externes. Dépenses totales de formations = Dépenses de formations internes S0C 321 + Dépenses de formations externes SOC 322. NB : ne considérer que les dépenses liées directement à la formation (pas l'hébergement ni la restauration, ni le transport).**	**2 179 407**	**1 940 223**	**3 053 290**
SOC321	Dépenses de formations internes	Ensemble des dépenses générées par les formations internes réalisées à la date de fin de la période du reporting ; ces dépenses concernent ici uniquement les coûts directs des heures de formation réalisées dans les centres de formation du Groupe (CME Bingerville, CME Dakar, CMEAU Abidjan). NB : les dépenses de formations internes sont à comptabiliser à partir des factures émises par les centres de formation du groupe.	€	Somme des dépenses de formation réalisées au cours de la période concernée par le reporting pour l'ensemble des formations internes. NB : ne considérer que les dépenses liées directement à la formation (pas l'hébergement, ni la restauration, ni le transport).	481 826	528 690	448 455
SOC322	Dépenses de formations externes	Ensemble des dépenses générées par les formations externes réalisées à la date de fin de la période du reporting ; ces dépenses concernent ici uniquement les coûts directs des heures de formation réalisées dans les centres et cabinets de formation externes, dans le pays ou à l'international. NB : les dépenses de formations externes sont à comptabiliser à partir des factures des organismes prestataires reçues et des états de paiement des vacataires (freelance) le cas échéant.	€	Somme des dépenses de formation réalisées au cours de la période concernée par le reporting pour l'ensemble des formations externes. NB1 : ne considérer que les dépenses liées directement à la formation (pas l'hébergement, ni la restauration, ni le transport). NB2 : GS2E transmet à CIE et SODECI les données relatives au personnel mis à disposition pour prise compte dans leur reporting respectif.	1 810 112	1 411 534	2 604 835
SOC323	Part de la masse salariale dépensée en formation	Pourcentage de l'ensemble des dépenses générées par les formations dispensées aux salariés par rapport à la masse salariale totale sur la période du reporting	%	SOC 320 (Dépenses totales de formation) / SOC 400 (Masse salariale totale entreprise	2,23%	1,62%	2,79%
SOC330	**Nombre d'heures de formations**				**375 904**	**217 703**	**280 954**
SOC331	Nombre heures de formations internes	Somme totale des heures passées par l'ensemble des effectifs de salariés CDI et CDD en formation au sein des centres de formation du groupe Eranove durant la période concernée par le reporting.	# heures	Nombre d'heures des participants à une session ou séance = durée de la session ou séance, nombre de participants. Nombre total d'heures de formations = total cumulé des heures calculées pour toutes les sessions ou séances organisées. Ou bien : Somme totale des heures de formations moins (-) somme totale des heures de formations externes. NB1 : une séance de formation de 2 heures à laquelle participent 5 salariés est comptabilisée 10 heures et non pas 2 heures. Les heures sont calculées sur la base des fiches d'émargements ou des documents de suivi. NB2 : les formations réalisées par des stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pas prises en compte.	169 255	180 952	244 685
SOC332	Nombre heures de formations externes	Somme totale des heures passées par l'ensemble des effectifs de salariés CDI et CDD en formation dans des cabinets et centres de formation externes (en dehors des centres de formation du groupe) durant la période concernée par le reporting.	# heures	Nombre d'heures des participants à une session ou séance = durée de la session ou séance nombre de participants. Nombre total d'heures de formations = total cumulé des heures calculées pour toutes les sessions ou séances organisées. Ou bien : Somme totale des heures de formations moins (-) somme totale des heures de formations et sensibilisations internes. NB1 : une séance de formation de 2 heures à laquelle participent 5 salariés est comptabilisée 10 heures et non pas 2 heures. Les heures sont calculées sur la base des fiches d'émargements ou des documents de suivi. NB2 : les formations réalisées par des stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pas prises en compte.	206 649	36751	36269
SOC333	Nombre d'heures de formation par salarié	Moyenne d'heures de formation suivies par salarié sur la période de reporting	# heures	SOC 330 (Nombre d'heures de formations) / SOC 110 (Effectif total société)	48	26	32

	Indicateurs	Définition	Unité	Mode de calcul ou formule	2020	2021	2022
4 - SALAIRES							
SOC400	Masse salariale totale entreprise	Somme des rémunérations brutes versées à l'ensemble des salariés de l'entreprise, hors avantages en nature et cotisations patronales.	€	Cumul de la totalité des sommes versées au titre des rémunérations des salariés hors avantages en nature et charges patronales, telles que reportées en externe : - pour la France, le brut sécurité sociale, - pour la Côte d'Ivoire, le Sénégal et le Togo, les déclarations aux organismes de sécurité sociale.	97 541 960	119 407 436	109 398 308
SOC410	**✪ Montant des salaires annuels bruts**		**€**		**105 319 781**	**125 825 909**	**116 405 048**
SOC411	✪ Salaire annuel brut cadres	Total de l'ensemble des salaires de l'effectif cadres de l'entreprise avant déduction des cotisations obligatoires. Les avantages en nature sont pris en compte dans ce montant.	€	Cumul de tous les salaires annuels bruts des cadres versés pendant la période de reporting.	41 121 892	54 051 984	48 646 906
SOC412	✪ Salaire annuel brut agents de maîtrise	Total de l'ensemble des salaires de l'effectif agents de maîtrise de l'entreprise avant déduction des cotisations obligatoires. Les avantages en nature sont pris en compte dans ce montant.	€	Cumul de tous les salaires annuels bruts des agents de maîtrise versés pendant la période de reporting.	40 816 208	45 948 145	43 392 873
SOC413	✪ Salaire annuel brut ouvriers-employés	Total de l'ensemble des salaires de l'effectif OE de l'entreprise avant déduction des cotisations obligatoires. Les avantages en nature sont pris en compte dans ce montant.	€	Cumul de tous les salaires annuels bruts des OE versés pendant la période de reporting.	23 381 681	25 825 780	24 365 269
SOC420	**✪ Montant des salaires annuels bruts femmes**		**€**		**24 463 718**	**24 897 073**	**25 275 581**
SOC421	✪ Salaire annuel brut femmes cadres	Total de l'ensemble des salaires bruts de l'effectif femmes cadres de l'entreprise avant déduction des cotisations obligatoires. Les avantages en nature sont pris en compte dans ce montant.	€	Cumul de tous les salaires annuels bruts des femmes cadres versés pendant la période de reporting.	9 354 777	10 533 294	10 654 838
SOC422	✪ Salaire annuel brut femmes agents de maîtrise	Total de l'ensemble des salaires bruts de l'effectif femmes agents de maîtrise de l'entreprise avant déduction des cotisations obligatoires. Les avantages en nature sont pris en compte dans ce montant.	€	Cumul de tous les salaires annuels bruts des femmes agents de maîtrise versés pendant la période de reporting.	11 778 142	11 152 875	11 671 550
SOC423	✪ Salaire annuel brut femmes ouvriers-employés	Total de l'ensemble des salaires bruts de l'effectif femmes OE de l'entreprise avant déduction des cotisations obligatoires. Les avantages en nature sont pris en compte dans ce montant.	€	Cumul de tous les salaires annuels bruts des femmes OE versés pendant la période de reporting.	3 330 799	3 210 904	2 949 193
SOC430	**Montant du salaire annuel brut moyen**		**€**		**13465**	**15098**	**13437**
SOC431	Salaire moyen annuel brut cadres	Moyenne de l'ensemble des salaires de l'effectif cadres de l'entreprise avant déduction des cotisations obligatoires. Les avantages en nature sont pris en compte dans cette moyenne.	€	Montant du salaire annuel brut cadres / "effectif cadres payé".	38 612	47 084	41 018
SOC432	Salaire moyen annuel brut agents de maîtrise	Moyenne de l'ensemble des salaires de l'effectif AM de l'entreprise avant déduction des cotisations obligatoires. Les avantages en nature sont pris en compte dans cette moyenne.	€	Montant du salaire annuel brut AM / "effectif AM payé".	11 790	12 630	10 617
SOC433	Salaire moyen annuel brut ouvriers-employés	Moyenne de l'ensemble des salaires de l'effectif OE de l'entreprise avant déduction des cotisations obligatoires. Les avantages en nature sont pris en compte dans cette moyenne.	€	Montant du salaire annuel brut OE / "effectif OE payé".	7 096	7 279	7 187
SOC440	**Montant du salaire annuel brut femmes moyen**		**€**		**13494**	**13612**	**13797**
SOC441	Salaire moyen annuel brut femmes cadres	Moyenne de l'ensemble des salaires bruts de l'effectif femmes cadres de l'entreprise avant déduction des cotisations obligatoires. Les avantages en nature sont pris en compte dans cette moyenne.	€	Montant du salaire annuel brut cadres femme / "effectif cadres femme payé".	31 183	35 347	34 041
SOC442	Salaire moyen annuel brut femmes agents de maîtrise	Moyenne de l'ensemble des salaires bruts de l'effectif femmes agents de maîtrise de l'entreprise avant déduction des cotisations obligatoires. Les avantages en nature sont pris en compte dans cette moyenne.	€	Montant du salaire annuel brut Agents de maîtrise femme / "effectif AM femme payé".	10 987	10 157	10 591
SOC443	Salaire moyen annuel brut femmes ouvriers-employés	Moyenne de l'ensemble des salaires bruts de l'effectif femmes OE de l'entreprise avant déduction des cotisations obligatoires. Les avantages en nature sont pris en compte dans cette moyenne.	€	Montant du salaire annuel brut OE femmes / "effectif OE femme payé".	7 553	7 415	7 072
5 - ACCIDENTS DU TRAVAIL							
SOC500	**Accidents du travail**	**Evènement imprévu survenu au salarié provoquant des dommages par le fait ou à l'occasion de son travail, quelle qu'en soit la cause.**		**Les pièces justifiant l'accident du travail sont les déclarations en Côte d'Ivoire, à la CNPS, au Sénégal, à la Caisse de sécurité sociale, au Togo, à la CNSS et en France, sur net-entreprises.fr.**			
SOC510	Accidents du travail avec et sans arrêt hors trajets	Accidents survenus aux salariés avec et sans arrêt de travail, exclusion faite des accidents du travail liés aux trajets entre la résidence et le lieu de travail, et entre le lieu de travail et le lieu de la pause repas. NB : l'accident de trajet est un accident qui survient : -entre la résidence et le lieu de travail, -entre le lieu de travail et le lieu de restauration où le salarié se rend pendant la pause repas.	Nombre	Cumul des accidents du travail avec arrêt survenus à des salariés CDD et CDI et des accidents du travail sans arrêt survenus à des salariés CDD et CDI, à la date de fin de la période du reporting. NB : ne pas comptabiliser ici les accidents de trajets.	111	114	126

	Indicateurs	Définition	Unité	Mode de calcul ou formule	2020	2021	2022
SOC520	Accidents du travail avec arrêt hors trajets	Accidents survenus aux salariés avec arrêt de travail sur prescription médicale donnant droit à indemnité (allocation payée par l'organisme de sécurité sociale en compensation du salaire suspendu par l'employeur), exclusion faite des accidents du travail liés aux trajets entre la résidence et le lieu de travail, et entre le lieu de travail et le lieu de la pause repas, ainsi que des accidents du travail avec décès.	Nombre	Cumul des accidents du travail survenus à des salariés CDD et CDI avec arrêt de travail de 1 jour et plus, pendant la période du reporting. NB : ne pas comptabiliser ici les accidents du travail sans arrêt de travail et les accidents de travail avec décès immédiat ou différé du salarié. Reporter uniquement les accidents du travail déclarés et acceptés par les organismes de sécurité sociale.	109	109	103
SOC525	Accidents de trajet	Accidents survenus aux salariés avec arrêt de travail sur prescription médicale donnant droit à indemnité (allocation payée par l'organisme de sécurité sociale en compensation du salaire suspendu par l'employeur) survenus lors de trajets entre la résidence et le lieu de travail, et entre le lieu de travail et le lieu de la pause repas, exclusion faite des accidents du travail avec décès.	Nombre	Cumul des accidents du travail avec arrêt du travail de 1 jour et plus, survenus à des salariés CDD et CDI pendant la période du reporting lors d'un trajet résidence - lieu de travail ou lieu de travail - lieu de restauration. NB : ne pas comptabiliser ici les accidents du travail sans arrêt de travail et les accidents de travail avec décès immédiat ou différé du salarié. Reporter uniquement les accidents du travail déclarés et acceptés par les organismes de sécurité sociale.	51	54	62
SOC530	Accidents du travail occasionnant un décès	Accidents du travail pour accidents hors trajets impliquant un décès immédiat ou différé du salarié.	Nombre	Cumul des accidents du travail hors trajets impliquant un décès immédiat ou différé du salarié, au cours de la période concernée par le reporting.	3	2	0
SOC540	Nombre de jours d'arrêt du travail	Somme des jours d'arrêt du travail obtenus sur prescription médicale pour accidents hors trajets et permettant aux salariés d'interrompre leurs activités avec le paiement d'une indemnité journalière compensatoire du salaire.	jours	Cumul du nombre de jours (en jours calendaires) non travaillés de l'effectif CDI et CDD pour cause d'accident du travail (les arrêts de travail liés à des accidents de trajet entre la résidence et le lieu de travail, et entre le lieu de travail et le lieu de la pause repas sont exclus) survenus au cours de la période concernée par le reporting. NB : -Ne comptabiliser que les jours d'arrêt relatifs ayant eu lieu sur la période. -Pour les décès, seuls les jours d'arrêt de travail précédant le décès (s'il y en a) doivent être comptabilisés.	2 683	3 829	3 569
SOC550	✪ Taux de gravité	Le taux de gravité représente le nombre de journées d'arrêt du travail indemnisées pour 1 000 heures travaillées, c'est-à-dire le nombre de journées perdues par incapacité temporaire pour 1 000 heures travaillées.	jours	Taux de gravité : nombre de jours d'arrêt de travail des CDI et CDD (SOC 540) X 1 000 / nombre total d'heures théoriques travaillées de l'année (SOC 610).	0,17	0,23	0,20
SOC560	✪ Taux de fréquence	Le taux de fréquence est le nombre d'accidents survenus hors trajets avec arrêt de travail supérieur à un jour, survenus sur une période donnée par million d'heures de travail.	nombre	Taux de fréquence : nombre d'accidents de travail avec arrêt des CDI et CDD hors trajet (SOC 520) / nombre total d'heures travaillées théoriques sur l'année n (SOC 610) * 1 000 000.	6,76	6,47	5,77
6 - TEMPS DE TRAVAIL							
SOC610	**✪ Temps théorique de travail société**		**Heures**		**16 122 182**	**16 841 763**	**17 842 614**
SOC611	Temps théorique de travail cadres	Temps de travail à effectuer par les cadres (en CDD et CDI) selon la réglementation en vigueur.	Heures	Sénégal et Côte d'Ivoire : Somme de l'effectif cadres en fin de mois *173,33 pendant la période du reporting. France : Somme de l'effectif cadres en fin de mois *151,67 pendant la période du reporting.	2 108 041	2 303 852	2 444 845
SOC612	Temps théorique de travail agent de maîtrise	Temps de travail à effectuer par les AM (en CDD et CDI) selon la réglementation en vigueur.	Heures	Sénégal et Côte d'Ivoire : Somme de l'effectif AM en fin de mois *173,33 pendant la période du reporting. France : Somme de l'effectif AM en fin de mois *151,67 pendant la période du reporting.	7 121 413	7 347 232	8 117 043
SOC613	Temps théorique de travail ouvriers employés	Temps de travail à effectuer par les OE (en CDD et CDI) selon la réglementation en vigueur.	Heures	Sénégal et Côte d'Ivoire : Somme de l'effectif OE en fin de mois *173,33 pendant la période du reporting. France : Somme de l'effectif OE en fin de mois *151,67 pendant la période du reporting.	6 892 728	7 190 680	7 280 727
SOC620	**Temps de travail supplémentaire société**		**Heures**		**466 336**	**655 040**	**734 403**
SOC621	Temps de travail supplémentaire cadres	Temps de travail autorisé par accord écrit du management réalisé par les cadres au-delà de la durée légale des heures de travail en vigueur.	Heures	Si applicable : Cumul des heures supplémentaires à la date de fin de la période du reporting des cadres en CDD et CDI.	0	0	0
SOC622	Temps de travail supplémentaire agent de maîtrise	Temps de travail autorisé par accord écrit du management réalisé par les AM au-delà de la durée légale des heures de travail en vigueur.	Heures	Si applicable : Cumul des heures supplémentaires à la date de fin de la période du reporting des AM en CDD et CDI.	189 787	297 512	385 482
SOC623	Temps de travail supplémentaire ouvriers employés	Temps de travail autorisé par accord écrit du management réalisé par les OE au-delà de la durée légale des heures de travail en vigueur.	Heures	Si applicable : Cumul des heures supplémentaires à la date de fin de la période du reporting des OE en CDD et CDI.	276 549	357 529	348 921

	Indicateurs	Définition	Unité	Mode de calcul ou formule	2020	2021	2022
7 - ABSENTÉISME							
SOC700	**Temps total d'absence (TTA)**	**L'absentéisme est la durée des absences légales ou non des salariés CDD et CDI à leur lieu de travail sur une période donnée. Absences légales (ALE) : congés légaux, congés de maternité, congés sans solde, mises à pied, permissions exceptionnelles légales, arrêts maladie, accidents du travail et trajet. Durée totale des absences légales et des absences autorisées des salariés.**	**Heures**	**SOC710 + SOC720 + SOC730 + SOC740 + SOC750 + SOC760 + SOC770 + SOC780**	**1 872 497**	**1 898 295**	**1 408 409**
SOC710	Absences pour congés légaux (ACL)	Durée des congés annuels légaux pris avec rémunération par les salariés en CDD ou CDI de l'entreprise.	Heures	Somme des congés légaux (selon la définition du Code du Travail national) des CDD et CDI pris à la date de fin de la période du reporting. Côte d'Ivoire et Sénégal : 8h par jour (40h/semaine). France : 7h par jour (35h/semaine). NB : les stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pas pris en compte.	1 596 388	1 634 130	1 115 130
SOC720	Absences pour congés de maternité (ACM)	Durée des congés de maternité ou paternité pris par les salariés en CDD ou CDI.	Heures	Côte d'Ivoire et Sénégal : Nombre de jours de congé de maternité/paternité pris par les collaborateurs concernés (8h). France : Nombre de jours de congé de maternité/paternité pris par les collaborateurs concernés (7h). NB : les stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pas pris en compte.	94 332	94 694	77 138
SOC730	Absences pour congés sans solde (ACS)	Durée des congés annuels légaux pris sans rémunération pour convenance personnelle par les salariés en CDD ou CDI.	Heures	Côte d'Ivoire et Sénégal : -Nombre de collaborateurs concernés, le nombre de jours de congé sans solde pris (8h). France : -Nombre de collaborateurs concernés, le nombre de jours de congé sans solde pris (7h). NB : les stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pas pris en compte.	406	1 944	3 917
SOC740	Absences pour mise à pied (AMP)	Durée des absences des salariés en CDD ou CDI ayant écopé d'une suspension temporaire du contrat de travail par mesure disciplinaire.	Heures	Côte d'Ivoire et Sénégal : -Nombre de jours de mise à pied (8h). France : -Nombre de jours de mise à pied (7h). NB : les stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pas pris en compte.	4 248	1 716	4 600
SOC750	Absences pour permission exceptionnelle (APE)	Durée des absences autorisées au salarié en CDD ou CDI par l'employeur sur la base d'évènements familiaux dûment justifiés par l'employé et non déductibles du congé réglementaire. Ces absences sont définies par le Code du travail, les conventions collectives ou le règlement interne : mariage, décès, naissance, etc.	Heures	Côte d'Ivoire et Sénégal : Nombre total de jours de permissions pris (8h). France : Nombre total de jours de permissions pris (7h). NB1 : les stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pas pris en compte. NB2 : GS2E transmet à CIE et SODECI les données relatives au personnel mis à disposition pour prise compte dans leur reporting respectif.	15 370	14 779	15 960
SOC760	Absences pour arrêts maladie (AAM)	Durée des interruptions de travail des salariés en CDD ou CDI recommandées par un médecin (médecine du travail ou autre) au cours de la période concernée par le reporting.	Heures	Côte d'Ivoire et Sénégal : -Nombre de jours de maladie (8h). France : -Nombre de jours de maladie (7h). NB : les stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pas pris en compte.	125 793	104 681	135 176
SOC770	Absences pour accident du travail et trajet (ATT)	Durée des absences des salariés en CDD ou CDI pour accident du travail et pour accident de trajet.	Heures	Côte d'Ivoire et Sénégal : -Nombre jours non travaillés de l'effectif CDI et CDD pour cause d'accident du travail + Nombre jours non travaillés de l'effectif CDI et CDD pour cause d'accident de trajet survenus (8h). France : -Nombre jours non travaillés de l'effectif CDI et CDD pour cause d'accident du travail + Nombre jours non travaillés de l'effectif CDI et CDD pour cause d'accident de trajet survenus (7h). NB : -Ne comptabiliser que les jours d'arrêt relatifs à l'année n-1. -Pour les décès, seuls les jours d'arrêt de travail précédant le décès (s'il y en a) doivent être comptabilisés. NB : les stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pas pris en compte.	30 726	36 312	45 856
SOC780	Absences non autorisées (ANA)	Durée des absences non légales et non justifiées des salariés en CDD ou CDI.	Heures	Côte d'Ivoire et Sénégal : -Nombre de jours d'absence non autorisée de l'effectif CDD et CDI (8h). France : -Nombre de jours d'absence non autorisée de l'effectif CDD et CDI (7h). NB1 : les stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pas pris en compte. NB2 : GS2E transmet à CIE et SODECI les données relatives au personnel mis à disposition pour prise compte dans leur reporting respectif.	5 234	10 040	10 632

	Indicateurs	Définition	Unité	Mode de calcul ou formule	2020	2021	2022
SOC711	✪ Taux absentéisme	Le quotient du nombre d'heures d'absence (hors ACL, ACM, ACS, APE) par rapport au nombre d'heures théoriques de travail des salariés sous contrats CDI et CDD valides à la date de fin du reporting.	%	Taux d'absentéisme = (AMP+AAM+ATT+ANA) / TTT.	1,03%	0,91%	1,10%
SOC712	Taux d'assiduité	Le ratio correspondant à l'écart entre le temps de travail théorique des salariés sous contrats CDI et CDD et la durée totale des absences (hors ACL, ACM, ACS, APE).	%	Taux d'assiduité = 1-Taux d'absentéisme.	98,97%	99,09%	98,90%
8 - RECRUTEMENTS							
SOC810	**Recrutements effectif société**				**501**	**907**	**920**
SOC811	Nombre de recrutements CDD	Ensemble des personnes ayant signé un contrat de travail CDD sur la période concernée par le reporting.	# personnes	Cumul du nombre de contrats CDD enregistrés au cours de la période concernée par le reporting. NB : si une même personne a eu plusieurs contrats sur la même période, cette personne est donc comptabilisée plusieurs fois. Ce n'est pas la date de signature du contrat qui fait foi, mais la date de début d'activité du salarié.	258	679	629
SOC812	Nombre de recrutements CDI	Ensemble des personnes ayant signé un contrat de travail CDI sur la période concernée par le reporting.	# personnes	Cumul du nombre de contrats CDI enregistrés au cours de la période concernée par le reporting. NB : si une même personne a eu plusieurs contrats sur la même période, cette personne est donc comptabilisée plusieurs fois. Ce n'est pas la date de signature du contrat qui fait foi, mais la date de début d'activité du salarié. Un contrat CDD transformé en CDI est comptabilisé comme une embauche CDI et une fin de contrat CDD.	243	228	291
SOC815	Nombre de femmes recrutées	Nombre de femmes dans l'ensemble des personnes recrutées en CDD et CDI sur la période concernée par le reporting.	# personnes	Cumul des femmes dans les recrutements= (Nombre total de femmes recrutées en CDD et CDI). NB : si une même personne a eu plusieurs contrats sur la même période, cette personne est donc comptabilisée plusieurs fois. Ce n'est pas la date de signature du contrat qui fait foi, mais la date de début d'activité du salarié. Un contrat CDD transformé en CDI est comptabilisé comme une embauche CDI et une fin de contrat CDD.	114	105	145
SOC816	Pourcentage de femmes recrutées	Pourcentage des femmes dans l'ensemble des personnes recrutées en CDD et CDI sur la période concernée par le reporting.	%	Quotient du nombre de femmes recrutées par rapport au recrutement effectif société. Pourcentage de femmes recrutées = (SOC 815 / SOC 810)*100.	23 %	12 %	16 %
SOC813	Nombre de jeunes entre 18 et 25 ans recrutés	Ensemble des personnes ayant signé un contrat de travail CDI ou CDD sur la période concernée par le reporting et ayant à la date de signature du contrat un âge supérieur ou égal à 18 ans et strictement inférieur à 26 ans. NB : jusqu'à la date anniversaire des 26 ans, le collaborateur a toujours 25 ans.	# personnes	Cumul du nombre de contrats CDI et CDD enrégistrés au cours de la période concernée par le reporting signés par des jeunes ayant à la date de la signature du contrat un âge supérieur ou égal à 18 ans et strictement inférieur à 26 ans. NB : si une même personne a eu plusieurs contrats sur la même période, cette personne est donc comptabilisée plusieurs fois. Ce n'est pas la date de signature du contrat qui fait foi, mais la date de début d'activité du salarié. Un contrat CDD transformé en CDI est comptabilisé comme une embauche CDI et une fin de contrat CDD.	75	187	128
SOC814	Nombre de stagiaires recrutés	Ensemble des personnes ayant signé un contrat de stage pendant la date de reporting.	# personnes	Cumul du nombre de contrat de stages signés (qu'il soit diplômant, conventionné, rémunéré ou non).	1 021	497	1 348
9 - DÉPARTS							
SOC910	**Départ effectif société**				**235**	**340**	**472**
SOC920	Licenciements				15	43	32
SOC921	Nombre de licenciements CDD	Nombre de salariés CDD licenciés. NB : Les départs pendant la période d'essai du salarié sont également pris en compte.	# personnes	Cumul du nombre de salariés en CDD licenciés au cours de la période concernée par le reporting. NB : si une même personne a été licenciée puis réintégrée sur la même année, puis à nouveau licenciée, cette personne est comptabilisée 2 fois. Ce n'est pas la date de signature de la décision de licenciement qui fait foi, mais la date de notification de la décision au salarié. Tous les motifs de licenciement sont pris en compte.	0	0	1
SOC922	Nombre de licenciements CDI	Nombre de salariés CDI licenciés. NB : Les départs pendant la période d'essai du salarié sont également pris en compte.	# personnes	Cumul du nombre de salariés en CDI licenciés au cours de la période concernée par le reporting. NB : si une même personne a été licenciée puis réintégrée sur la même année, puis à nouveau licenciée, cette personne est comptabilisée 2 fois. Ce n'est pas la date de signature de la décision de licenciement qui fait foi, mais la date de notification de la décision au salarié. Tous les motifs de licenciement sont pris en compte.	15	43	31

	Indicateurs	Définition	Unité	Mode de calcul ou formule	2020	2021	2022
SOC930	**Départs volontaires**				**60**	**69**	**113**
SOC931	Nombre de départs volontaires de salariés CDD	Nombre de salariés CDD ayant quitté de leur propre gré la société qui les emploie sur la période concernée par le reporting. NB : Les départs pendant la période d'essai du salarié sont également pris en compte.	# personnes	Cumul du nombre de salariés CDD ayant rompu volontairement leur contrat au cours de la période concernée par le reporting (démissions et ruptures conventionnelles à l'initiative du salarié).	5	13	17
SOC932	Nombre de départs volontaires de salariés CDI	Nombre de salariés CDI ayant quitté de leur propre gré la société qui les emploie sur la période concernée par le reporting. NB : Les départs pendant la période d'essai du salarié sont également pris en compte.	# personnes	Cumul du nombre de salariés CDI ayant rompu volontairement leur contrat au cours de la période concernée par le reporting (démissions et ruptures conventionnelles à l'initiative du salarié).	55	56	96
SOC940	**Départs liés aux fins de contrats**				**160**	**228**	**292**
SOC941	Nombre de départs des salariés CDD pour motif de fin de contrat	Ensemble des salariés sortis de l'effectif pour motif de contrat de travail CDD arrivé au terme de l'échéance prévue.	#personnes	Cumul du nombre de salariés CDD dont la sortie de la société est liée à l'arrivée à terme échu du contrat de travail. NB : un salarié en fin de CDD au 31/12/N qui signe un autre contrat au 01/01/N+1 n'est pas considéré comme un départ.	31	98	139
SOC942	Nombre de départs des salariés CDI pour fin de contrat	Ensemble des salariés sortis de l'effectif pour motif de contrat de travail CDI arrivé au terme de l'échéance prévue.	#personnes	Cumul du nombre de salariés CDI dont la sortie de la société est liée à l'arrivée à terme échu du contrat de travail qui correspond à l'âge de la retraite normale. NB : un salarié en fin de CDI dont le dernier jour de travail est le 31/12/N n'est pas considéré comme un départ pour l'année N mais pour l'année N+1.	129	130	153
SOC960	**Départs liés aux fins de contrats**						**35**
SOC961	Nombre de départs des salariés CDD pour motif de transfert ou décès	Ensemble des salariés en CDD sortis de l'effectif pour motif de transfert (dans une autre filiale du groupe notamment avec un nouveau contrat de travail) ou de décès sur la période concernée par le reporting	#personnes	Cumul du nombre de salariés CDD dont la sortie de la société est liée à un transfert ou un décès sur la période concernée par le reporting			2
SOC962	Nombre de départs des salariés CDI pour motif de transfert ou décès	Ensemble des salariés en CDI sortis de l'effectif pour motif de transfert (dans une autre filiale du groupe notamment avec un nouveau contrat de travail) ou de décès sur la période concernée par le reporting	#personnes	Cumul du nombre de salariés CDI dont la sortie de la société est liée à un transfert ou un décès sur la période concernée par le reporting			33
SOC950	**Taux de turnover**	**Taux de renouvellement des effectifs de l'entité suite à des départs volontaires ou non et des recrutements de collaborateurs.**	**%**	**Taux de turn-over = [(Nombre de départs au cours de l'année N + Nombre d'arrivées au cours de l'année N)/2] / Effectif au 31 décembre de l'année N-1*100 Taux de turnover = [(SOC 910 + SOC 810)/2] / [(SOC 110 N-1)]*100. NB1 : le nombre de départ porte sur l'ensemble des licenciements, des départs volontaires et des départs pour fin de contrat. NB2 : le nombre d'arrivées porte sur l'ensemble des recrutements CDI et CDD. NB3 : les mobilités internes ne sont pas comptabilisées comme des départs.**	**5 %**	**7 %**	**8 %**
10 - MALADIES PROFESSIONNELLES							
SOC101	✪ Maladies professionnelles	Cumul du nombre des salariés CDD et CDI déclarés par le médecin du travail comme étant atteints de maladies professionnelles sur la période concernée par le reporting.	# personnes	Les maladies professionnelles sont codifiées dans un tableau fourni par l'organisme de Sécurité sociale, qui détermine également les conditions de contraction de ces maladies. La maladie professionnelle constatée par le médecin d'entreprise est sanctionnée par un certificat médical.	0	0	0
11 - DÉPENSES EN MATIÈRE DE POLITIQUE SOCIALE							
SOC102	**Dépenses en matière de politique sociale**		**€**		**10 213 306**	**11 923 547**	**11 925 068**
SOC103	Dépenses volontaires de l'entreprise en avantages sociaux	Contribution financière volontaire de l'entreprise dans les fonds dédiés à la solidarité, à la santé, et à la retraite des salariés (Fonds de Solidarité, Fonds de Solidarité Santé, Assurance Maladie pour Retraités : ASMAR, FCP etc.). NB : les contributions obligatoires suivantes sont exclues : dépenses de formation.	€	Cumul des Fonds alloués pour assurer la solidarité, la santé et la retraite des salariés (FCP, PS cadres, FS, FSS, ASMAR etc.). NB : ne reporter que les contributions employeur volontaires, pas les contributions obligatoires.	6 728 868	7 702 968	7 586 178
SOC104	Fonds alloués aux prêts internes	Montant total des prêts accordés aux salariés notamment par l'intermédiaire des mutuelles, pour les aider à mettre en œuvre des projets personnels d'acquisition de biens ou d'investissements pour améliorer leurs revenus.	€	Cumul des fonds alloués pour le MA2E, FCP-SDE, FPH- SDE…	3 484 438	4 220 579	4 338 890
SOC105	**Couverture protection sociale volontaire**						
SOC106	Effectif couvert par une protection sociale volontaire	Cumul du nombre de salariés en CDD et CDI au 31/12/n bénéficiant de la contribution volontaire de l'entreprise dans les fonds dédiés à la solidarité, à la santé des salariés sur la période du reporting.	# personnes	Cumul du nombre des salariés CDD et CDI bénéficiant de la contribution financière volontaire de l'entreprise dans les fonds dédiés à la solidarité, à la santé des salariés (Fonds de solidarité, Fonds de solidarité santé).	7 704	8 127	8 579
SOC107	Part de l'effectif couvert par une protection sociale volontaire	Pourcentage des salariés CDD et CDI bénéficiant de la contribution volontaire de l'entreprise dans les fonds dédiés à la solidarité, à la santé des salariés sur la période du reporting.	%	SOC 106- Effectif couvert par une protection sociale volontaire / SOC 110- Effectif total société.	98%	98%	99%

	Indicateurs	Définition	Unité	Mode de calcul ou formule	2020	2021	2022
12 - PROMOTION DU GENRE							
SOC171	**Gouvernance**						
SOC172	Effectif du comité de direction (Codir)	Nombre total (hommes et femmes) des membres du Codir.	# personnes	Somme des membres du Codir désignés à la fin de la période de reporting.	117	123	130
SOC173	Nombre de femmes membres du Codir	Nombre de femmes membres du Codir.	# personnes	Somme des femmes membres du Codir désignées à la fin de la période de reporting.	24	24	26
SOC174	Part des femmes membres du Codir	Pourcentage des femmes membres du Codir.	%	(SOC173-Nombre de femmes membres du comité de direction / SOC172- Effectif du comité de direction) 100.	20,51%	19,51%	20,00%
SOC175	**Métiers techniques**						
SOC176	Effectif des salariés exerçant un métier technique	Cumul des salariés (homme et femmes) en CDI et CDD exerçant un métier technique (métiers caractéristiques des activités d'exploitation et de maintenance) sur la période du reporting. NB1 : la nomenclature des métiers techniques est disponible pour chaque entité auprès des services en charge des ressources humaines. NB2 : les stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pas pris en compte.	# personnes	Cumul des salariés en CDI et CDD exerçant un métier technique à la date de fin du reporting. NB : Les salariés dont le dernier jour de travail est le jour de fin de reporting (ex : 31/12/N) sont inclus dans l'effectif reporté. Les impatriés et les expatriés sont comptabilisés dans l'effectif de l'entité d'accueil ayant signé le contrat de travail.	2 749	2 793	3 964
SOC177	Nombre de salariés femmes exerçant un métier technique	Cumul des salariées femmes en CDI et CDD exerçant un métier technique (métiers caractéristiques des activités d'exploitation et de maintenance) sur la période du reporting. NB1 : la nomenclature des métiers techniques est disponible pour chaque entité auprès des services en charge des ressources humaines. NB2 : les stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pas pris en compte.	# personnes	Cumul des femmes salariées en CDI et CDD exerçant un métier technique à la date de fin du reporting. NB : les salariées dont le dernier jour de travail est le jour de fin de reporting (ex : 31/12/N) sont inclus dans l'effectif reporté. Les impatriées et les expatriées sont comptabilisées dans l'effectif de l'entité d'accueil ayant signé le contrat de travail.	114	130	238
SOC178	Part des femmes exerçant un métier technique	Pourcentage des femmes exerçant un métier technique (métiers caractéristiques des activités d'exploitation et de maintenance) sur la période du reporting.	%	«=SOC 177-Nombre de salariés femmes exerçant un métier technique/SOC176-Effectif des salariés exerçant un métier technique 100.	4,15%	4,65%	6,00%
13 - TAUX DE COUVERTURE DE CERTIFICATION							
SOC1005	**Effectif détaché et certifiable**						
SOC1006	Effectif détaché	Nombre total des salariés de la société composé de ceux ayant un CDI ou un CDD valide détachés au groupement d'intérêt économique GS2E (Groupement des Services Eau et Électricité).	# personnes	Cumul de l'effectif des salariés de la société en CDI et CDD (contrat valide à la date de fin du reporting) détachés au groupement d'intérêt économique GS2E. NB1 : les salariés dont le dernier jour de travail est le jour de fin de reporting (ex : 31/12/N) sont inclus dans l'effectif reporté. Les impatriés et les expatriés sont comptabilisés dans l'effectif de l'entité d'accueil ayant signé le contrat de travail. NB2 : les contrats des stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pas pris en compte.	340	668	830
SOC1007	Effectif total certifiable	Nombre total des salariés de la société composée de ceux ayant un CDI ou un CDD valide. NB1 : les contrats des stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pas pris en compte. NB2 : les effectifs détachés à GS2E sont comptabilisés dans l'effectif GS2E (et retirés de l'effectif CIE et SODECI).	# personnes	CIE, SODECI et autres entités : [(SOC 110- Effectif total société) - (SOC 1 006-Effectif détaché)]. GS2E : [(SOC110-Effectif société) + (Somme Effectif détaché CIE et SODECI)].	7 822	8 334	8 645
SOC1010	**Couverture certification santé sécurité au travail**						
SOC1011	Effectif des services certifiés OHSAS 18 001 / ISO 45 001	Nombre total des salariés en CDD ou CDI des directions ou sous-directions certifiées OHSAS 18 001 / ISO 45 001 à la fin de la période de reporting. NB1 : les contrats des stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pas pris en compte. NB2 : les effectifs détachés à GS2E sont comptabilisés dans l'effectif GS2E.	# personnes	Cumul de l'effectif des salariés (en CDI et CDD valide à la date de fin du reporting) des directions ou sous-directions couvertes par un certificat OHSAS 18 001 / ISO 45 001 valide à la date de fin de reporting. NB1 : les salariés dont le dernier jour de travail est le jour de fin de reporting (ex : 31/12/N) sont inclus dans l'effectif reporté. Les impatriés et les expatriés sont comptabilisés dans l'effectif de l'entité d'accueil ayant signé le contrat de travail. NB2 : pour ce qui concerne GS2E, les agents mis à disposition doivent être comptabilisés dans l'effectif.	1 339	1 502	1 613
SOC1012	Taux de couverture certification OHSAS 18 001 / ISO 45 000	Ratio du nombre de salariés des services certifiés OHSAS 18 001 / ISO 45 001 sur l'effectif total certifiable à la date de fin du reporting.	%	[Effectif des services certifiées OHSAS 18 001 - ISO 45 001 (SOC 1 011) / Effectif total certifiable (SOC 1 007)]*100.	17%	18%	19%

Indicateurs environnementaux

	Indicateurs	Définition	Unité	Mode de calcul ou formule	2020	2021	2022
1 - PROVISIONS & GARANTIES RISQUES ENVIRONNEMENT							
ENV110	Provisions et garanties pour risques environnementaux	Montant planifié dans le budget pour assurer la gestion des risques en matière d'environnement.	€	Somme prévue pour les risques avérés et identifiés en matière d'environnement et liés aux activités de l'entreprise.	4 573	0	0
2 - CONSOMMATION D'EAU							
ENV200	**Consommation d'eau**				**5 290 679**	**5 733 179**	**5 630 387**
ENV210	Consommation d'eau des sièges, agences, bureaux	La quantité d'eau potable consommée au sein des locaux administratifs et commerciaux, à savoir les sièges sociaux, les agences commerciales et les bureaux, relevée aux compteurs ou sur facture.	m³	Somme des consommations d'eau de l'ensemble des agences commerciales, bureaux et autres centres administratifs au relevé de compteur. NB : pour les données non disponibles en fin d'exercice, considérer une année glissante (les 12 derniers mois facturés) pour l'année n et préciser le périmètre sur lequel l'année glissante a été nécessaire et le calendrier de l'année glissante considérée. Les données calculées en année glissante ne doivent pas être retraitées l'année suivante pour que le reporting n-1 soit sur une année calendaire. Exclure : -les gratuités d'eau pour les logements du personnel et des retraités, -les centres de production d'eau et d'électricité.	333 022	308 100	336 381
ENV220	Consommation d'eau des usines de production thermique d'électricité	La quantité d'eau potable utilisée par les usines pour la production thermique d'électricité.	m³	Somme des consommations d'eau de l'ensemble des sites de production thermique d'électricité au relevé de compteur. NB : pour les données non disponibles en fin d'exercice, considérer une année glissante (les 12 derniers mois facturés) pour l'année n et préciser le périmètre sur lequel l'année glissante a été nécessaire et le calendrier de l'année glissante considérée. Les données calculées en année glissante ne doivent pas être retraitées l'année suivante pour que le reporting n-1 soit sur une année calendaire.	236 325	261 830	199 209
ENV230	Consommation d'eau des usines de production d'eau	La quantité d'eau potable utilisée par les usines de production d'eau pour les besoins d'exploitation (lavages des décanteurs, des filtres, etc.).	m³	Quantité d'eau consommée dans les usines pour les besoins d'exploitation = (production d'eau des usines * (100-rendement interne des usines de production d'eau ENV320)) / 100.	4 721 332	5 163 249	5 094 797
3 - PRODUCTION & DISTRIBUTION D'EAU							
ENV350	**Capacité production eau potable**						
ENV351	✪ Capacité de production d'eau potable	Capacité totale des forages et usines de production d'eau potable. C'est la somme totale des capacités maximales (ou théoriques) de toutes les unités de production installées.	m³/j	Somme totale des capacités maximales (ou théoriques) de toutes les unités de production installées.	1 173 352	1 174 672	1 197 849
ENV300	**Production et distribution d'eau**						
ENV301	Eau brute usines	Quantité d'eau brute utilisée pour la production d'eau potable.	m³	Volume d'eau brute utilisée pour la production d'eau potable.	310 699 898	322 308 883	340 614 419
ENV302	Eau forages	Quantité d'eau brute en sortie des forages exploités par la société (hors forages alimentant les usines de production d'eau).	m³	Volume d'eau brute produite par les forages exploités par la société et alimentant le réseau (hors forage alimentant les usines de production d'eau).	0	0	0
ENV310	Eau traitée usines	Quantité d'eau ayant subi un traitement destiné à la rendre bactériologiquement et chimiquement propre à la consommation.	m³	Somme de la production d'eau traitée de l'ensemble des usines.	306 558 908	317 145 634	335 386 796
ENV315	✪ Total eau produite	Quantité d'eau potable produite et raccordée au réseau.	m³	Somme de la production d'eau traitée de l'ensemble des usines (ENV 310) et des eaux de forages raccordés au réseau, hors forage alimentant les usines de production (ENV 302).	306 558 908	317 145 634	335 386 796
ENV320	✪ Rendement interne des usines de production d'eau	Le rapport de la quantité d'eau traitée produite par les usines à la quantité d'eau brute utilisée par ces usines.	%	Rendement moyen de l'ensemble des stations en % = (Somme des volumes "eau traitée usines" sur une période donnée des usines de production d'eau) / (Somme des volumes "eau brute usine" sur la période de reporting des usines de production d'eau) x100.	98,70%	98,40%	98,50%
ENV330	✪ Rendement de réseau	Le rapport de la quantité d'eau facturée aux clients à la quantité d'eau mise à disposition dans le réseau d'eau par les usines de production et les forages en exploitation.	%	Rendement de réseau d'eau potable (%) =(ENV 341 volume total d'eau vendu sur la période de reporting aux consommateurs en m³ /(ENV 310 volume eau traitée usines sur la période de reporting + ENV 302 eau forages sur la période de reporting) x100.	74,27%	78,04%	80,09%
ENV341	Volume d'eau vendu	Quantité d'eau relevée par les compteurs et facturée aux clients.	m³	Cumul des m³ facturés aux clients pendant la période de reporting. NB : il ne s'agit pas du volume recouvré.	227 666 000	247 505 000	268 606 798

	Indicateurs	Définition	Unité	Mode de calcul ou formule	2020	2021	2022
4 - CONSOMMATION D'ÉNERGIE							
ENV410	**Consommation d'énergie totale**				**9 031 515**	**9 297 776**	**9 813 375**
ENV415	Consommation d'électricité des ouvrages de production d'électricité	Quantité totale d'électricité consommée par l'ensemble des ouvrages de production d'électricité au relevé de compteur hors arrêts des groupes.	GWh	Cumul des GWh relevés au(x) compteur(s) de l'ensemble des sites de production d'électricité (consommations « auxiliaires »). ENV 415 = ENV415.01+(...)+ENV 415.23 NB1 : inclure la consommation des bureaux des usines si elles ne peuvent pas être isolées (sinon la comptabiliser en ENV 420). NB2 : pour les données non disponibles en fin d'exercice, considérer une année glissante (les 12 derniers mois facturés) pour l'année n et préciser le périmètre sur lequel l'année glissante a été nécessaire et le calendrier de l'année glissante considérée. Les données calculées en année glissante ne doivent pas être retraitées l'année suivante pour que le reporting n-1 soit sur une année calendaire.	74,1	65	62,5
ENV416	Consommation externe d'électricité des ouvrages de prod. d'élec.	Quantité totale d'électricité consommée par l'ensemble des ouvrages de production d'électricité au relevé de compteur lors des arrêts des groupes uniquement.	GWh	Cumul des GWh relevés au(x) compteur(s) de l'ensemble des sites de production d'électricité (consommations "auxiliaires" généraux : pont roulant, éclairage, prise de force motrice...) lors des arrêts des groupes. ENV 416= ENV 416.01+(...)+ENV 416.23 NB1 : inclure la consommation des bureaux des usines si elles ne peuvent pas être isolées (sinon la comptabiliser en ENV 420). NB2 : pour les données non disponibles en fin d'exercice, considérer une année glissante (les 12 derniers mois facturés) pour l'année n et préciser le périmètre sur lequel l'année glissante a été nécessaire et le calendrier de l'année glissante considérée. Les données calculées en année glissante ne doivent pas être retraitées l'année suivante pour que le reporting n-1 soit sur une année calendaire.	0,8	3,3	3,6
ENV420	Consommation d'énergie électrique des sièges, agences, bureaux	Quantité totale d'électricité consommée par l'ensemble des agences commerciales, bureaux et autres centres administratifs au relevé de compteur.	GWh	Cumul des GWh relevés au(x) compteur(s) des agences commerciales, bureaux et autres centres administratifs detenus/exploités par l'entité. NB1 : il ne s'agit pas des GWh recouvrés. NB2 : pour les données non disponibles en fin d'exercice, considérer une année glissante (les 12 derniers mois facturés) pour l'année n et préciser le périmètre sur lequel l'année glissante a été nécessaire et le calendrier de l'année glissante considérée. Les données calculées en année glissante ne doivent pas être retraitées l'année suivante pour que le reporting n-1 soit sur une année calendaire. Exclure : - Les gratuités d'électricité pour les logements du personnel et des retraités. - Les centres de production d'eau et d'électricité. - Les bureaux et autres centres administratifs de la tutelle	40,37	42,34	41,92
ENV425	Consommation d'électricité des ouvrages d'assainissement	Quantité totale d'électricité consommée pour l'entretien et l'exploitation des réseaux et ouvrages d'assainissement et de drainage au relevé de compteur.	GWh	Cumul des GWh relevés au(x) compteur(s) de l'ensemble des sites liés à l'activité d'assainissement. Les bureaux et autres centres administratifs de la tutelle NB1 : inclure la consommation des bureaux des usines si elles ne peuvent pas être isolées (sinon la comptabiliser en ENV 420). NB2 : pour les données non disponibles en fin d'exercice, considérer une année glissante (les 12 derniers mois facturés) pour l'année n et préciser le périmètre sur lequel l'année glissante a été nécessaire et le calendrier de l'année glissante considérée. Les données calculées en année glissante ne doivent pas être retraitées l'année suivante pour que le reporting n-1 soit sur une année calendaire.	1,3	1	1,2
ENV430	Consommation d'énergie électrique des ouvrages de production et de distribution d'eau	Quantité totale d'électricité consommée par l'ensemble des ouvrages de production et de distribution d'eau au relevé de compteur.	GWh	Cumul des GWh relevés au(x) compteur(s) de l'ensemble des sites de production et de distribution d'eau (consommations « auxiliaires »). NB1 : inclure la consommation des bureaux des usines si elles ne peuvent pas être isolées (sinon la comptabiliser en ENV 420). NB2 : pour les données non disponibles en fin d'exercice, considérer une année glissante (les 12 derniers mois facturés) pour l'année n et préciser le périmètre sur lequel l'année glissante a été nécessaire et le calendrier de l'année glissante considérée. Les données calculées en année glissante ne doivent pas être retraitées l'année suivante pour que le reporting n-1 soit sur une année calendaire.	221	223	238
ENV440	Consommation de gaz naturel	Quantité totale de gaz naturel utilisée par des turbines à gaz au relevé machine.	m^3	Cumul des m^3 de gaz naturel consommés pendant la période de reporting par les turbines à gaz au relevé machine. ENV440 =ENV440.20+ENV440.21+ENV440.22+ENV440.23 NB : sur les périodes ou le relevé machine a été impossible, estimer avec les GWh produits.	1 002 217 534	1 031 726 604	1 125 371 073
ENV450	Consommation de HVO	Quantité totale d'Heavy Vacuum Oil (HVO) utilisée par les turbines à gaz au relevé machine.	m^3	Cumul des m^3 de HVO consommés pendant la période de reporting par les turbines à gaz au relevé machine (substitution du gaz en cas de rupture d'approvisionnement). ENV450 =ENV450.20+ENV450.21+ENV450.22+ENV450.23	11983	81480	21300
ENV460	Consommation de DDO	Quantité totale de Distalate Diesel Oil (DDO) utilisée par les turbines à gaz au relevé machine.	m^3	Cumul des m^3 de DDO consommés pendant la période de reporting par les turbines à gaz au relevé machine (en substitution du gaz et du HVO ou lors du passage du gaz ou HVO). ENV460 =ENV460.20+ENV460.21+ENV460.22+ENV460.23	576	1 840	1 404

	Indicateurs	Définition	Unité	Mode de calcul ou formule	2020	2021	2022
ENV470	Consommation Gasoil/Diesel Oil des groupes électrogènes de secours	Quantité totale de Gasoil/Fuel utilisée par les groupes électrogènes de secours.	m³	Cumul des m³ de Gasoil/Fuel consommés pendant la période de reporting par les groupes électrogènes de secours (utilisés en cas de défaut d'alimentation électrique), facturés au réel ou sorties de stock.	31 024	355 553	998 587
ENV475	Consommation Gasoil/Diesel Oil des groupes électrogènes pour la production d'électricité	Quantité totale de Gasoil/Fuel utilisée par les groupes électrogènes pour la production électrique.	m³	Cumul des m³ de Gasoil/Fuel consommés pendant la période de reporting par les groupes électrogènes des centrales isolées et pour le démarrage des ouvrages d'exploitation, facturés au réel ou sorties de stock.	2 356 605	5 763 086	1 296 265
ENV480	**Consommation totale de carburant véhicules**				**5 904 949**	**6 630 896**	**6 612 819**
ENV481	Consommation Diesel des véhicules	Quantité totale de Diesel utilisée par les véhicules destinés à l'exploitation.	l	Cumul total des litres de carburant Diesel consommés par les véhicules destinés à l'exploitation. NB : exclure les véhicules sous contrat, l'ensemble des véhicules à usage personnel, les véhicules de location de courte durée (moins d'une semaine).	3 905 122	3 835 723	3 389 513
ENV482	Consommation essence/Super des véhicules	Quantité totale d'essence/Super utilisée par les véhicules destinés à l'exploitation.	l	Cumul total des litres de carburant essence/Super consommés par les véhicules destinés à l'exploitation. NB : exclure les véhicules sous contrat, l'ensemble des véhicules à usage personnel, les véhicules de location de courte durée (moins d'une semaine).	1 999 828	2 795 173	3 223 307
5 - PRODUCTION & DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ							
ENV510	**✪ Capacité totale opérée interconnectée**		**MW**		**1 247**	**1 295**	**1 312**
ENV511	Capacité installée interconnectée thermique	Capacité totale du parc de production thermique interconnecté opéré sur la base de la capacité réelle. C'est la somme totale des puissances maximales (ou théoriques) de tous les groupes de production installés sur le réseau.	MW	Somme des puissances du parc thermique interconnecté opéré à une période donnée sur la base de la capacité réelle exprimée en MW. ENV511 := ENV511.20 + ENV520.21 + ENV 520.22 + ENV.520.23	643	691	708
ENV512	Capacité installée interconnectée hydroélectrique	Capacité totale du parc de production hydroélectrique interconnecté opéré sur la base de la capacité réelle.	MW	Somme des puissances du parc hydroélectrique interconnecté opéré à une période donnée sur la base de la capacité réelle exprimée en MW. ENV 512= ENV 512.01 + (...) + ENV 512.11	604	604	604
	✪ Part des capacités de production (MW) d'électricité renouvelable		%		46 %	46 %	46 %
ENV520	**✪ Production électrique totale interconnectée**				**5 592**	**5 522**	**5 383**
ENV521	Production totale des usines de production électrique thermique	Production totale d'électricité nette livrée du parc thermique interconnecté.	GWh	Énergie totale nette livrée du parc thermique interconnecté. ENV 521= ENV 521.20 + ENV 521.21 + ENV 521.22 + ENV 521.23	3 694	4 053	3 888
ENV522	✪ Production totale des usines de production hydroélectrique	Production totale d'électricité nette livrée du parc hydroélectrique interconnecté.	GWh	Énergie totale nette livrée du parc hydroélectrique interconnecté. ENV 522 = ENV 522.01 + (...) + ENV 522.11	1 897	1 470	1 495
	✪ Part de la production (GWh) d'électricité renouvelable		%		34,00%	27,00%	28,00%
ENV530	✪ Rendement production électricité	Rapport de l'énergie évacuée sur le réseau de transport (production nette) par l'énergie en sortie de l'alternateur (production brute) d'un groupe. La différence entre les deux énergies est consommée par les auxiliaires du groupe (divers équipements annexes nécessaires au fonctionnement du groupe de production).	%	Rendement production électricité = Production totale nette / production brute * 100. NB : les pertes correspondent à l'énergie soutirée pour la consommation interne des usines.	98,90%	98,90%	98,60%
ENV531	✪ Rendement production électricité Abidjan	Rapport de l'énergie produite à Abidjan et évacuée sur le réseau de transport (production nette) par l'énergie en sortie de l'alternateur (production brute) d'un groupe. La différence entre les deux énergies est consommée par les auxiliaires du groupe (divers équipements annexes nécessaires au fonctionnement du groupe de production).	%	Rendement production électricité Abidjan = Production totale nette Abidjan / production brute Abidjan * 100. NB : les pertes correspondent à l'énergie soutirée pour la consommation interne des usines d'Abidjan.	99,00%	99,10%	99,10%
ENV550	**Énergie disponible**				**8 974**	**8 173**	**8 822**
ENV551	Énergie disponible thermique	Énergie productible du parc de production thermique en fonction des conditions opérationnelles et techniques de l'installation.	GWh	Temps de disponibilité (h) x Puissance d'exploitation * Temps de disponibilité (h)= Nombre d'heure de l'année (h) - Temps d'indisponibilité programmée de l'année (h) * Puissance d'exploitation : Puissance maximale possible d'exploitation des groupes	4 814	4 924	4 867
ENV552	Énergie disponible hydroélectrique	Énergie productible du parc de production hydroélectrique en fonction des conditions opérationnelles et techniques de l'installation.	GWh	Temps de disponibilité (h) x Puissance d'exploitation * Temps de disponibilité (h)= Nombre d'heure de l'année (h) - Temps d'indisponibilité programmée de l'année (h) * Puissance d'exploitation : Puissance maximale possible d'exploitation des groupes	4 159	3 249	3 955

	Indicateurs	Définition	Unité	Mode de calcul ou formule	2020	2021	2022
ENV560	**✪ Rendement global électricité**	**C'est le rapport de la production brute (énergie en sortie de l'alternateur) par l'énergie effectivement consommée par le client final. Ce rendement tient compte donc des pertes production, transport et distribution. Remarque : les clients alimentés directement par le réseau de transport subissent seulement les pertes production et transport.**	**%**	**Rendement global du système électrique selon la définition des statistiques nationales ivoiriennes.**	**82,54%**	**83,67%**	**85,02%**
6 - CONSOMMATION DES MATIÈRES PREMIÈRES & INTRANTS							
ENV600	**Consommation des matières premières et intrants**						
ENV610	Huiles	Quantité des huiles utilisées dans l'exploitation des ouvrages.	l	Cumul des litres d'huiles consommées.	149 282	100 055	113 996
ENV620	Chlore gazeux	Quantité de chlore gazeux utilisée dans l'exploitation.	t	Cumul des tonnes de chlore gazeux utilisées pour l'exploitation.	0	0	0
ENV630	Chaux	Quantité de chaux utilisée pour l'exploitation.	t	Cumul des tonnes de chaux utilisées pour l'exploitation.	25 909	10 727	12 433
ENV640	Hypochlorite de calcium	Quantité de hypochlorite de calcium utilisée pour l'exploitation.	t	Cumul des tonnes d'hypochlorite de calcium utilisées pour l'exploitation.	4 453	1 948	2 544
ENV650	Sulfate d'alumine	Quantité de sulfate d'alumine (Al2(SO4)3) utilisée pour l'exploitation.	t	Cumul des tonnes de sulfate d'alumine utilisées pour l'exploitation.	10 623	4 201	5 107
ENV660	Gaz SF6	Quantité de gaz SF6 utilisée pour l'exploitation et la maintenance des ouvrages.	kg	Cumul des kg de gaz SF6 utilisées pour l'exploitation. NB : les mesures obtenues par la pesée des bouteilles SF6, la différence de poids sur une période constitue les pertes de SF6 (transport).	570	495	318
ENV670	Carbonate de calcium	Quantité de carbonate de calcium utilisée pour l'exploitation.	t	Cumul des tonnes de carbonate de calcium utilisées pour l'exploitation	2 838	979	1 323
ENV680	Fluides frigorigènes	Quantité de fluides frigorigènes présente dans les équipements de climatisation installés dans les sièges, bureaux, agences, usines et ouvrages d'exploitation.	kg	Cumul des kg de fluides frigorigènes présent dans les équipements de climatisation (split, armoire, DRV, rooftop). Les quantités présentes dans les équipements sont identifiées à partir de la charge moyenne. - Split : 1 kg de fluide - Armoire : 5 kg de fluide - DRV : 9 kg de fluide - Rooftop : 26 kg de fluide Source : Matrice de restitution des GES liées aux fluides frigorigènes. La matrice mobilise les données d'entrées (charge moyenne, taux de fuite annuelle, PRG) de la base carbone ADEME (http://www.bilans-ges.ademe.fr/).	8 797	10 449	11 327
ENV681	Pertes de fluides frigorigènes	Quantité estimée de fluides frigorigènes ayant fuité des équipements de climatisation installés dans les sièges, bureaux, agences, usines et ouvrages d'exploitation.	kg	Cumul des kg estimés de fluides frigorigènes ayant fuité des équipements de climatisation (split, armoire, DRV, rooftop). Les fuites sont quantifiées sur la base du taux de fuite annuel. - Split : 5 % - Armoire : 6 % - DRV : 10 % - Rooftop : 5 % Source : Matrice de restitution des GES liées aux fluides frigorigènes. La matrice mobilise les données d'entrées (charge moyenne, taux de fuite annuelle, PRG) de la base carbone ADEME (http://www.bilans-ges.ademe.fr/).	485	340	373
7 - POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES : CO2, N0x, SOx							
ENV710 NEW	**Émissions de gaz à effet de serre (GES)**		**tCO2e**	**Nouveau calcul selon GHG Protocol intégrant le Scope 1 : Gaz à effet de serre émis directement le Scope 2 : Émissions indirectes liées à l'énergie le Scope 3 : Autres émissions indirecte**	**2 615 548[39]**	**3 520 591[40]**	**3 949 672**
Scope 1	Émissions directes des sources fixes de combustion		tCO2e	Selon GHG Protocol	2 584 170	2 282 835	2 298 744
Scope 1	Émissions directes des sources mobiles à moteur thermique		tCO2e	Selon GHG Protocol	17940	15745	15579
Scope 1	Émissions directes des procédés hors énergie		tCO2e	Selon GHG Protocol	0	0	0
Scope 1	Émissions directes fugitives		tCO2e	Selon GHG Protocol	13395	139 074	134 962
Scope 1	Émissions dues à l'utilisation des terres, aux changements d'affectation des terres et aux forêts (UTCF)		tCO2e	Selon GHG Protocol	0	0	0
Scope 2	Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité		tCO2e	Selon GHG Protocol	31	645 502	748 798
Scope 2	Émissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid		tCO2e	Selon GHG Protocol	0	0	0
Scope 3	Amont de l'énergie		tCO2e	Selon GHG Protocol	0	341 566	317 997
Scope 3	Achats de produits ou services		tCO2e	Selon GHG Protocol	0	56636	59155
Scope 3	Immobilisations de biens		tCO2e	Selon GHG Protocol	0	9 117	26440
Scope 3	Déchets		tCO2e	Selon GHG Protocol	13	21050	259
Scope 3	Transport de marchandise amont		tCO2e	Selon GHG Protocol	0	3 473	320 066

39 La valeur des émissions totales de GES publiée en 2020 a connu un ajustement suite à une correction effectuée au niveau des données de consommation de combustible pour la production d'électricité.

40 La valeur des émissions totales de GES publiée en 2021 a connu un ajustement suite à une correction effectuée au niveau des données de consommation de combustible pour la production d'électricité.

	Indicateurs	Définition	Unité	Mode de calcul ou formule	2020	2021	2022
Scope 3	Déplacements professionnels		tCO2e	Selon GHG Protocol	0	5 299	27329
Scope 3	Actifs en amont loués ou en crédit-bail		tCO2e	Selon GHG Protocol	0	0	0
Scope 3	Investissements		tCO2e	Selon GHG Protocol	0	0	0
Scope 3	Déplacements des clients		tCO2e	Selon GHG Protocol	0	0	0
Scope 3	Transport et distribution de marchandises en aval		tCO2e	Selon GHG Protocol	0	0	0
Scope 3	Utilisation des produits vendus par l'entreprise		tCO2e	Selon GHG Protocol	0	0	0
Scope 3	Transformation des produits vendus		tCO2e	Selon GHG Protocol	0	0	0
Scope 3	Élimination en fin de vie des produits vendus		tCO2e	Selon GHG Protocol	0	0	0
Scope 3	Franchises		tCO2e	Selon GHG Protocol	0	0	0
Scope 3	Location ou leasing de biens en aval		tCO2e	Selon GHG Protocol	0	0	0
Scope 3	Déplacements domicile-travail		tCO2e	Selon GHG Protocol	0	293	342
Scope 3	Autres émissions indirectes non incluses dans les autres catégories		tCO2e	Selon GHG Protocol	0	0	0
	Intensité carbone de l'électricité produite		gCO2e/kWh		461[41]	497[42]	509
ENV714	Rejets de gaz à effet de serre pendant production électrique	Quantité de GES rejetée dans l'atmosphère au cours de la production de l'électricité.	% gaz sec	Mesure réelle instantanée des émissions atmosphériques en condition de fonctionnement réalisées par une structure spécialisée externe NB1 : Retenir la donnée relevée la plus élevée NB2 : Les Composées Organiques Volatiles ne sont pas inclus dans les mesures réalisées conformément aux prescriptions de l'arrêté d'exploitation.	6,06%	4,18%	12,99%
ENV750	**Sensibilisation à la réduction des Rejets de GES**						
ENV751	Rejets de GES à éviter grâce audits énergétiques	Quantités de GES qui seront évitées grâce aux actions visant l'efficacité énergétique ou la transition vers les énergies renouvelables.	t CO2e	Cumul des économies estimées sur la consommation électrique annuelle des clients si les actions d'équipements ou d'exploitation préconisées dans les rapports d'audits sont réalisées Ces économies, évaluées sur la période de reporting, sont estimées en kWh, ramené en t CO2e (à exprimer en négatif). Les méthodologies sont précisées dans chaque rapport d'audit et calculateur interne.	2 251	4 872	0
ENV720	**✪ Rejets de NOx production électrique**	**Rejets d'oxydes d'azote (NOx) au cours de la production électrique (résultat d'analyses le plus élevé).**	**mg/Nm³**	**Donnée la plus élevée des résultats des analyses réalisées pendant la période de reporting par un organisme spécialisé (i.e. Veritas). Si aucun relevé n'a été effectué sur la période de reporting : indiquer le dernier résultat disponible.**	**224**	**262**	**182**
ENV730	**✪ Rejets de SOx production électrique**	**Rejets d'oxydes de soufre (SOx) dans la production électrique (résultat d'analyses le plus élevé).**	**mg/Nm³**	**Donnée la plus élevée des résultats des analyses réalisées pendant la période de reporting par un organisme spécialisé (i.e. Veritas). Si aucun relevé n'a été effectué sur la période de reporting : indiquer le dernier résultat disponible.**	**25**	**1**	**2**
ENV725	✪ Mesures de l'air	Mesures de l'air réalisées	Nombre	Cumul du nombre de point de mesures de l'air réalisées par campagne sur la période du reporting		0	0
ENV726	✪ Mesures de l'air conforme	Mesures de l'air conformes aux réglementations nationales et internationales réalisées	Nombre	Cumul du nombre de point de mesure de l'air conformes aux réglementations nationales et internationales réalisées par campagne sur la période de reporting		0	0
ENV727	✪ Taux des mesures de l'air conformes aux réglementations nationales et internationales	Rapport du nombre des mesures de l'air conforme aux réglementations nationales et internationales réalisées par rapport àau nombre de mesures de l'air réalisées	%	ENV 726 (Mesures de l'air conformes aux réglementations nationales et internationales réalisées) / ENV 725 (Mesures de l'air réalisées)*100		0,00%	0,00%
8 - APPAREILS CONTENANT DES PCB							
ENV800	**Nombre total de transformateurs contenant du PCB**						
ENV830	Nombre total de transformateurs utilisés	Nombre total de transformateurs utilisés en fin de période de reporting.	Nombre	Cumul des transformateurs utilisés par la distribution, le transport et la production en fin de période de reporting.	11 127	15 416	15 420
ENV810	Nombre de transformateurs contaminés aux PCB à décontaminer	Nombre total de transformateurs identifiés en fin de période dont le fluide (huile), utilisé comme fluide diélectrique ou lubrifiant, contient une teneur en PCB comprise entre 50 et 500 ppm qui peut être traitée et réduite par une structure spécialisée aux fins d'une remise en service de ces appareils, en fin de période.	Nombre	Cumul des transformateurs de la distribution, du transport et de la production, dont le fluide (huile) a une teneur en PCB comprise entre 50 et 500 ppm inventoriés en fin de période de reporting. NB : la décontamination est faite par des prestataires spécialisés agréés.	284	283	284
ENV820	Nombre de transformateurs contaminés aux PCB à éliminer	Nombre total de transformateurs identifiés en fin de période dont le fluide (huile), utilisé comme fluide diélectrique ou lubrifiant, contient une teneur en PCB supérieure à 500 ppm de sorte que ces appareils doivent obligatoirement être retirés et isolés de l'exploitation, puis mis à la disposition d'une structure spécialisée en élimination de PCB, en fin de période.	Nombre	Cumul des transformateurs de la distribution, du transport et de la production, dont le fluide (huile) a une teneur en PCB est supérieure à 500 ppm, inventoriés en fin de période de reporting. NB : l'élimination est faite par des prestataires spécialisés agréés.	31	31	30

41 La valeur de l'intensité carbone publiée en 2020 a connu un ajustement suite à une correction effectuée au niveau des données de consommation de combustible pour la production d'électricité

42 La valeur de l'intensité carbone publiée en 2021 a connu un ajustement suite à une correction effectuée au niveau des données de consommation de combustible pour la production d'électricité

	Indicateurs	Définition	Unité	Mode de calcul ou formule	2020	2021	2022
ENV840	Taux de transformateurs contenant du PCB	Rapport du nombre de transformateurs contaminés au PCB à décontaminer et à éliminer, sur le nombre total de transformateurs utilisés.	%	Calcul (transformateurs à décontaminer (ENV 810) + transformateurs à éliminer (ENV820))/ nombre total de transformateurs utilisés (ENV830).	2,83%	2,04%	2,04%
ENV850	Nombre de transformateurs avec PCB expédiés pour élimination	Nombre de transformateurs souillés au PCB expédiés dans des centres autorisés pendant la période de reporting.	Nombre	Cumul des transformateurs expédiés en France pour élimination en centre autorisé, dans le cadre de la convention signée avec le Centre régional des conventions de Bâle et de Stockholm pour l'élimination des PCB.	0	6	6
9 - CONSOMMATION PAPIER, PRODUITS INFORMATIQUES & DÉCHETS PRODUITS							
ENV900	**Consommation de papier & produits informatiques**						
ENV910	Consommation de papier pour la bureautique	Quantité de papier rame acheté et/ou utilisée soit pour des impressions à l'imprimante, soit pour des prises de notes durant la période du reporting.	kg	Nombre total de rames de papiers achetées x poids d'une rame (Poids d'une rame de 500 feuilles de papier A4 : 2,6 kg ; poids d'une ramette de 500 feuilles de papier A3 : 5 kg).	127 980	156 568	126 589
ENV911	Consommation de papier pour l'édition des factures	Quantité de papier utilisée pour l'édition des factures clients (service externalisé).	kg	Cumul en poids des factures clients émises pendant la période de reporting (préciser le mode de calcul en commentaire).	70 996	87 163	89 132
ENV920	Consommation de toners (encre) d'imprimante	Quantité de cartouches d'encre (toner) utilisée pour des impressions par l'ensemble des imprimantes de l'entreprise, qu'elles soient de location et à usage collectif ou affectées spécifiquement à des personnes.	kg	Nombre de cartouches achetées x poids de chaque cartouche (poids d'une cartouche selon le modèle - cf. détail des articles dans www.amazon.fr).	3 820	6 265	5 820
ENV950	**Déchets produits par les entités industrielles**						
ENV951	Déchets industriels banals	Quantité de déchets industriels assimilés aux ordures ménagères produits par les entités industrielles (usine de production d'eau potable, centrale thermique et hydroélectrique) pendant la période de reporting. NB : les quantités sont retracées sur la base des déclarations effectuées auprès des autorités compétentes (Côte d'Ivoire : Centre ivoirien anti-pollution (CIAPOL) / Sénégal : Direction de l'Environnement et des établissements classés (DEEC)).	t	Cumul en poids des déchets industriels banals produits pendant la période de reporting.	1 062,52	1 042,12	1 124,64
ENV952	Déchets spéciaux liquides	Quantité de déchets liquides (huile usagée, HVO/DDO usagé, eaux usées...) présentant un risque pour l'environnement et la santé humaine produits par les entités industrielles (usine de production d'eau potable, centrale thermique et hydroélectrique) pendant la période de reporting. NB : les quantités sont retracées sur la base des déclarations effectuées auprès des autorités compétentes (Côte d'Ivoire : Centre ivoirien anti-pollution (CIAPOL) / Sénégal : Direction de l'Environnement et des établissements classés (DEEC)).	m^3	Cumul du volume des déchets dangereux liquides produits pendant la période de reporting.	159 325,95	186 793,46	106 955,38
ENV953	Déchets spéciaux solides	Quantité de déchets solides (filtres usagés, chiffons et graviers souillés, produits chimiques, batteries usagées...) présentant un risque pour l'environnement et la santé humaine produits par les entités industrielles (usine de production d'eau potable, centrale thermique et hydroélectrique) pendant la période de reporting. NB : les quantités sont retracées sur la base des déclarations effectuées auprès des autorités compétentes (Côte d'Ivoire : Centre ivoirien anti-pollution (CIAPOL) / Sénégal : Direction de l'Environnement et des établissements classés (DEEC)).	t	Cumul en poids des déchets dangereux solides produits pendant la période de reporting.	275,07	181,06	113,66
10 - TAUX DE COUVERTURE DE CERTIFICATION							
ENV1010	**Couverture certification environnement (ISO 14 001)**						
ENV1020	**ISO 14 001 - production d'eau potable**						
ENV1021	Capacité de production d'eau potable des ouvrages certifiés ISO 14 001	Capacité totale des forages et usines de production d'eau potable couvertes par une certification ISO 14 001 valide à la date de fin de reporting.	$m^3/j.$	Somme totale des capacités maximales (ou théoriques) de toutes les unités de production d'eau potable (forage et usines) exploitées par les directions / sous-directions certifiées ISO 14 001.	716 320	717 640	717 640
ENV1022	Taux de couverture certification ISO 14 001- Production eau potable	Ratio de la capacité de production d'eau potable des entités certifiées ISO 14 001 sur la capacité de production d'eau potable à la date de fin du reporting.	%	[Capacité de production d'eau potable des entités certifiées ISO 14 001(ENV1021) / Capacité de production d'eau(ENV351)]*100.	61%	61%	60%
ENV1030	**ISO 14 001 - assainissement**						
ENV1031	Réseau d'assainissement certifié ISO 14 001	Longueur du réseau d'assainissement et de drainage exploité couvert par une certification ISO 14 001 valide à la date de fin de reporting.	km	Cumul de la longueur des réseaux eaux usées unitaire et d'eaux pluviales exploitées par les directions / sous-directions certifiées ISO 14 001 au 31/12/N.	0	0	0
ENV1032	Taux de couverture certification ISO 14 001 - assainissement	Ratio de la longueur du réseau d'assainissement et de drainage exploité par des entités certifiées ISO 14 001 sur la longueur du réseau d'assainissement et de drainage exploité à la date de fin du reporting.	%	[longueur des réseaux eaux usées unitaire et d'eaux pluviales certifiés ISO 14 001 (ENV 1 031) / Réseaux d'assainissement exploités au 31/12/N (SOT 234)]*100.	0 %	0%	0%

	Indicateurs	Définition	Unité	Mode de calcul ou formule	2020	2021	2022
ENV1040	**ISO 14 001 - production d'électricité**						
ENV1041	Capacité de production d'électricité des entités certifiées ISO 14 001	Capacité totale du parc de production hydroélectrique et thermique interconnecté opéré sur la base de la capacité réelle, des ouvrages couverts par une certification ISO 14 001 valide à la date de fin de reporting.	MW	Somme des puissances du parc hydroélectrique et thermique interconnecté opéré par des sous directions ou directions certifiées ISO 14 001 à la fin de la période de reporting (sur la base de la capacité réelle).	1 247	1 247	1 247
ENV1042	Taux de couverture certification ISO 14 001 - production d'électricité	Ratio de la capacité de production d'électricité des entités certifiées ISO 14 001 sur la capacité de production d'électricité à la date de fin du reporting.	%	[Capacité de production d'électricité des entités certifiées ISO 14 001(ENV 1 041) / Capacité totale de production d'électricité (ENV 510)] *100.	100,00%	96,00%	95,00%
ENV1050	**ISO 14 001 - transport d'électricité**						
ENV1051	Réseaux de transport certifiés ISO 14 001	Nombre de kilomètres de lignes et câbles Haute Tension (HTB et THT) utilisés pour l'acheminement de l'électricité exploités et couverts par une certification ISO 14 001 valide à la date de fin de reporting.	km	Somme (nombre de km de lignes et km câbles utilisés) HTB et THT exploités par des sous directions ou directions certifiées ISO 14 001 à la fin de la période de reporting.	7 063	7 435	7 441
ENV1052	Ratio des réseaux de transport exploités par les entités certifiées ISO 14 001	Ratio des réseaux de transport exploités par les entités certifiées ISO 14 001 sur les réseaux de transport exploités à la date de fin du reporting.	%	[Réseaux de transport exploités par les entités certifiées ISO 14 001(ENV 1 051) / Réseaux de transport exploités (SOT 231)]*100.	100 %	100 %	100 %
11 - BIODIVERSITÉ							
ENV1200	**BIODIVERSITE**						
ENV 1201	Projets en développement	Nombre total de projets en développement et en fin de période de reporting	Nombre	Cumul du nombre de projets en phase de développement en fin de période de reporting		8	8
ENV 1202	Projets en construction	Nombre total de projets en construction en fin de période de reporting	Nombre	Cumul du nombre de projets en construction en fin de période de reporting		2	2
ENV 1203	Projets disposant d'une étude d'impact environnemental et social adressant les enjeux de biodiversité	Nombre total de projets en développement et en construction disposant d'une étude d'impact environnemental et social adressant les enjeux de biodiversité respectueuses des exigences réglementaires et des meilleurs standards nationaux, sous-régionaux et internationaux (Codes de l'environnement, Norme de performance SFI n°6 et/ou Norme 4 pour la BEI et/ou, Sauvegarde opérationnelle 3 pour la BAD) en fin de période de reporting	Nombre	Cumul du nombre de projet projets en phase de développement et de construction disposant d'une étude d'impact environnemental et social adressant les enjeux de biodiversité respectueuses des exigences réglementaires et des meilleurs standards nationaux, sous-régionaux et internationaux (Codes de l'environnement, Norme de performance SFI n°6 et/ou Norme 4 pour la BEI et/ou, Sauvegarde opérationnelle 3 pour la BAD) en fin de période de reporting		10	10
ENV 1204	Taux de projets en développement et en construction disposant d'une étude d'impact environnemental et social adressant les enjeux de biodiversité	Ratio des projets en développement et en construction disposant d'une étude d'impact environnemental et social adressant les enjeux de biodiversité respectueuses des exigences réglementaires et des meilleurs standards nationaux, sous-régionaux et internationaux (Codes de l'environnement, Norme de performance SFI n°6 et/ou Norme 4 pour la BEI et/ou, Sauvegarde opérationnelle 3 pour la BAD) sur les projets en développement et en construction en fin de période du reporting	%	ENV 1203/ (ENV 1201+ ENV 1202)		100 %	100 %
ENV 1205	Projets conduit conformément aux exigences en matière de gestion de la Biodiversité	Nombre total de projets en développement et en construction conduits conformément aux exigences réglementaires et aux meilleurs standards nationaux, sous-régionaux et internationaux en matière de gestion, de protection, de conservation et de valorisation de la Biodiversité (Codes de l'environnement, Norme de performance SFI n°6 et/ou Norme 4 pour la BEI et/ou, Sauvegarde opérationnelle 3 pour la BAD) en fin de période du reporting	Nombre	Cumul du nombre de projets en phase de développement et de construction conduit conformément aux exigences réglementaires et aux meilleurs standards nationaux, sous-régionaux et internationaux (Codes de l'environnement, Norme de performance SFI n°6 et/ou Norme 4 pour la BEI et/ou, Sauvegarde opérationnelle 3 pour la BAD) en matière de gestion, de protection, de conservation et de valorisation de la Biodiversité, en fin de période du reporting		10	10
ENV 1206	Taux de projets en développement et en construction conduit conformément aux exigences en matière de gestion de la Biodiversité	Ratio des projets conduit conformément aux exigences réglementaires et aux meilleurs standards nationaux, sous-régionaux et internationaux en matière de gestion, de protection, de conservation et de valorisation de la Biodiversité (Codes de l'environnement, Norme de performance SFI n°6 et/ou Norme 4 pour la BEI et/ou, Sauvegarde opérationnelle 3 pour la BAD) sur les projets en développement et en construction, en fin de période du reporting	%	ENV 1205 / (ENV 1201+ ENV 1202)		100 %	100 %
ENV 1207	Nombre de projets en construction ayant identifié l'existence d'une espèce classée en danger	Nombre total de projets en construction ayant identifié l'existence d'une espèce classée En danger critique (CR) ou En danger (EN) sur la liste rouge de l'IUCN	Nombre	Cumul du nombre de projets en construction ayant identifié l'existence d'une espèce classée En danger critique (CR) ou En danger (EN) sur la liste rouge de l'IUCN		1	1
ENV 1208	Nombre de projets en construction ayant identifié l'existence d'une espèce classée En danger critique (CR) ou En danger (EN) sur la liste rouge de l'IUCN et pour lesquelles des mesures de protection et de conservation sont mises en œuvre.	Ratio des projets en construction ayant identifié l'existence d'une espèce classée En danger critique (CR) ou En danger (EN) sur la liste rouge de l'IUCN et pour lesquelles des mesures de protection et de conservation sont mises en œuvre sur les projets en construction en fin de période de reporting	Nombre	Cumul du nombre de projets en construction ayant identifié l'existence d'une espèce classée En danger critique (CR) ou En danger (EN) sur la liste rouge de l'IUCN et pour lesquelles des mesures de protection et de conservation sont mises en œuvre en fin de période de reporting		1	1
ENV 1209	Taux de projets en construction ayant identifié l'existence d'une espèce classée En danger critique (CR) ou En danger (EN) sur la liste rouge de l'IUCN et pour lesquelles des mesures de protection et de conservation sont mises en œuvre.	Ratio des projets en construction ayant identifié l'existence d'une espèce classée En danger critique (CR) ou En danger (EN) sur la liste rouge de l'IUCN et pour lesquelles des mesures de protection et de conservation sont mises en œuvre sur les projets en construction en fin de période de reporting	%	ENV 1208 / ENV 1207		100 %	100 %

Indicateurs sociétaux

	Indicateurs	Définition	Unité	Mode de calcul ou formule	2020	2021	2022
1 - EFFECTIFS CLIENTS							
SOT100	**Effectif clients**				**5 068 618**	**5 760 837**	**6 524 235**
SOT101	Effectif clients électricité	Personnes physiques ou morales ayant souscrit un contrat d'abonnement de consommation d'électricité, contrat valide à la date ou période du reporting.	Nombre	Nombre total de contrats d'abonnement à l'électricité valides à la date ou période du reporting.	2 915 688	3 254 969	3 646 620
SOT102	Effectif clients eau	Personnes physiques ou morales ayant souscrit un contrat d'abonnement de consommation d'eau potable, contrat valide à la date ou période du reporting.	Nombre	Nombre total de contrats d'abonnement à l'eau potable valides à la date ou période du reporting.	1 453 974	1 673 010	1 902 610
SOT103	Effectif clients assainissement	Personnes physiques ou morales ayant souscrit un contrat d'abonnement de consommation d'eau potable et payant une redevance pour l'assainissement.	Nombre	Nombre total de contrats d'abonnement eau payant une redevance d'assainissement.	698 239	831 911	974 203
SOT104	Effectif raccordé Internet haut débit	Nombre d'utilisateurs finaux particuliers et professionnels raccordés dans le cadre de contrat de prestations de construction de fibre optique aérienne, de location d'accès FTTH, Last miles et d'accès CPL haut débit pour internet et autres services, réalisés pour le compte d'opérateur télécom.	Nombre	Cumul du nombre de clients d'utilisateurs finaux (logements et sociétés) « last miles » et accès CPL (Courant Porteurs en Ligne) haut débit, logements et bureaux FTTH (Fiber to the Home) raccordés dans le cadre de ses relations contractuelles avec les opérateurs télécom, pendant la période de reporting.	694	918	802
SOT108	Effectif clients performance énergétique	Personnes physiques ou morales ayant déjà souscrit avec Smart Energy un contrat de diagnostic ou d'optimisation énergétique.	Nombre	Nombre total de clients ayant déjà signé un contrat avec Smart Energy à date de fin de reporting (NB : un client ayant signé n contrats est comptabilisé 1 fois).	23	29	
SOT105	Branchements sociaux subventionnés électricité	Nombre d'opérations de branchements subventionnés (branchements sociaux existant avant le PEPT) réalisés pendant la période de reporting.	Nombre	Sont considérées les opérations de raccordement au réseau électrique effectuées à un coût réduit (branchements sociaux existant avant le PEPT) pour faciliter l'accès des ménages à l'électricité, selon les critères définis dans une note de cadrage branchements sociaux.	0	0	0
SOT106	Branchements sociaux eau	Nombre de branchements sociaux eau potable réalisés pendant la période de reporting.	Nombre	Le branchement social ou branchement subventionné est destiné à l'alimentation en eau d'un ménage à faibles revenus selon les conditions fixées par l'autorité concédante.	127 689	113 667	173 938
SOT107	Branchements sociaux PEPT électricité	Nombre d'opérations de branchements réalisés pendant la période de reporting dans le cadre du Programme Électricité pour Tous (PEPT) réalisés pendant la période de reporting. NB : les branchements comptabilisés sont ceux renseignés dans le SI.	Nombre	Sont considérés les opérations de raccordement au réseau électrique effectuées sur la base de l'assouplissement des formalités de branchement et des modalités de paiement du coût de ces opérations au profit des ménages n'ayant pas d'abonnement à l'électricité. Le Programme électricité pour tous (PEPT), décidé par l'État ivoirien, qui a débuté en 2014, fait l'objet d'une « note de cadrage Programme électricité pour tous » qui définit les cibles et les critères d'éligibilité au programme.	254 836	202 780	251 133
2 - QUALITÉ DE SERVICE							
SOT200	**Disponibilité du service électricité**						
SOT201	✪Temps moyen de coupure électricité	Durée annuelle moyenne de rupture d'alimentation électrique pendant la période de reporting, hors incidents exceptionnels et coupures programmées pour travaux.	Heure	Le TMC s'obtient à partir de la formule suivante : Pour une année i donnée : (TMC)i=(END)i/(PM)i Où : (END)i : Énergie non distribuée de l'année i. C'est le volume d'énergie non distribuée en raison d'une manœuvre ou d'un incident sur le réseau. (PM)i : Puissance moyenne de l'année i (PM)i=(Énergie livré à la distribution) i/ (24×(nombre de jours de l'année) i).	16	18	29
SOT202	Taux de disponibilité des groupes de production électrique hors arrêts programmés	Mesure de performance des groupes de production électrique définie par le rapport entre la durée pendant laquelle les groupes sont opérationnelles et la durée pendant laquelle ces groupes auraient dû idéalement fonctionner, c'est-à-dire 100 % du temps, si l'on excepte les énergies intermittentes. NB : il s'agit ici de la disponibilité en dehors des arrêts programmés.	%	Outre les arrêts annuellement programmés par les exploitants d'un groupe de production donné, d'autres arrêts surviennent toujours à cause des aléas (déclenchements pour raisons diverses, pannes sur le groupe…) : ce sont les arrêts fortuits. La disponibilité hors arrêts programmés est le taux calculé avec seulement les arrêts fortuits selon la formule suivante : Disponibilité hors arrêts programmés = (Nombre d'heures des arrêts fortuits / Nombre total d'heures de fonctionnement normal sans arrêt - Nombre d'heures des arrêts programmés) * 100.	97,70%	88,50%	90,80%
SOT210	**Qualité de l'eau distribuée**						
SOT211	Nombre d'analyses physico-chimiques réalisées	Nombre d'analyses physico-chimiques réalisées en interne sur l'eau distribuée pendant la période de reporting.	Nombre	Cumul du nombre d'analyses physico-chimiques (hors analyseurs en continu) réalisées par les laboratoires internes sur l'eau distribuée pendant la période de reporting.	107 991	116 835	121 407
SOT212	Nombre d'analyses microbiologiques réalisées	Nombre d'analyses microbiologiques réalisées en interne et en externe sur l'eau distribuée pendant la période de reporting.	Nombre	Cumul des analyses microbiologiques réalisées dans les laboratoires internes et externes sur l'eau distribuée pendant la période de reporting.	7 944	8 051	8 696
SOT213	Nombre de résultats d'analyses physico-chimiques conformes	Nombre d'analyses physico-chimiques conformes aux normes en vigueur effectuées pendant la période du reporting.	Nombre	Cumul des résultats d'analyses physico-chimiques conformes. La référence de conformité est : - Côte d'Ivoire : Les limites retenues sont celles précisées dans la « Directive de la surveillance de la qualité de l'eau », issues des Directives de l'OMS sur la qualité de l'eau de boisson destinée à la consommation humaine. - Sénégal : Directives de l'OMS sur la qualité de l'eau de boisson destinée à la consommation humaine.	97452	107 874	111 443

	Indicateurs	Définition	Unité	Mode de calcul ou formule	2020	2021	2022
SOT214	Nombre de résultats d'analyses microbiologiques conformes	Nombre d'analyses microbiologiques conformes aux normes en vigueur effectuées pendant la période du reporting.	Nombre	Cumul des résultats d'analyses microbiologiques conformes. La référence de conformité est : - Côte d'Ivoire : Les limites retenues sont celles précisées dans la « Directive de la surveillance de la qualité de l'eau », issues des Directives de l'OMS sur la qualité de l'eau de boisson destinée à la consommation humaine. - Sénégal : Directives de l'OMS sur la qualité de l'eau de boisson destinée à la consommation humaine.	7 552	7 850	8 470
SOT215	✪ Taux de conformité physico-chimique	Ratio du nombre d'analyses physicochimiques de l'eau distribuée conformes sur le nombre d'analyses physicochimiques réalisées sur la période de reporting	%	Nombre d'analyses physico-chimiques conformes (SOT 213) / Nombre d'analyses physico-chimiques réalisées (SOT 211) * 100.	90,24%	92,33%	91,79%
SOT216	✪ Taux de conformité microbiologique	Ratio du nombre d'analyses microbiologiques de l'eau distribuée conformes sur le nombre d'analyses microbiologiques réalisées sur la période de reporting	%	Nombre d'analyses microbiologiques conformes (SOT 214) / Nombre d'analyses microbiologiques réalisées (SOT 212) * 100.	95,07%	97,50%	97,40%
SOT230	**Réseaux exploités**						
SOT236	Réseaux électriques total exploités	Nombre total de kilomètres de lignes et câbles de transport et de distribution de l'électricité exploités à la fin de la période de reporting	km	Réseaux électriques = SOT 231 + SOT 232.	57020	59908	63686
SOT231	Réseaux électriques de transport exploités	Nombre de kilomètres de lignes et câbles Haute Tension (HTB et THT) utilisés pour l'acheminement de l'électricité exploités à la fin de la période de reporting	km	Somme (nombre de km de lignes et km câbles utilisés) HTB et THT exploités au 31 décembre.	7 063	7 435	7 441
SOT232	Réseaux électriques de distribution exploités	Nombre de kilomètres de lignes et câbles Basse et Moyenne Tension (BT et HTA) utilisés pour l'acheminement de l'électricité, exploités à la fin de la période de reporting	km	Cumul de la longueur des lignes BT et HTA du réseau de distribution d'électricité exploités au 31 décembre.	49957	52473	56245
SOT233	Réseaux d'eau potable exploités	Longueur du réseau d'eau potable exploité à la fin de la période de reporting	km	Cumul de la longueur des réseaux hors branchements exploités au 31 décembre.	17884	19208	19886
SOT234	Réseaux d'assainissement exploités	Longueur du réseau d'assainissement et de drainage exploité à la fin de la période de reporting	km	Cumul de la longueur des réseaux eaux usées unitaire et longueur des réseaux d'eau pluviale exploités au 31 décembre.	2 398	2 398	2 417
SOT235	Réseaux de fibre optique exploités en aérien	Longueur du réseau de câble à base de fibre optique sur supports aériens du réseau électrique exploité à la fin de la période de reporting	km	Cumul de la longueur des réseaux de communication à base de fibre optique sur les supports aériens du réseau électrique national (ADSS- All Dielectric Self-Supporting Cable et OPGW- Optical Ground Wire) exploité au 31 décembre.	1 811	1 987	2 145
SOT240	**Lutte contre la fraude**						
SOT241	✪ Ratio de facturation	Rapport de l'énergie/eau potable facturée aux clients par rapport à l'énergie/eau potable livrée sur le réseau de distribution pendant la période de reporting	%	Eau potable : rapport de l'Eau potable facturé (ENV 341) / eau potable livrée (ENV 315). Électricité : rapport de l'Énergie facturée / Énergie livrée (ENV 520).	82 %	84%	86%
3 - ACTIONS DE SOUTIEN, MÉCÉNAT, PARTENARIAT							
SOT120	**Action de soutien, de mécénat, de partenariat**						
SOT121	Dépenses d'actions de soutien, de mécénat et de partenariat	Sommes depensées dans des actions de soutien, de mécénat et de partenariat dans le cadre du sport, de la culture, de la santé et de l'éducation. NB : Ne retenir que les dépenses externes	€	Cumul des dépenses réelles comptabilisées pendant la période de reporting dans les écritures comptables de l'entreprise relatives aux actions de mécénat et de partenariat dans le cadre du sport, de la culture, de la santé et de l'éducation.	1 234 416	792 136	1115935
SOT125	**Dépenses E&S sur les projets**						
SOT 126	Dépenses E&S des projets	Sommes dépensées sur la période de reporting relative à l'E&S lors du développement des projets	€	Cumul des dépenses réelles comptabilisées pendant la période de reporting dans les écritures comptables relatives à l'E&S (Etudes initiales et complémentaires, plans de gestion, CAPEX, mécanisme de gestion des plaintes, actions sociétales, et due diligence E&S préteurs) lors du développement des projets		570 261	1 156 262
4 - ÉTHIQUE							
SOT130	**Promotion de l'éthique**						
SOT131	✪ Dépenses effectuées dans la promotion de l'éthique	Sommes dépensées pour la mise en place de stratégie, de projets ou de démarches visant à promouvoir l'éthique et à lutter contre la corruption,	€	Cumul des dépenses réelles comptabilisées pendant la période de reporting dans les écritures comptables (sur la base des factures payées) de l'entreprise destinées à la promotion de l'éthique, à la prévention ou à l'éradication de la corruption. NB : l'ensemble des natures de dépenses (dépenses pour le conseil, la communication) sont à comptabiliser.	84376	201 266	187 030
SOT132	✪ Personnes formées/ sensibilisées à l'éthique	Nombre de personnes formées / sensibilisées à la lutte contre la corruption.	Nombre	Cumul des salariés en CDD ou CDI formées / sensibilisées, Si une personne est formée à deux modules, elle est comptabilisée deux fois. NB : lorsqu'une formation regroupe des participants de plusieurs entités (par ex, dans le cadre du Cercle Éthique), chaque entité reporte ses propres salariés formés, la feuille de présence faisant foi.	1 561	2 730	3 205
SOT135	**Dispositif d'alerte éthique**						

	Indicateurs	Définition	Unité	Mode de calcul ou formule	2020	2021	2022
SOT136	✪ Nombre de plaintes internes reçues	Nombre de plaintes et signalements internes (issus de collaborateurs) reçues et suivies pour traitement par les responsables éthiques	Nombre	Cumul des plaintes et signalements internes reçus par les responsables éthiques pendant l'année de reporting par le biais de tout canal prévu à cet effet (courrier, courriel, téléphone, visite, boîte à suggestions...). Ces plaintes et signalements font l'objet d'enregistrement et de traçage.	27	120	131
SOT137	✪ Nombre de plaintes internes résolues	Nombre de plaintes et signalements internes (issus de collaborateurs) résolues par les responsables éthiques	Nombre	Cumul des plaintes et signalements internes résolus pendant l'année de reporting. Ces plaintes et signalements, enregistrés et tracés par les responsables éthiques, sont considérés résolus à confirmation de la mise en œuvre de l'action soit par le plaignant soit par l'entité concernée.	27	115	131
SOT138	✪ Nombre de plaintes externes reçues	Nombre de plaintes et signalements externes (issus de clients, fournisseurs....) reçues et suivies pour traitement par les responsables éthiques	Nombre	Cumul des plaintes et signalements externes reçus par les responsables éthiques pendant l'année de reporting par le biais de tout canal prévu à cet effet (courrier, courriel, téléphone, visite, boîte à suggestions...). Ces plaintes et signalements font l'objet d'enregistrement et de traçage.	104	145	87
SOT139	✪ Nombre de plaintes externes résolues	Nombre de plaintes et signalements internes (issus de collaborateurs) et externes (issus de clients, fournisseurs,,,,) résolues par les responsables éthiques	Nombre	Cumul des plaintes et signalements externes résolus pendant l'année de reporting. Ces plaintes et signalement, enregistrés et tracés par les responsables éthiques, sont considérés résolus à confirmation de la mise en œuvre de l'action soit par le plaignant soit par l'entité concernée.	98	144	87
SOT190	**Taux de couverture SMAC et système d'alerte**						
SOT191	Effectif des salariés couverts par un système de management anti-corruption (SMAC)	Nombre total des salariés au 31/12/n couvert par un système de management anti-corruption. NB1 : Les stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pris en compte. NB2 : les effectifs détachés à GS2E sont comptabilisés dans l'effectif GS2E	Nombre	Cumul de l'effectif au 31/12/N des salariés en CDI et CDD des directions ou sous directions couvertes par un système de management anti-corruption à la date de fin de reporting. NB1 : Les salariés dont le dernier jour de travail est le jour de fin de reporting (ex : 31/12/N) sont inclus dans l'effectif reporté Les impatriés et les expatriés sont comptabilisés dans l'effectif de l'entité d'accueil ayant signé le contrat de travail. NB2 : Pour ce qui concerne GS2E, les agents mis à disposition doivent être comptabilisés dans l'effectif au 31/12/N.		8 178	8 443
SOT192	Taux de couverture système de management anti-corruption (SMAC)	Ratio du nombre de salarié au 31/12/n couvert par un système de management anti-corruption sur l'effectif total à la date de fin du reporting	%	[SOT 191 (Effectif des salariés couverts par un SMAC) / Effectif total certifiable(SOC 1007)]*100		98 %	98 %
SOT193	Effectif des salariés couverts par un système d'alerte	Nombre total des salariés au 31/12/N couvert par un système d'alerte éthique NB 1 : Les stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pris en compte. NB2 : les effectifs détachés à GS2E sont comptabilisés dans l'effectif GS2E	Nombre	Cumul de l'effectif au 31/12/N des salariés (en CDI et CDD des directions ou sous directions couvertes par un système d'alerte à la date de fin de reporting. NB1 : Les salariés dont le dernier jour de travail est le jour de fin de reporting (ex : 31/12/N) sont inclus dans l'effectif reporté Les impatriés et les expatriés sont comptabilisés dans l'effectif de l'entité d'accueil ayant signé le contrat de travail. NB2 : Pour ce qui concerne GS2E, les agents mis à disposition doivent être comptabilisés dans l'effectif.		8 332	8 569
SOT194	Taux de couverture système d'alerte	Ratio du nombre de salariés au 31/12/N couvert par un système d'alerte éthique sur l'effectif total à la date de fin du reporting	%	[SOT 193 (Effectif des salariés couverts par un système d'alerte) / Effectif total certifiable(SOC 1007)]*100		99,98%	99 %
5 - ACCORDS COLLECTIFS							
SOT141	Nombre total d'accords collectifs signés	Nombre total d'accords collectifs signés dans la période de reporting avec les organisations syndicales.	Nombre	Ne considérer que les accords spécifiquement signés durant la période de reporting.	1	0	3
SOT142	Nombre d'accords collectifs sur aspects santé et sécurité signés	Nombre d'accords collectifs touchant à la santé et la sécurité signés dans la période de reporting avec les organisations syndicales.	Nombre	Ne considérer que les accords spécifiquement signés durant la période de reporting.	0	0	2
6 -TAUX DE COUVERTURE DE CERTIFICATION							
SOT150	**Couverture certification qualité (ISO 9 001)**						
SOT151	Effectif des services certifiés ISO 9 001	Nombre total des salariés (composé de ceux ayant un contrat à durée indéterminée valide et de ceux ayant un contrat à durée déterminée valide) des directions ou sous directions certifiées ISO 9 001 à la fin de la période de reporting. NB1 : les stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pas pris en compte. NB2 : les effectifs détachés à GS2E sont comptabilisés dans l'effectif GS2E.	# personnes	Cumul de l'effectif des salariés (en CDI et CDD valide à la date de fin du reporting) des directions ou sous directions couvertes par un certificat ISO 9 001 valide à la date de fin de reporting. NB1 : les salariés dont le dernier jour de travail est le jour de fin de reporting (ex : 31/12/N) sont inclus dans l'effectif reporté. Les impatriés et les expatriés sont comptabilisés dans l'effectif de l'entité d'accueil ayant signé le contrat de travail. NB2 : pour ce qui concerne GS2E, les agents mis à disposition doivent Être comptabilisés dans l'effectif.	3 306	3 735	3 674
SOT152	Taux de couverture certification ISO 9 001	Ratio du nombre de salariés des services certifiés ISO 9 001 sur l'effectif total certifiable à la date de fin du reporting.	%	[Effectif des services certifiés ISO 9 001(SOT 151) / Effectif total certifiable(SOC 1 007)]*100.	42 %	45 %	42 %
SOT155	**Couverture certification management de la conformité (ISO 19 600)**						

	Indicateurs	Définition	Unité	Mode de calcul ou formule	2020	2021	2022
SOT156	Effectif des services évalués ISO 19 600	Nombre total des salariés en CDD ou CDI des directions ou sous directions évaluées ISO 19 600 à la fin de la période de reporting NB1 : les stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pas pris en compte. NB2 : les effectifs détachés à GS2E sont comptabilisés dans l'effectif GS2E.	# personnes	Cumul de l'effectif des salariés (en CDI et CDD valide à la date de fin du reporting) des directions ou sous directions couvertes par un certificat d'évaluation ISO 19 600 valide à la date de fin de reporting. NB1 : les salariés dont le dernier jour de travail est le jour de fin de reporting (ex : 31/12/N) sont inclus dans l'effectif reporté. Les impatriés et les expatriés sont comptabilisés dans l'effectif de l'entité d'accueil ayant signé le contrat de travail. NB2 : pour ce qui concerne GS2E, les agents mis à disposition doivent Être comptabilisés dans l'effectif.	4 376	4 486	4 707
SOT157	Taux de couverture évaluation ISO 19 600	Ratio du nombre de salariés des services évalués ISO 19 600 sur l'effectif total certifiable à la date de fin du reporting.	%	[Effectif des entités évaluées ISO 19 600 (SOT 156) / Effectif total certifiable (SOC1007)]*100.	56 %	54 %	54 %
SOT160	**Couverture certification lutte anti-corruption (ISO 37 001)**						
SOT161	Effectif des services certifiés ISO 37 001	Nombre total des salariés en CDI ou CDD des directions ou sous-directions certifiées ISO 37 001 à la fin de la période de reporting NB1 : les stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pas pris en compte. NB2 : les effectifs détachés à GS2E sont comptabilisés dans l'effectif GS2E.	# personnes	Cumul de l'effectif des salariés (en CDI et CDD valide à la date de fin du reporting) des directions ou sous directions couvertes par un certificat ISO 37 001 valide à la date de fin de reporting. NB1 : les salariés dont le dernier jour de travail est le jour de fin de reporting (ex : 31/12/N) sont inclus dans l'effectif reporté. Les impatriés et les expatriés sont comptabilisés dans l'effectif de l'entité d'accueil ayant signé le contrat de travail. NB2 : pour ce qui concerne GS2E, les agents mis à disposition doivent être comptabilisés dans l'effectif.	0	511	578
SOT162	Taux de couverture certification ISO 37 001	Ratio du nombre de salariés des services certifiés ISO 37 001 sur l'effectif total certifiable à la date de fin du reporting.	%	[(Effectif des services certifiées ISO 37 001(SOT161) / Effectif total certifiable(SOC 1 007)]*100.	0 %	6,13 %	6,69 %
SOT170	**Couverture évaluation RSE (ISO 26 000)**						
SOT171	**ISO 26 000 - production d'eau potable**						
SOT172	Capacité de production d'eau potable des ouvrages évalués ISO 26 000	Capacité totale des forages et usines de production d'eau potable couvertes par une évaluation ISO 26 000 valide à la date de fin de reporting.	m^3/j.	Somme totale des capacités maximales (ou théoriques) de toutes les unités de production d'eau potable (forage et usines) exploitées par les directions / sous-directions évaluées ISO 26 000.	0	0	0
SOT173	Taux de couverture évaluation ISO 26 000 - Production eau potable	Ratio de la capacité de production d'eau potable des entités évaluées ISO 26 000 sur la capacité de production d'eau potable à la date de fin du reporting.	%	[Capacité de production d'eau potable des entités évaluées ISO 26 000 (SOT 172) / Capacité de production d'eau (ENV 351)]*100.	0 %	0%	0%
SOT175	**ISO 26 000 - production d'électricité**						
SOT176	Capacité de production d'électricité des entités évaluées ISO 26 000	Capacité totale du parc de production hydroélectrique et thermique interconnecté opéré sur la base de la capacité réelle, des ouvrages couverts par une évaluation ISO 26 000 valide à la date de fin de reporting.	MW	Somme des puissances du parc hydroélectrique et thermique interconnecté opéré par des sous directions ou directions évaluées ISO 26 000 à la fin de la période de reporting (sur la base de la capacité réelle).	1 247	1 247	1 247
SOT177	Taux de couverture évaluation ISO 26 000 - production d'électricité	Ratio de la capacité de production d'électricité exploitée par des entités évaluées ISO 26 000 sur le nombre total de la capacité de production d'électricité à la date de fin du reporting.	%	[Capacité de production d'électricité des entités évaluées ISO 26 000 (SOT 176) / Capacité totale de production d'électricité(ENV 510)]*100.	100 %	96 %	95 %
7-IMPACT SUR LES TIERS							
SOT180	**Accident**						
SOT181	Accident sur les tiers lié à l'exploitation	Accident avec sinistre corporel (atteinte à l'intégrité physique) causé volontairement ou non du fait des installations de l'entité et dont est victime un tiers pendant la période du reporting.	Nombre	Cumul des accidents avec sinistre corporel causé volontairement ou non du fait des installations de l'entité et dont est victime un tiers (tierce personne, sous-traitant) pendant la période du reporting.	27	42	54
SOT182	Accident sur les sous-traitants lié à l'exploitation	Accident avec sinistre corporel (atteinte à l'intégrité physique) causé volontairement ou non du fait des installations de l'entité et dont est victime un sous-traitant pendant la période du reporting.	Nombre	Cumul des accidents avec sinistre corporel causé volontairement ou non du fait des installations de l'entité et dont est victime un sous-traitant pendant la période du reporting.	7	7	2
SOT183	Accident sur les tiers lié à la circulation	Accident avec sinistre corporel (atteinte à l'intégrité physique) causé volontairement ou non par les salariés de l'entité (en CDD ou CDI) dont est victime un tiers (tierce personne, sous-traitant) pendant la période du reporting. NB : sont pris en compte les accidents impliquant les véhicules couverts par un contrat d'assurance souscrit par l'entité.	Nombre	Cumul des accidents avec sinistre corporel causé volontairement ou non par les salariés de l'entité dont est victime un tiers (tierce personne, sous-traitant) pendant la période du reporting.	6	5	2
SOT184	Accident causé par un sous-traitant	Accident avec sinistre corporel (atteinte à l'intégrité physique) causé volontairement ou non par un sous-traitant lors de l'exécution d'un contrat de prestation de services pour le compte de l'entité et dont est victime un tiers (tierce personne) pendant la période du reporting.	Nombre	Cumul des accidents avec sinistre corporel causé volontairement ou non par un sous-traitant lors de l'exécution d'un contrat prestation de services pour le compte de l'entité et dont est victime un tiers (tierce personne) pendant la période du reporting.	0	1	0

ERANOVE

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion - Exercice clos le 31 décembre 2022

MAZARS
61, Rue Henri Régnault
92 400 Courbevoie
France
Tel : +33 (0) 1 49 97 60 00
Fax : +33 (0) 1 49 97 60 01
www.mazars.fr

ERANOVE
Société Anonyme au capital de 11 046 992 €
Siège social
Tour W - 102 Terrasse Boieldieu, 92800 Puteaux
RCS Paris 450 425 277
Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion
Exercice clos le 31 décembre 2022

AUX ACTIONNAIRES

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, membre du réseau Mazars, commissaire aux comptes de la société ERANOVE, accrédité par le COFRAC Inspection sous le numéro 3-1058 (portée d'accréditation disponible sur le site www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentées dans le rapport de gestion du groupe, en application des dispositions des articles L. 225 102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

CONCLUSION

Sur la base des procédures que nous avons mises en oeuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

PRÉPARATION DE LA DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps. Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et disponible sur demande au siège du Groupe.

LIMITES INHÉRENTES À LA PRÉPARATION DES INFORMATIONS

Comme indiqué dans la Déclaration, les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Il appartient au Conseil d'administration :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant.

RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.
Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte).
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables

DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES ET DOCTRINE PROFESSIONNELLE APPLICABLE

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225 1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée).

INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

MOYENS ET RESSOURCES

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 6 personnes et se sont déroulés entre février et juin 2023 sur une durée totale d'intervention de 5 semaines.
Nous avons mené sept entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment la direction Développement Durable.

NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations. Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;

- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225 102 1 en matière sociale et environnementale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2ème alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
  - + apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
  - + corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe. Pour l'ensemble des risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités[1] ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16;
- Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- Pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1 , nous avons mis en œuvre :
  - + des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
  - + des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices[1] et couvrent entre 57,7 et 100% des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en oeuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

L'organisme tiers indépendant
MazarS SAS
Paris La Défense, le 7 juin 2023

Marc Biasibetti
Associé

Souad El Ouazzani
Associée RSE & Développement Durable

ANNEXE : INFORMATIONS CONSIDÉRÉES COMME LES PLUS IMPORTANTES

Informations qualitatives (actions et résultats) relatives aux principaux risques

- Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
- Santé et sécurité au travail
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Sécurité des tiers

Indicateurs quantitatifs incluant les indicateurs clé de performance

Informations sociales
Effectif total au 31/12/2022 (ventilation femmes / tranche d'âge)
Temps théorique de travail
Taux de gravité
Taux de fréquence
Taux d'absentéisme
Nombre d'heures de formation pas collaborateur
Taux de couverture certification OHSAS 18001 / ISO 45000

Informations environnementales
Rendement interne des usines de production d'eau
Rendement de réseau
Part des capacités de production (MW) d'électricité renouvelable
Production totale des usines de production hydroélectrique
Part de la production d'électricité renouvelable
Rendement production électricité
Rendement production électricité Abidjan
Consommation d'énergie totale
Emissions de gaz à effet de serre (GES)

Informations sociétales
Temps moyen de coupure électricité
Taux de conformité physico-chimiques / microbiologiques
Dépenses effectuées dans la promotion de l'éthique
Personnes formées/sensibilisées à l'éthique

1 SODECI, CIE, CIPREL



www.eranove.com